

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## SOMMAIRE

### LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

#### Décisions :

- Conclusion d'un bail dérogatoire pour la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup> au profit de la société Publicis Dialog pour la période du mercredi 19 octobre au mercredi 9 novembre 2016 à 10 heures - El 01 204 ..... **Page 3528**
- Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux pour la mise à disposition d'un logement sis 238 avenue du Plateau à Lyon 9<sup>e</sup> au profit de M. Jean-Pierre Anthoine-Milhomme, Professeur des écoles - El 09 013 ..... **Page 3528**
- Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de parking n° 21 sis 17 rue des tables Claudiennes à Lyon 1<sup>er</sup> au profit de M<sup>me</sup> Véronique Gauthier et M. Jean-Louis Gauthier - El 01 058 ..... **Page 3529**
- Théâtre des Célestins - Mise à disposition de locaux au profit d'Onlylyon ..... **Page 3529**
- Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit du Fonds Decitre ..... **Page 3530**
- Bibliothèque Municipale de Lyon - Don de M<sup>me</sup> Odile Rousset - Ensemble de photographies ..... **Page 3530**
- Décisions d'ester en justice ..... **Page 3530 à 3531**

#### Arrêtés municipaux :

- Délégation de signature à un fonctionnaire territorial - M. Pierre-Antoine Lafarge ..... **Page 3531**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents ..... **Page 3532 à 3534**
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 3534 à 3587**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
  - Détachement suite à redéploiement - Maintien en détachement - Recrutement par voie de mutation - Recrutement complément temps partiel - Recrutement par voie de détachement - Recrutement remplaçant - St : nomination stagiaire catégorie C ..... **Page 3587 à 3588**
- Centre Communal d'Action Sociale :
  - Détachement redéploiement - Maintien en détachement - Recrutement par détachement ..... **Page 3588**

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES EN SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2016

- 2016-43 - Débat d'Orientations Budgétaires «DOB» pour l'exercice 2017 ..... **Page 3588**
- 2016-44 - Campagne budgétaire 2017 : propositions des prix de journée 2017 pour les budgets annexes «EHPA ; EHPAD ; Accueil de jour Bertrand» ..... **Page 3591**
- 2016-45 - Admission en non-valeur / exercice 2016 ..... **Page 3591**
- 2016-46 - Décision modificative n° 2 - exercice 2016 - ajustement de crédits ..... **Page 3592**
- 2016-47 - Appel d'offres relatif à la vérification, l'entretien, le dépannage et la réparation des ascenseurs, monte-charge, plates-formes élévatrices et élévateurs de personnes à mobilité réduite du CCAS de Lyon – Autorisation de signer le marché avec la société ACAF ..... **Page 3593**

2016-48 - Appel d'offres relatif au contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques, de type PFI, pour 21 établissements gérés par le CCAS de Lyon – autorisation de signer le marché avec la société suivante Engie Cofely .....	<b>Page 3593</b>
2016-49 - Cession d'un bien immobilier situé 6 rue Béranger à Lyon 6 <sup>e</sup> , appartenant au Centre Communal d'Action Sociale - Autorisation de signature de l'acte de vente au profit de la société Linkcity. ....	<b>Page 3594</b>
2016-50 - Cession, par le Centre Communal d'Action Sociale à Alliade Habitat, de la mitoyenneté d'une partie d'un mur avec droit de surélévation, en vue de la réalisation de logements sociaux supplémentaires – terrain 65 et 65 bis rue Smith Lyon 2 <sup>e</sup> .....	<b>Page 3594</b>
2016-51 - Dématérialisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire avec la Préfecture .....	<b>Page 3595</b>
2016-52 - Approbation de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018.....	<b>Page 3596</b>
2016-53 - Convention de partenariat avec les Petits frères des pauvres – accompagnement des résidents des EHPAD du CCAS de Lyon	<b>Page 3597</b>

## **INFORMATIONS ET AVIS DIVERS**

- Direction des marchés publics - Avis.....	<b>Page 3597</b>
- Ville de Lyon - Dossiers d'autorisation de changement d'usage délivrés au titre des «dispositions tendant à maintenir ou à augmenter le nombre des logements» inclus dans les articles L637-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, délivrées le 4 novembre 2016	<b>Page 3597</b>

## **PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016**

Désignation d'un Secrétaire de séance.....	<b>Page 3598</b>
Appel nominal.....	<b>Page 3598</b>
2016/2431 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association Ecole de la Deuxième Chance -E2C 69.....	<b>Page 3598</b>
Arrivée de Mme Géraldine Hakim.....	<b>Page 3598</b>
Questions écrites du 2 <sup>e</sup> arrondissement.....	<b>Page 3598</b>
a) Question n° 1 : Plan Presqu'île .....	<b>Page 3598</b>
b) Question n° 2 – Climat en Presqu'île.....	<b>Page 3600</b>
c) Question n° 3 : Le rôle des arrondissements dans la ville de demain .....	<b>Page 3601</b>
Présentation par divers élus du bilan de l'Euro 2016 .....	<b>Page 3602</b>

### **COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE**

#### **COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE**

2016/2456 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon et les Sociétés GL Events et Radio Scoop dans le cadre du partenariat local UEFA Euro 2016 Lyon ville hôte .....	<b>Page 3605</b>
--	------------------

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

2016/2434 - Euro 2016 - Fan Zone - Conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et la SA PSLB, société du groupe Indigo consécutive à la fermeture du parking Bellecour.....	<b>Page 3605</b>
---	------------------

Rapporteur : M. BRUMM Richard

2016/2432 - Evolution de la publication des actes de la Ville de Lyon – Dématérialisation du Bulletin Municipal Officiel -BMO- .....	<b>Page 3608</b>
--	------------------

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

2016/2433 - Admission en Non-Valeur des produits irrécouvrables des exercices 2006 à 2016 .....	<b>Page 3608</b>
---	------------------

Rapporteur : M. BRUMM Richard

2016/2435 - Caisse de Crédit Municipal de Lyon – Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2015 .....	<b>Page 3608</b>
--	------------------

### **COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS**

2016/2436 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de 4 véhicules entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes », pour la période du 3 au 8 novembre 2016, à l'occasion du salon Epoqu'Auto au Parc des Expositions d'Eurexpo à Lyon .....	<b>Page 3608</b>
--	------------------

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

2016/2437 - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de dépôt du fonds d'archives de l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône en date du 11 juin 2010 aux Archives municipales .....	<b>Page 3609</b>
---	------------------

2016/2443 - Approbation d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet « Démocratie » entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et Mediapart .....	<b>Page 3609</b>
2016/2438 - Attribution d'une subvention dans le cadre de la Fête des Lumières 2016 pour le spectacle déambulatoire en Centre-ville - Approbation d'une convention mixte.....	<b>Page 3610</b>
2016/2444 - Demande auprès de la Métropole de Lyon d'une subvention de fonctionnement affectée au projet du théâtre Gallo-Romain de Fourvière pour la Fête des Lumières 2016 - Approbation d'une convention .....	<b>Page 3610</b>
2016/2449 - Fête des Lumières 2016 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat .....	<b>Page 3610</b>
2016/2450 - Projets étudiants dans le cadre de la Fête des Lumières 2016 - Attribution de subventions - Approbation de modèles de conventions types et approbation d'une convention de partenariat concernant le prix « Lumières éphémère et architecture » .....	<b>Page 3610</b>
2016/2451 - Attribution d'une subvention à l'association « Electriciens sans frontières » pour l'opération des « Lumignons du coeur » de la Fête des Lumières 2016 - Approbation d'une convention mixte .....	<b>Page 3610</b>
2016/2445 - Approbation de l'accord spécifique sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon .....	<b>Page 3613</b>
2016/2439 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et Spirito / Les Chœurs et Solistes de Lyon – Chœurs Britten, dans le cadre de l'opération « Ouïe le jeudi » - 5 concerts au Musée d'Art Contemporain, d'octobre 2016 à juin 2017 .....	<b>Page 3613</b>
2016/2440 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et différents établissements de l'enseignement supérieur - Lycée du Parc, ENS – classe passerelle Lettres, UCLy, ENSAL, Factory, Sciences Po Lyon, École Émile Cohl, IDAC – Lyon 3 Jean-Moulin et le lycée La Martinière / La Duchère .....	<b>Page 3613</b>
2016/2441 - Approbation d'une convention de don d'un buste de Ludovic Penin, par Paul Penin, d'une valeur de 5 000 euros - Musée des Beaux-Arts .....	<b>Page 3613</b>
2016/2442 - Approbation d'une convention de conservation partagée des périodiques entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation -ARALD- .....	<b>Page 3613</b>
2016/2446 - Autorisation de signer une convention d'un financement de la SACEM pour 15 000 euros pour des compositeurs associés à l'Auditorium-ONL pour la saison 2016-2017 .....	<b>Page 3613</b>
2016/2447 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les Hospices Civils de Lyon -Centre Mémoire recherches et ressources - Hôpital de jour des Charpennes .....	<b>Page 3613</b>
2016/2448 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et des institutions culturelles -Musée Africain de Lyon, Maison de la Danse, ISERL- .....	<b>Page 3613</b>
2016/2452 - RETIRE.....	<b>Page 3613</b>
2016/2453 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à l'Association Club de Saint Rambert, sise 17 grande rue de Saint Rambert à Lyon 9° .....	<b>Page 3614</b>

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

#### **COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS**

2016/2455 - Rénovation des installations thermiques - Lancement de la phase travaux du programme 2017 - Opération n° 60021849 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020 .....	<b>Page 3614</b>
--	------------------

Rapporteur : Mme GAY Nicole

2016/2454 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Association Goneprod - CASC du SDIS Rhône et Métropole - ARCIS - APMEP régionale de Lyon - FNATH groupement du Rhône et de l'Ain - Association Quais du Départ - Montant total : 9 357,37 euros HT .....	<b>Page 3614</b>
---	------------------

#### **COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

2016/2429 - Avis du Conseil Municipal relatif au projet de modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme.....	<b>Page 3614</b>
--	------------------

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

2016/2430 - Approbation et autorisation de signature de la convention 2016 établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, pour le dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public de la Duchère à Lyon 9° – Participation de la Ville de Lyon au dispositif .....	<b>Page 3620</b>
--	------------------

2016/2428 - Lyon 9° - Jardin Roquette 5 rue Roquette – Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et la Régie Galyo à titre de participation financière à la rénovation du mur mitoyen avec la copropriété du 3 rue Roquette – Opération n° 60023637, AP n° 2015-1, programme 20012 .....	<b>Page 3620</b>
---	------------------

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

Question de M. Guillard relative au Matmut stadium.....	<b>Page 3620</b>
---	------------------

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

---

## **Conclusion d'un bail dérogatoire pour la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup> au profit de la société Publicis Dialog pour la période du mercredi 19 octobre au mercredi 9 novembre 2016 à 10 heures - EI 01 204 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le 3 novembre 2014, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M<sup>me</sup> Nicole Gay, 6<sup>e</sup> Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup>, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT 46, AT 54, AT 146 et AT 150 ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de la Ville de Lyon ;

Considérant que la société Publicis Dialog a sollicité la Ville de Lyon pour la location des boxes n° 09, 10, 11 et 12 situés dans la Galerie des Terreaux, pour la période du mercredi 19 octobre au mercredi 9 novembre 2016 à 10 heures à usage exclusif « d'opération de lancement d'un nouveau produit de marque Playstation » ;

Considérant que la valeur locative desdits locaux, pour 21 jours, a été estimée à 2 470 € (deux mille quatre cent soixante-dix euros) charges et taxes comprises ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine privé communal et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail dérogatoire portant sur les boxes n° 9, 10, 11 et 12 situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup>, au profit de la société Publicis Dialog, pour la période allant du mercredi 19 octobre au mercredi 9 novembre 2016 à 10 heures, moyennant le versement d'un loyer s'élevant à 2 470 € (deux mille quatre cent soixante-dix euros) charges et taxes comprises.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 10 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Nicole GAY*

---

## **Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux pour la mise à disposition d'un logement sis 238 avenue du Plateau à Lyon 9<sup>e</sup> au profit de M. Jean-Pierre Anthoine-Milhomme, Professeur des écoles - EI 09 013 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le

7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le 3 novembre 2014, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M<sup>me</sup> Nicole Gay, 6<sup>e</sup> Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon, à titre exceptionnel, consent à mettre à disposition des professeurs des écoles exerçant sur son territoire, des logements vacants situés sur le domaine public lorsque ceux-ci occupaient déjà un logement de fonction au moment de leur passage dans le corps des professeurs des écoles ;

Considérant que M. Jean-Pierre Anthoine-Milhomme, Professeur des écoles, occupe un logement type F4 situé sur le domaine public sis 238 avenue du Plateau à Lyon 9<sup>e</sup>, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 09 013 ;

Considérant que cette mise à disposition s'effectuerait moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 616 € (six cent seize euros) outre charges et taxes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour se terminer irrévocablement le 31 août 2019 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article premier. - Qu'il sera procédé au renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre onéreux, pour la mise à disposition d'un logement type F4 sis 238 avenue du Plateau à Lyon 9<sup>e</sup>, au profit de M. Jean-Pierre Anthoine-Milhomme, Professeur des écoles, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour se terminer irrévocablement le 31 août 2019, moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 616 € (six cent seize euros) outre charges et taxes.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 18 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Nicole GAY*

---

**Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de parking n° 21 sis 17 rue des tables Claudiennes à Lyon 1<sup>er</sup> au profit de M<sup>me</sup> Véronique Gauthier et M. Jean-Louis Gauthier - EI 01 058** (Direction Centrale de l'Immobilier)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le

7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le 3 novembre 2014, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M<sup>me</sup> Nicole Gay, 6<sup>e</sup> Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée 69381 AK 59 située 17 rue des Tables Claudiennes à Lyon 1<sup>er</sup> d'une superficie totale de 1 161 m<sup>2</sup>, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 058 ;

Considérant que sur une partie de la parcelle communale située sous le viaduc d'une surface de 310 m<sup>2</sup> environ, des garages ont été érigés par un précédent locataire, et sont devenus propriétés de la Ville de Lyon par le jeu de la règle de l'accession visée à l'article 555 du Code civil ;

Considérant que la Ville de Lyon a conclu un contrat de location avec M<sup>me</sup> Véronique Gauthier et M. Jean-Louis Gauthier en date du 9 octobre 2015 et que celui-ci est arrivé à échéance le 31 août 2016 ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de renouveler cette mise location par la conclusion d'un nouveau bail aux mêmes conditions financières que l'ancien bail ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail portant sur un emplacement de parking (n° 21) situé 17 rue des Tables Claudiennes à Lyon 1<sup>er</sup>, au profit de M<sup>me</sup> Véronique Gauthier et M. Jean-Louis Gauthier, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, moyennant le versement d'un loyer annuel s'élevant à 960 € TTC (neuf cent soixante euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 18 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Nicole GAY*

---

**Théâtre des Célestins - Mise à disposition de locaux au profit d'Onlylyon** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Vu la délibération n°2016/2041 du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de la billetterie des Célestins, Théâtre de Lyon (abonnements, cartes Célestins, location).

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Théâtre des Célestins, situé 11 place des Célestins à Lyon 2<sup>er</sup>, référencé comme ensemble immobilier n°02013,

Considérant la demande d'Onlylyon d'organiser les Trophées Onlylyon au Théâtre le lundi 3 octobre 2016 de 18 heures à 23 h 30,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit d'Onlylyon le lundi 3 octobre 2016 à partir de 18 heures jusqu'à 23 h 30, de tous les espaces du Théâtre (sans la Célestine), moyennant une redevance de 11 507,00 (onze mille cinq cent sept) euros H.T. (soit 13 808,40 € T.T.C.).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la notification.

Fait à Lyon, le 21 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

---

**Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit du Fonds Decitre** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup>, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande du Fonds Decitre d'organiser une manifestation au Musée le 5 décembre 2016 à partir de 12 heures jusqu'à 6 décembre 2016 à 12 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit du Fonds Decitre afin d'organiser une manifestation au Musée le 5 décembre 2016 à partir de 12 heures jusqu'à 6 décembre 2016 à 12 heures, moyennant une redevance de 5 330 (cinq mille trois cent trente) euros HT.

Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire Baroque.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 28 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,*  
*L'Adjoint Délégué,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Bibliothèque Municipale de Lyon - Don de M<sup>me</sup> Odile Rousset - Ensemble de photographies** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 Avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 Avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges »,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Bibliothèque de la Ville de Lyon en date du 12 octobre 2016, par M<sup>me</sup> Odile Rousset.

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M<sup>me</sup> Odile Rousset,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Rirchard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de M<sup>me</sup> Odile Rousset et des délégataires, M<sup>me</sup> Marthe Lamothe, M. Bernard Thimonier, M<sup>me</sup> Claire Cellier, M<sup>me</sup> Suzanne Favieres, M. Michel Thimonier, don grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon constitué d'un ensemble de photographies composées de 5000 clichés, d'une valeur estimative à 6 000 euros.

Art. 2. - de signer la présente convention accompagnée en annexe.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 28 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,*  
*L'Adjoint Délégué,*  
Richard BRUMM

---

**Décision d'estimer en justice - Recours en annulation de M. R.P.V. contre la délibération n°2016/2279 du 4 juillet 2016 autorisant l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 € à l'association « Institut Français de Civilisation Musulmane » en vue de la création de cet institut** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n°1605585-3 du 20 juillet 2016 déposée par M. R.P.V..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. R.P.V., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la délibération n°2016/2279 du 4 juillet 2016 autorisant l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 € à l'association « Institut Français de Civilisation Musulmane » en vue de la création de cet institut.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
Fait à Lyon, le 3 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Guy CORAZZOL*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. S.H. contre la décision de la Ville de Lyon du 9 mai 2016 refusant de lui attribuer la prime de cherté de vie** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personne,

Vu la requête n°1606601-8 du 30 août 2016 déposée par M. S.H..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. S.H., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la décision du 9 mai 2016 refusant au requérant l'attribution de la prime de cherté de vie.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
Fait à Lyon, le 3 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Gérard CLAISSE*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. D. B. contre la décision de refus du bénéfice de l'indemnité de départ volontaire du 11 juillet 2016** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personne,

Vu la requête n°1607471-8 du 8 septembre 2016 déposée par M. D. B.,

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. D. B. devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la décision de refus du bénéfice de l'indemnité de départ volontaire du 11 juillet 2016.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
Fait à Lyon, le 03 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Gérard CLAISSE*

---

**Délégation de signature à un fonctionnaire territorial - M. Pierre-Antoine Lafarge** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine Lafarge, Responsable du pôle ressources et statut de l' élu, Responsable administratif et financier, Direction des assemblées pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;
- La certification du service fait sans limitation de montant ;
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;

- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville ;
- La délivrance des extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal et arrêtés municipaux ressortant de la compétence de la Direction des Finances.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 24 octobre 2016

*Le Maire de la Ville de Lyon,*  
Gérard COLLOMB

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** ( Délégation Générale au Développement Urbain  
- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2016RP33191	Double sens cyclable autorisé sur la rue Saint-Antoine à Lyon 3ème (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) sur la rue Saint-Antoine (Lyon 3ème)	25/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33193	Stop à l'intersection de la rue Saint-Antoine et de la rue Baraban Lyon 3ème (circulation)	A l'intersection de la rue Saint-Antoine (3) et rue Baraban (3), les cycles circulant rue Saint-Antoine à Lyon 3ème dans le sens Est-Ouest sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	25/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33147	Réglementation d'arrêt rue Garon Duret Lyon 8e (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Garon Duret (8) côté Nord, au droit du n° 27 rue Garon Duret (8) sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33176	Stationnement réservé rue Vauban angle rue Barrier Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement réservé côté Nord (stationnement en épi) sur 5 mètres sur la rue Vauban (6) au droit du n° 103, à 10 m de l'intersection avec la rue Barrier (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33184	Stationnement réservé quai Joseph Gillet Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement réservé sur 8 m quai Joseph Gillet (4) sur le côté Ouest en face des n° 2/3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33185	Abrogation de stationnement quai Joseph Gillet Lyon 4ème (stationnement)	Considérant le réaménagement du stationnement quai Joseph Gillet dans le cadre du déploiement d'une bande cyclable, il y a lieu de supprimer deux places pour personnes à mobilité réduite implantées en talon au droit du n° 13 quai Joseph Gillet et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP12082 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33186	Stationnement réservé pour personne à mobilité réduite quai Joseph Gillet Lyon 4ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont deux emplacements réservés accessibles (stationnement unilatéral permanent avec marquage au sol) au droit du n° 13 au n° 14 quai Joseph Gillet (4) dans le sens Sud-Nord sur le côté Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33187	Abrogation de stationnement quai Joseph Gillet Lyon 4ème (stationnement)	Considérant le réaménagement du quai Joseph Gillet prévoyant la mise en place de portions de stationnement en longitudinal, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03598 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33188	Réglementation de stationnement quai Joseph Gillet Lyon 4ème (stationnement)	Le stationnement est autorisé en épi ou en talon sur la zone tracée à cet effet sur le quai Joseph Gillet dans le 4ème, côté Est, au droit du n° 1, entre la montée Hoche et l'arrêt de transports en commun.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2016RP33091	Réglementation d'arrêt rue Bancel Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Bancel (7) côté Est, au Sud du n° 37 rue Bancel (7) sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33155	Abrogation de stationnement rue d'Anvers Lyon 7ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33156	Réglementation d'arrêt rue d'Anvers Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue d'Anvers (7) côté Ouest, au Sud de la rue Saint-Michel (7) sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33092	Réglementation d'arrêt rue Garibaldi Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Garibaldi (7) côté Est, au droit du n° 377 rue Garibaldi (7), sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP32206	Abrogation de stationnement rue Bugeaud Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le réaménagement du stationnement de la rue Bugeaud en épi inversé entre la rue Garibaldi et la rue Duguesclin, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP04944 du 28/04/2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33207	Abrogation de stationnement rue Bugeaud Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le réaménagement du stationnement de la rue Bugeaud en épi inversé entre la rue Garibaldi et la rue Duguesclin, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP06891 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33208	Réglementation de stationnement rue Bugeaud Lyon 6ème (stationnement)	Le stationnement unilatéral en épi inversé de tous les véhicules est autorisé rue Bugeaud (6) de la rue Garibaldi (6) à la rue Duguesclin (6) sur le côté Sud.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33209	Réglementation de stationnement rue Bugeaud à Lyon 6ème (stationnement)	Le stationnement unilatéral en épi inversé de tous les véhicules est autorisé rue Bugeaud (6) de la rue Garibaldi (6) à la rue Duguesclin (6) sur le côté Nord.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33157	Interdiction d'arrêt rue Ney Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits au droit du n° 31B de la rue Ney à Lyon 6ème sur un emplacement de 5 mètres.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33132	Stationnement réservé pour personne en situation de handicap avenue Général Frère Lyon 8ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible avenue Général Frère (8) côté Nord, à l'Ouest de la rue des Roses. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33154	Réglementation d'arrêt rue des Anges Lyon 5ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue des Anges (5) côté Est, à l'intersection Nord-Est entre la rue des Anges (5) et la montée de Choulans (5), sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	26/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2016RP33220	Interdiction d'arrêt sur voie de circulation rue Denfert Rochereau Lyon 4ème (circulation)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits rue Denfert Rochereau (4) sur chaussée, à 10 m au Sud de l'intersection avec l'avenue Cabias, sur un emplacement de 15 m. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	07/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33142	Réglementation d'arrêt rue Baraban rue Paul Bert Lyon 3ème	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Baraban (3), à l'intersection Sud-Est de la rue Baraban (3) et la rue Paul Bert (3), sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	07/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33143	Abrogation de stationnement rue Paul Bert Lyon 3ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison : est abrogé l'arrêté 2009RP02130 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	07/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33144	Réglementation d'arrêt place du Marché Lyon 9ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit place du Marché (9) côté Nord, à l'Ouest du n° 8 place du Marché (9) sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	07/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33148	Abrogation de stationnement rue Grôlée Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison : est abrogé l'arrêté 2009RP10736 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	07/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33181	Réglementation d'arrêt rue Denfert Rochereau Lyon 4ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Denfert Rochereau (4) côté Ouest, au Sud du n° 57 rue Denfert Rochereau (4), sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	07/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

### Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12817	Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au lundi 21 novembre 2016
12818	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sens Sud/Nord, sur 15 m au droit du n° 107	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 9h30 à 16h
				<b>Rue Philomène Magnin</b>	sur 10 m, au droit de la rue Abbé Boisard	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
					côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur René Guillet</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12819	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Servient</b>	voie centrale, entre le boulevard Vivier Merle et le parking du centre commercial de la part-Dieu	A partir du lundi 7 novembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Nord, entre le boulevard Vivier Merle et le parking du centre commercial de la part-Dieu	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		chaussée Nord, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Vivier Merle	
12820	Entreprises Nouvetra - Sogea - Ebm - Stracchi - Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est, voie Nord, entre la rue Bellecombe et la rue Sainte Geneviève	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la rue des Droits de l'Homme et la rue d'Inkermann	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bellecombe et la rue Sainte Geneviève	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
<b>Rue Bellecombe</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord du cours Lafayette					
12821	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Sala</b>	trottoir pair, entre le n° 26 et la rue de la République	Le lundi 7 novembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la République et la rue Boissac	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Auguste Comte et la rue Boissac	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 26 et la rue de la République	
12822	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Gazomètre</b>	entre la rue des Rancy et la rue Villeroy	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Rancy</b>	entre la rue Duguesclin et la rue du Gazomètre	
				<b>Rue Duguesclin</b>	entre la rue Chaponnay et la rue des Rancy	
				<b>Rue Chaponnay</b>	entre la rue Voltaire et la rue Duguesclin	
				<b>Rue Voltaire</b>	entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	
			la circulation des véhicules sera interdite par troçons délimités par deux carrefours successifs	<b>Rue Duguesclin</b>	entre la rue Chaponnay et la rue des Rancy	
				<b>Rue des Rancy</b>	entre la rue Duguesclin et la rue du Gazomètre	
				<b>Rue Chaponnay</b>	entre la rue Voltaire et la rue Duguesclin	
				<b>Rue Voltaire</b>	entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	
				<b>Rue du Gazomètre</b>	entre la rue des Rancy et la rue Villeroy	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12822	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Gazomètre</b>	entre la rue des Rancy et la rue Villeroy	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 6h à 17h
				<b>Rue des Rancy</b>	entre la rue Duguesclin et la rue du Gazomètre	
				<b>Rue Duguesclin</b>	entre la rue Chaponnay et la rue des Rancy	
				<b>Rue Chaponnay</b>	entre la rue Voltaire et la rue Duguesclin	
				<b>Rue Voltaire</b>	entre la rue Mazonod et la rue Chaponnay	
12823	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	La circulation des véhicules sera autorisée	<b>Rue Voltaire</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Paul Bert et la rue des Rancy	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier		<b>Rue Paul Bert</b>	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Voltaire</b>		
12824	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (éclairage public)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Place Antonin Gourju</b>	entre le quai des Celestins et la rue Colonel Chambonnet	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier		entre la rue des Templiers et le quai des Celestins	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai des Célestins</b>	sur 30 m, au droit de la place Antonin Gourju	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 15 m au Nord de la place Antonin Gourju	
			<b>Place Antonin Gourju</b>	côté Ouest, sur 30 m		
12825	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Boileau</b>	partie comprise entre la place Zoé Roche et la rue Duquesne	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 15 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la place Zoé Roche et la rue Duquesne	
12826	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse Gord</b>	côté pair, sur 10 m entre le n° 2 et la rue Denfert Rochereau	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 8h à 16h30
12827	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Docteur Long</b>		A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12828	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match	la circulation des véhicules pourra être interdite dans le sens Nord/Sud en fonction de l'affluence du public	<b>Rue Général Andre</b>	partie comprise entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	Le dimanche 6 novembre 2016, de 10h à 23h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Viviani</b>	partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Puisard</b>		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h	<b>Avenue Viviani</b>	partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	
			le stationnement des véhicules des participants sera autorisé le long du terre-plein central		partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	
12829	Eurl David	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 14	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 8 décembre 2016
12830	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	sur le trottoir situé, au droit du n° 37, lors des phases de levage des charges	Le mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud-Nord, dans la contre allée situé, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre allée Ouest, entre le n° 35 et la rue Colonel Chambonnet	
12831	L'hôtel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie du «Souvenir»	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	des deux côtés sur les places de stationnement, entre la place du 158 <sup>ème</sup> RI et la rue Henri la Châtelier	Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 13h
12832	Roiret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Henri Germain</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	Le mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue de la Poulallerie</b>	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	
				<b>Rue de la Gerbe</b>	entre la rue de la Poulallerie et la rue Gentil	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Poulallerie</b>	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	
				<b>Rue Henri Germain</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Germain</b>	côté impair, sur 70 m au droit de la façade située au n° 19	
				<b>Rue de la Poulallerie</b>	côté pair, sur 70 m au droit de la façade située au n° 14	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue de la Gerbe</b>	au débouché sur la rue Gentil	Le mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 16h30			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12833	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Marietton</b>	trottoir Sud, entre la rue du Bourbonnais et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			sens Ouest/Est, entre la rue du Bourbonnais et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
12834	Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 10 m sur la chaussée principale au droit du n° 51	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016	
12835	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue du Boeuf</b>		A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h30	
				<b>Rue Soufflot</b>			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Paul</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 15	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h30	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant							
12836	La Boulangerie Popy / N° 0001195	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de dégustation, produits / Beaujolais	l'installation d'une tente sera autorisée	<b>Rue Garibaldi</b>	au droit du n° 71	Le jeudi 17 novembre 2016, de 8h à 21h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 71 (Boulangerie Popy)		
12837	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de Belissen</b>	entre les n° 8 et 16	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 8h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre les n° 8 et 16	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016	
12838	André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 86	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au lundi 21 novembre 2016	
12839	Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Donnée</b>		A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
12840	Fabien Fichet / N° 0001194	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle du Food Truck de David Martin	l'accès et le stationnement d'un Food Truck seront autorisés	<b>Place Antonin Jutard</b>		Le samedi 19 novembre 2016, de 10h à 17h	
12841	L M I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	<b>Rue Passet</b>	entre la rue Pasteur et la place Raspail	Le lundi 7 novembre 2016	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12841	L M I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Passet</b>	entre la rue Pasteur et la place Raspail	Le lundi 7 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
12842	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement dans un immeuble privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 99	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
12843	Tin Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	<b>Rue de la Villette</b>	trottoir Ouest, sur 100 m au droit du n° 26	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 5h30 à 14h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, dans la contre allée réservée au Taxis	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté pair, sur 100 m au droit du n° 26	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12844	Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de création de fosses d'arbres	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre le n° 12 et le cours Gambetta	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 12 et le cours Gambetta	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12845	L'association des Commerçants Saxe Saint-Pothin / N° 0001002	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation et déambulation de poneys	la déambulation de musiciens sera autorisée sur les trottoirs	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	entre le cours Franklin Roosevelt et la place Edgar Quinet	Les samedi 17 décembre 2016 et dimanche 18 décembre 2016, de 16h30 à 19h Le samedi 24 décembre 2016, de 16h30 à 19h
			le stationnement du véhicule transportant les poneys sera autorisé	<b>Place Edgar Quinet</b>	sur le trottoir au droit du lycée (hord emplacement ambulant)	Les mercredi 21 décembre 2016 et vendredi 23 décembre 2016, de 13h à 18h Les samedi 10 décembre 2016 et mercredi 14 décembre 2016, de 13h à 18h Les samedi 17 décembre 2016 et dimanche 18 décembre 2016, de 13h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12846	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 107	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h
12847	Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Romain Rolland</b>	sur 10 m au droit du n° 19	A partir du vendredi 4 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, 17h30
12848	Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Mourguet</b>	sur 15 m à l'Ouest de l'avenue du Doyenné	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
				<b>Avenue du Doyenné</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 6, les piétons auront obligation de circuler sur le cheminement aménagé au droit de la station vélo.	
12849	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF en accord avec le Lyvia: 201613730	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	sur 30 m, au droit du n° 29, lors de phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit de l'accès au n° 29	A partir du vendredi 4 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre de l'accès au n° 29	
12850	Am Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Biennier</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 8 décembre 2016
12851	Aed Sécurité Incendie/ Ap2mi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	contre allée Ouest, entre le n° 32 et le n° 34	Le mercredi 9 novembre 2016, de 8h à 12h
12852	Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Feuillat</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n°44	Le mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12853	Dem Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Moncey</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 14	Le mercredi 9 novembre 2016, de 8h à 13h
12854	Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Place Saint Irénée</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 4 et 6	A partir du vendredi 4 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit entre les accès aux n° 4 et 6	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12855	Ghilassi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 15 m au droit du n° 17	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
12856	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Mourguet</b>		A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
				<b>Place de la Trinité</b>		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Jeunet</b>	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 3	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
	<b>Avenue du Doyenné</b>	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 6				
12857	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Tupin</b>	sur 9 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016
12858	Ecohab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016
12859	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferrandière</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016
12860	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue Bonnefoi et la rue Villeroy	Les jeudi 10 novembre 2016 et lundi 14 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 24	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Bonnefoi	Les jeudi 10 novembre 2016 et lundi 14 novembre 2016, de 9h à 16h
12861	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 30 m, au droit du n° 66	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 75	
						côté pair, sur 30 m au droit du n° 66
12862	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint Georges</b>	de part et d'autre de la zone de la zone de chantier entre la place François Bertras et la place de la Trinité	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 0h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12862	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Georges</b>	entre la place François Bertras et la place de la Trinité	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 0h à 17h
12863	Eiffage Energie Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	entre la rue Albert Chalinel et le n° 58	Le lundi 7 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Eiffage	au débouché sur la rue Albert Chalinel	Le lundi 7 novembre 2016, de 9h à 16h				
12864	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 10 m entre le n° 20 et le n° 22	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016
12865	Morel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sala</b>	sur 15 m entre le n° 28 et la rue ictor Hugo	Le lundi 7 novembre 2016, de 7h à 19h
12866	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place de la Croix Rousse</b>	chaussée Est, trottoir Est, entre le n° 15 et le n° 20	Le lundi 7 novembre 2016, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Est, partie comprise entre le n° 22 et la rue d'Auterlitz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, des deux côtés, partie comprise entre le n° 15 et le n° 20	
					sur la partie Est de la place, correspondant aux places en épis	
12867	Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 78	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016
12868	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bât d'argent</b>	sur 10 m au droit du n° 25	Le lundi 7 novembre 2016, de 6h à 13h
12869	Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de la Liberté</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°9	Le mardi 8 novembre 2016, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12870	Filippelli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Lacroix</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le mardi 8 novembre 2016, de 7h à 19h
12871	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement sous couvert du Lyvia n° 201615679	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pasteur</b>	sur 20 m, de part et d'autre du n° 9	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12872	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pré Gaudry</b>	côté Sud, sur 20 m à l'Est du boulevard Yves Farges	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
					côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Felix Brun	
				<b>Boulevard Yves Farge</b>	côté impair, sur 20 m à partir d'un point situé à 20 m au Nord du face n° 48	
				<b>Rue Félix Brun</b>	côté Est, sur 20 m au Sud de la rue Pré Gaudry	
12873	Damiano Battaglini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 145	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016
12874	Fanello ldf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016, de 7h à 19h
12875	Filipdeco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Anvers</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 65	Les mardi 8 novembre 2016 et mercredi 9 novembre 2016
12876	Lyon Drone Service Johan Milani / Télévision Coréenne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interdite dans un périmètre balisé et matérialisé par le demandeur	<b>Quai Rambaud</b>		Le lundi 7 novembre 2016, de 6h à 17h
				<b>Allée de Lotz (Lyon 7e)</b>		
12877	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages sur réseau de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Maurice</b>	entre le n° 39 et le n° 45	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 39 et le n° 45	
12878	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Pinel	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12879	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Promenade Léa et Napoléon Bullukian</b>	sur 30 m entre le n° 10 / 12	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m entre le n° 10 / 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre le n° 10 / 12	
12880	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 15 m au droit du n° 10 bis	Le mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12881	Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 35 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Lalande</b>	sur le trottoir situé entre le n° 27 et le cours Lafayette	Le mercredi 9 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 27 et le cours Lafayette	
12882	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Erables</b>		Le mercredi 2 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
12883	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Robert</b>	trottoir impair Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue de Créqui	Le jeudi 10 novembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue de Créqui	
12884	Musée des Confluences	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 3 / 7, zone de desserte comprise	Le mardi 15 novembre 2016, de 7h à 19h
12885	Rhône Alpes Gourmand - N° 0001117	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du marché de Noël	le stationnement des véhicules suivants seront autorisés	<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	sous l'autopont de l'autoroute A6 parking autocars	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
12886	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201613251 - 201613250	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Bourbonnais</b>	sur 40 m à l'Est de la rue Sidoine Apollinaire	Les vendredi 4 novembre 2016 et samedi 5 novembre 2016, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Bourbonnais</b>		
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	sur 40 m au Nord de la rue du Bourbonnais	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12887	La Boulangerie Banette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de viennoiseries	l'installation d'une table sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue de la Part Dieu</b>	au droit du n° 85	Le vendredi 10 janvier 2017, de 7h à 14h
12888	Perrier Tp et des entreprises adjudicataires du chantier T6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès à une base vie dans le cadre du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Baldassini</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
12890	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement sécurisés	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	au droit des n° 41 à n° 35	A partir du samedi 5 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 41 à n° 35	
12891	Eiffage et du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une expérimentation de couloir Bus dynamique	La voie sera alternativement affectée à la circulation générale ou aux véhicules des services réguliers urbains et inter-urbains de transports en commun. Le fonctionnement de la signalisation horizontale se fera selon le mode suivant:	<b>Avenue Lacasagne</b>	voie Sud, partie comprise entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 24 février 2017
			en présence du Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éclairées en rouge fixe		A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au lundi 24 juillet 2017	
			à l'approche d'un Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éclairées en rouge clignotant			
			en absence de Bus les LED décrites à l'article 3 du présent arrêté seront éteintes			
Une signalisation horizontale réalisée à l'aide LED rouge sera implantée	entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné, en biseau à l'entrée de la voie Sud, à chaque carrefour	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 24 février 2017				
Une signalisation horizontale réalisée à l'aide LED rouge sera implantée	le long du marquage délimitant la voie Sud, entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné					
Une signalisation verticale dynamique renseignant l'affectation des voies et le moment où les véhicules particuliers devront quitter leur voie sera installée	trottoir Sud, à chaque carrefour situé, entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné					
12892	L'atelier Gilles Bail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de totems d'informations sur trottoir dans le cadre des travaux du prolongement du tramway T6 pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Delore</b>	au droit du n° 110	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h30
				<b>Avenue Rockefeller</b>	sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Pinel	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12892	L'atelier Gilles Bail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de totems d'informations sur trottoir dans le cadre des travaux du prolongement du tramway T6 pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h30
				<b>Boulevard des Etats Unis</b>	sens Est/Ouest, sur 40 m à l'Est du Professeur Beauvisage	
				<b>Avenue de Pres-sensé</b>	sens Est/Ouest, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue Paul Santy	
				<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, sur 30 m au Sud de la rue Chevalier	
				<b>Route de Vienne</b>	au droit du n° 228	
				<b>Avenue Debourg</b>	au droit du n° 92 bis	
				<b>Boulevard des Etats Unis</b>	au droit de la place du 8 mai 1945	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Rockefeller</b>	sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
				<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	
				<b>Boulevard des Etats Unis</b>	sens Est/Ouest, sur 40 m à l'Est du Professeur Beauvisage	
					au droit de la place du 8 mai 1945	
				<b>Avenue de Pres-sensé</b>	sens Est/Ouest, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue Paul Santy	
				<b>Rue Pierre Delore</b>	au droit du n° 110	
				<b>Avenue Debourg</b>	au droit du n° 92 bis	
<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, sur 30 m au Sud de la rue Chevalier					
<b>Route de Vienne</b>	au droit du n° 228					
12893	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements sécurisés	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	dans la contre-allée située entre les n° 60 à 41	A partir du samedi 5 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		côté Ouest, entre les n° 58 à 44	
					dans la contre-allée située entre les n° 60 à 41, selon l'avancement du chantier, l'accès des riverains et des véhicules de sécurité se fera maintenu de part et d'autre de la zone de chantier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 60 à 41	
	côté Ouest, entre les n° 58 à 44					
12894	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	au droit du n° 42	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 42	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 80 m au droit du n° 42	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12895	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite à l'intérieur du couloir Bus à contresens lors des opérations de réfection de chaussée	<b>Rue Marius Berliet</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Saint Agnan	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Saint Agnan et la rue Audibert Lavirotte	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Agnan et la rue Audibert Lavirotte	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12896	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Charles Biennier</b>	sur 15 m, à l'Est de la rue de la Charité	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m à l'Est de la rue de la Charité	
12897	Gerinte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	sur 35 m au droit du n° 30	Les lundi 7 novembre 2016 et mardi 8 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 35 m en face du n° 30	
12898	Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Deleuvre</b>	côté pair, sur 20 m en face du n° 73-75	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
12899	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de câbles EDF	Des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles, hors périodes d'activités du chantier afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons.	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 15 m, au Sud de la rue Grenette	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
				<b>Rue Grenette</b>	sur 15 m, au droit du quai Saint Antoine	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Grenette</b>	sur 15 m, au Sud de la rue Grenette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>		sur 20 m, en face du n° 2
	Nouvetra et des entreprises mandataires du chantier T6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès à une base vie dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Pinel</b>	côté pair, sur 30 m au Sud de l'Hôpital Desgenettes (sur le trottoir Ouest au droit d'un délaissé de terrain)	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 31 août 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12901	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sainte Hélène</b>	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016
			Les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
12902	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Tuileries</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 32	Le mardi 8 novembre 2016
12903	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	<b>Rue Claude Boyer</b>	de part et d'autre de l'emprise chantier entre la grande rue de la Guillotière et la rue Clair Tisseur	Les mercredi 9 novembre 2016 et jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 17h
				<b>Rue Clair Tisseur</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Claude Boyer</b>	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Clair Tisseur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Clair Tisseur</b>	des deux côtés de la chaussée	Les mercredi 9 novembre 2016 et jeudi 10 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Boyer</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Clair Tisseur	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			au débouché de la grande rue de la Guillotière
		au débouché de la rue Clair Tisseur				
12904	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon, éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	entrée Parking des Halles	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Parvis Des Halles</b>	à proximité de l'entrée du parking LPA	
12905	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement sous couvert du n° Lyvia 201615708	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pierre Sé-mard</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 15 m de part et d'autre du n° 10	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12906	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'armoire Télécom Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Mercière</b>	entre la rue Grenette et la rue Dubois	Les lundi 7 novembre 2016 et mardi 8 novembre 2016, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 19	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Grenette	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12907	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Horand</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	Le mercredi 9 novembre 2016
12908	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Plâtre</b>	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 1	Les lundi 7 novembre 2016 et mardi 8 novembre 2016, de 8h à 17h30
12909	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 30 m, au droit du n° 84	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 9h à 16h
12910	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une nacelle sous le pont Wilson pour un tirage de câble RTE	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle	<b>Berge Mélima Mercouri</b>	sous le pont Wilson	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement pour un véhicule nacelle sera autorisé			
12911	Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 93	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016
12912	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Feuillat</b>	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 42 ter	Le jeudi 10 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au Nord de l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au Nord de l'avenue Lacassagne	
12913	Trabelsi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sous couvert du n° Lyvia 201614266	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemel Lacour</b>	côté pair, au droit du n° 128 et n° 130	Le mercredi 9 novembre 2016
12914	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du n° Lyvia 201615008	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard de Balmont</b>	trottoir Ouest, entre la rue de la Piemonté et la montée de Balmont	Les mercredi 9 novembre 2016 et mercredi 16 novembre 2016, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre la rue de la Piemonté et la montée de Balmont	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12915	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Emile Zola</b>	sur 10 m au droit du n° 10	Les jeudi 10 novembre 2016 et vendredi 11 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12916	En Attendant/ Lightroom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de décoration de Noël à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place de la République</b>	côté Est, entre la rue Jussieu et la rue Stella	A partir du mardi 8 novembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 8h
				<b>Rue Stella</b>	côté impair, sur 15 m à l'Est de la place de la République	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place de la République</b>	côté Est, entre la rue Jussieu et la rue Stella	
				<b>Rue Stella</b>	côté impair, sur 15 m à l'Est de la place de la République	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la République</b>	côté Est, sur 10 m au Sud de la rue Jussieu	
				<b>Rue Stella</b>	côté impair, sur 15 m à l'Est de la place de la République	
12917	Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de l'église St Denis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Bourgeois	<b>Rue Hénon</b>	trottoir Nord, entre le n° 4 et la Grande rue de la Croix Rousse	Les mardi 8 novembre 2016 et mercredi 9 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur la desserte au droit de l'église St Denis, située entre le n° 4 et la Grande rue de la Croix Rousse	
12918	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Loxam Lev	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Sud, au droit du n° 180	Le jeudi 10 novembre 2016
				<b>Rue du Puisard</b>	trottoir Est, entre le n° 4 et l'avenue Paul Santy	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la nacelle de l'entreprise Loxam Lev sera autorisée à stationner	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Sud, au droit du n° 180	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Puisard</b>	entre le n° 4 et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
	<b>Avenue Paul Santy</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 180				
12919	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	Des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles, hors périodes d'activités du chantier afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons.	<b>Cours de la Liberté</b>	sur 20 m, au droit du n° 53	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté impair, sur 25 m au droit du n° 53	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12920	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GDF-ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	sur 20 m, au droit du n° 41	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 41	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12921	Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice (purge vitrerie)	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Lafayette</b>	sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 184	Le vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de l'immeuble situé au n° 184	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 184	
12922	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201615492	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mouillard</b>	au droit du n° 20	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, au droit du n° 20 (au droit du Centre Culturel)	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12923	Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'approvisionner un chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue de la République</b>	sur le trottoir impair au «Sud» de la rue de l'Arbre Sec	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12924	Rhône Alpes Gourmand/ Dossier N° 001117	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Marché de Noël	le stationnement des véhicules de Rhone Alpes Gourmand CL499HX-AY479VM-CG200CJ-DX749YL-CF411CV-EC888RV-CH346FF-DA498YM-EB359PM-AT373MG-CJ045XQ-DB482XN sera autorisé	<b>Place Carnot</b>		A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
			le stationnement des véhicules participant au démontage AY802RB-DD251SM-7862RN69-CD581MB-6939PK07-5653ZS74-AN480MR-DE466RC-CN536PE sera autorisé			A partir du samedi 24 décembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
			le stationnement des véhicules techniques participant au montage AY802RB-DD251SM-7862RN69-CD581MB-6939PK07-5653ZS74-AN480MR-DE466RC-CN536PE sera autorisé			
			le stationnement des véhicules techniques participant au montage, manifestation, démontage DG193MA-DG990RV-BX918RD-EF625CX-DY671PS-510AJQ69-7833ZR69-CG826KZ-DV409FZ69-CN536PE-BP067NE-CJ337WQ42-DJ385PC sera autorisé			A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12925	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Platière</b>	sur 20 m, au droit du n° 22	Les mardi 8 novembre 2016 et mercredi 9 novembre 2016, de 9h30 à 16h30
				<b>Quai Saint Vincent</b>	sur 20 m, au droit du n° 8	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Charreux</b>	sur 20 m, au droit du n° 39	
				<b>Place Meissonier</b>	sur 20 m, au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Platière</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 22	
				<b>Place Meissonier</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 3	
				<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 11	
<b>Rue des Charreux</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 39					
	<b>Quai Saint Vincent</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 8				
12926	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	sur 30 m, au droit du n° 41	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
				<b>Cours Albert Thomas</b>	sur 30 m, au droit du n° 155	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Pinel</b>	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 41	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
				<b>Cours Albert Thomas</b>	sur 30 m, au droit du n° 155	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
12927	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Hrant Dink</b>	sur 30 m, au droit du n° 4	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12928	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 114	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h
				<b>Rue Bugeaud</b>	sur 15 m entre le n° 38 et 42	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12929	Lyon Drone Service Johan Milani / Télévision Coréenne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage à l'aide d'un drone	la circulation des piétons et des véhicules sera interdite dans un périmètre balisé et matérialisé par le demandeur	<b>Quai Rambaud</b>		Le vendredi 4 novembre 2016, de 6h à 17h	
12930	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jean Baldassini</b>	sur 30 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
12931	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture de tampons sur stationnement de chauffage urbain	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Verger</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit des tampons de chauffage urbain	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 17h	
				<b>Boulevard Edmond Michelet</b>	côté pair, sur 10 m au droit des tampons de chauffage urbain	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 17h	
				<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 112 et l'avenue Paul Santy (sur 10 m au droit des tampons de chauffage urbain)		
12932	Entreprises Colas - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Wakatsuki</b>	entre la rue Emile Combes et la rue Jean Sarrazin	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Théodore Levigne</b>	entre la rue Rochambeau et le boulevard des Etats Unis		
				<b>Rue Wakatsuki</b>	entre la rue Emile Combes et la rue Jean Sarrazin		
				<b>Rue Théodore Levigne</b>	entre la rue Rochambeau et le boulevard des Etats Unis		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Theodore Levigne</b>	entre la rue Rochambeau et le boulevard des Etats Unis	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Wakatsuki</b>	entre la rue Emile Combes et la rue Jean Sarrazin		
				<b>Rue Théodore Levigne</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Wakatsuki		
				<b>Rue Wakatsuki</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Théodore Levigne		
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Théodore Levigne</b>	au débouché sur le boulevard des Etats Unis	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 7h à 17h				
12933	Elzevir Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Henri Barbusse</b>	à hauteur du n° 6	A partir du jeudi 10 novembre 2016, 0h, jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, 1h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12933	Elzevir Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Barbusse</b>	des deux côtés, entre le n° 6 et le n° 26	A partir du mercredi 9 novembre 2016, 20h, jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, 2h
12934	La Galerie «Chez Néon»	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de vernissages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	au droit du n° 41, sur 4 emplacements	Le jeudi 10 novembre 2016, de 16h à 22h
						Le samedi 19 novembre 2016, de 14h à 23h
12935	Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection du pavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bourgogne</b>	sur 50 m à l'Ouest de la place Valmy	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12936	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GDF sous couvert du Lyvia n° 201615680	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Général Frère</b>	sens Ouest/Est, sur 20 m au droit du n° 192	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					côté pair, sur 20 m au droit du n° 192	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016
12937	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise EGM	<b>Rue de la Thibaudière</b>	trottoir Nord, entre les n° 53 et n° 55	Les jeudi 10 novembre 2016 et lundi 14 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre les n° 53 et n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 53 et n° 55	
12938	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Quivogne</b>	entre la rue Marc Antoine Petit et la cours Suchet	Les lundi 7 novembre 2016 et mardi 8 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du samedi 5 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12939	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis en accord avec le LYVIA n° 201613601	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Joliot Curie</b>	sur 30 m au droit de u n° 20, l'activité du chantier ne sera autorisée que les Lundi, Mercredi et Jeudi	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12939	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis en accord avec le LYVIA n° 201613601	la circulation s'effectuera sur un dos d'âne ou un cassis matérialisé par un panneau de signalisation de type A2a	<b>Rue Joliot Curie</b>	sur 30 m au droit du n° 20, lors des phases d'activité du chantier	A partir du jeudi 10 novembre 2016, 9h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 16h
12940	Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Rochaix</b>	côté impair, entre le n° 67 et la rue Trarieux	Le jeudi 10 novembre 2016
12941	Opti Bus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décoration de Noël à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la République</b>	sur 20 m, au droit du n° 91	Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 12h
12942	Sovilec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une pose d'enseigne à l'aide d'une nacelle	L'usage d'une nacelle sera autorisée	<b>Rue de la Villette</b>	sur le trottoir Est, à hauteur de la place de Francfort	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 8h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place de Francfort</b>	dans un périmètre de sécurité situé sur la zone de travail. Ce périmètre sera balisé par le demandeur	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 19h à 8h
			Le stationnement d'une nacelle sera autorisé		sur le trottoir Nord	Les samedi 19 novembre 2016 et dimanche 20 novembre 2016
					dans le Parking des autocars, côté Est, sur la place adjacente au portail d'entrée	
12943	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de mobilier urbain	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Joseph Serlin</b>		Le jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
12944	Pironnet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle sera autorisé	<b>Cours Gambetta</b>		A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h
12945	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Diderot</b>	sur 20 m au droit des n° 2 à 4 sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit des n° 2 à 4	Les jeudi 10 novembre 2016 et vendredi 11 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12946	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Nuits</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12947	Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roposte</b>	côté impair, sur 20 m à l'Ouest de la rue Baraban	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12948	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Emile Zola</b>	sur 15 m, au droit du n° 10	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 8h30 à 16h30
				<b>Rue des Archers</b>	sur 15 m, au droit du n° 3	
			<b>Rue Emile Zola</b>	sur 15 m, au droit du n° 10		
			<b>Rue des Archers</b>	sur 15 m, au droit du n° 3		
12949	Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hénon</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 44	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016
12950	Scop Nea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle	<b>Place André Latarget</b>	esplanade Est et esplanade Sud au droit de la Poste	Le jeudi 10 novembre 2016
12951	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 38, sur emplacement de desserte	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
12952	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 15 m, au droit du n° 83	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 9h30 à 16h30
				<b>Rue de Nuits</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	
				<b>Rue de Cuire</b>	sur 15 m, au droit du n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 15 m, au droit du n° 83	
				<b>Rue de Nuits</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	
				<b>Rue de Cuire</b>	sur 15 m, au droit du n° 44	
12953	Fournil du 6 <sup>ème</sup>	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de viennoiseries	l'installation d'une table sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue Tronchet</b>	au droit du n° 8	Le mercredi 23 novembre 2016, de 8h à 15h
12954	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Villon</b>	trottoir Est, entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Romain (sauf accès riverains)	Le lundi 14 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Romain	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au Sud de la rue Saint Romain	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Romain	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12954	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Villon</b>	côté pair, entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Romain au débouché de la rue Saint Mathieu	Le lundi 14 novembre 2016, de 7h30 à 17h
12955	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint Romain</b>	entre le n° 4 et n° 8 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et n° 8	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12956	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint Gervais</b>	entre la rue Marius Berliet et la rue Saint Romain des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marius Berliet et la rue Saint Romain	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12957	Fella Attractions / N° 0001193	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la grande roue	une manifestation sera autorisée	<b>Place Bellecour</b>	(montage dès 8h démontage le 19 novembre)	Le vendredi 18 novembre 2016, de 14h à 21h
12958	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câble	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Chevreul</b>	côté pair, entre le n° 40 et n° 48	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12959	Le Ny Alain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Leny le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement pour la nacelle de l'entreprise Leny sera autorisé	<b>Rue de l'Université</b>	trottoir Sud, entre la rue Pasteur et le quai Claude Bernard côté Sud, entre le quai Claude Bernard et la rue Pasteur trottoir Sud, entre la rue Pasteur et le quai Claude Bernard	Le lundi 14 novembre 2016
12960	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sens Nord/Sud, partie comprise entre la rue de Sèze, et la rue Bossuet, un autre couloir Bus à contre sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux sens Sud/Nord, partie comprise entre la rue Bossuet et la rue de Sèze sens Sud/Nord, partie comprise entre la rue Bossuet et la rue de Sèze sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 14	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12961	Batieco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dubois</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016
12962	Cabinet du Maire Service Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Antoine</b>	du n° 17 au n° 19	Le mardi 8 novembre 2016, de 14h à 18h
12963	Lyon Drone Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage à l'aide d'un drone dans le cadre du village des recruteurs	la circulation des piétons sera interdite dans un périmètre balisé et matérialisé par le demandeur	<b>Place Bellecour</b>		Le mardi 8 novembre 2016, de 8h à 14h
12964	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisée	<b>Place Saint-Jean</b>	partie Sud / Ouest	A partir du mardi 15 novembre 2016, 6h, jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, 18h
			la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	<b>Passerelle du Palais de Justice</b>		Le mardi 15 novembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Antonin Gourju</b>	entre le n° 12 et la rue Colonel Chambonnet	Le vendredi 11 novembre 2016, de 6h à 13h
				<b>Rue des Estrées</b>	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du lundi 14 novembre 2016, 14h, jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, 21h
				<b>Rue Mandelot</b>	entre la rue de la Bombarde et la rue Saint-Etienne	
12965	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Paul Montrochet</b>	trottoir pair, sur 20 m, au droit du n° 4  sur 30 m, au droit du n° 4	Le mardi 8 novembre 2016
12966	Silvadam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Germain</b>	sur 3 m au droit de l'immeuble situé au n° 51	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
12967	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	sur 30 m, au droit du n° 51	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
12968	Archirel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Eugène Pons</b>	sens Est/Ouest	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12969	Production Leonis / N° 0001096	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Passerelle du Palais de Justice</b>		Le samedi 19 novembre 2016, de 9h à 19h	
				<b>Passerelle Saint-Vincent</b>			
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Montée Saint-Barthelemy</b>	entre la place Saint-Paul et la montée du Change	Le samedi 19 novembre 2016, de 17h à 22h	
				<b>Montée des Carmes Dechaussées</b>	entre la montée Saint-Barthélémy et la rue de Montauban		
				<b>Rue Saint Paul</b>	entre le quai Pierre Scize et la place Saint-Paul		
				<b>Rue Docteur Augros</b>	entre le quai Bandy et la place Saint-Paul		
				<b>Rue Saint-Nicolas</b>	entre le quai de Bondy et la place Gerson		
				<b>Place Gerson</b>	entre le quai de Bondy et la rue Saint-Paul		
				<b>Rue Juiverie</b>	entre la rue de la Loge et la montée Saint-barthélémy		
				<b>Rue Bouteille</b>	de la rue Pareille à la rue Fernand Rey	Le samedi 19 novembre 2016, de 9h à 19h	
				<b>Rue Sergent Blandan</b>	entre la rue Pareille et la rue Fernand Rey		
				<b>Montée du Change</b>	entre la rue Juiverie et la montée Saint-Barthélémy	Le samedi 19 novembre 2016, de 17h à 22h	
							A partir du vendredi 18 novembre 2016, 17h, jusqu'au samedi 19 novembre 2016, 23h
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Martinière</b>	
			<b>Place Gabriel Rambaud</b>				
			<b>Place Saint-Vincent</b>	entre la rue de la Martinière et la rue Sergent Blandan			
				<b>Rue Sergent Blandan</b>	des deux côtés, de la rue Fernand Rey à la rue Pareille		
12970	Ses Etancheite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étanchéité à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	sur 15 m, au droit du n° 41 ( emplacement Blueuly) sur 15 m, au droit du n° 41 ( emplacement Blueuly)	Le mercredi 9 novembre 2016	
12971	Lassource Florian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chinard</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 20	Les samedi 5 novembre 2016 et dimanche 6 novembre 2016, de 6h à 22h	
12972	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 7h30 à 17h	
12973	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pailleron</b>	sur 20 m, au droit du n° 18 côté pair, sur 20 m au droit du n° 18	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, de 7h30 à 16h30	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12974	Eiffage Thermie/ Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation en urgence sur fuite de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	sens Est/Ouest, sur 20 m au droit de la rue Moncey	A partir du samedi 12 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Garibaldi et la rue tête d'Or	
			la circulation des véhicules sera interdite aux véhicules de plus de 3,5T		sens Est/Ouest, entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Garibaldi et le n° 5	A partir du samedi 12 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			Une interdiction de tourner à gauche sera signalée par un panneau BK2a	<b>Rue Garibaldi</b>	sens Nord/Sud, sur le boulevard Eugène Deruelle	A partir du samedi 12 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
12975	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement sous couvert du Lyvia n° 201614306	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Paul Sedallian</b>	sens Sud/Nord, entre le n° 1 et le pont de l'Île Barbe	A partir du dimanche 6 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Place Henri Barbusse</b>	entre le quai Paul Sedallian et le pont de l'Île Barbe	
			le tourne à gauche sera interdit	<b>Quai Paul Sedallian</b>	sur la place Henri Barbusse	
				<b>Place Henri Barbusse</b>	sur la Grande rue de Saint-Rambert	
<b>Quai Paul Sedallian</b>	sur la Grande rue de Saint-Rambert					
<b>Quai Paul Sedallian</b>	sur la place Henri Barbusse					
12976	Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Perrache</b>	sur 15 m, au droit du n° 5	Le samedi 12 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12977	Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	sur 15 m, au droit du n° 5	Le samedi 12 novembre 2016, de 7h à 17h30
12978	Sociétés Thyssen Krupp - Mulder	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue auxiliaire pour le compte du Sytral	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Jean Macé</b>	promenade Est, sur la partie Nord au droit des accès Métro	A partir du mardi 8 novembre 2016, 21h, jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, 5h
			le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé		promenade Est, sur la partie Ouest au droit des accès Métro	
					promenade Est, sur la partie Nord au droit des accès Métro	
					promenade Est, sur la partie Ouest au droit des accès Métro	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12979	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages et de travaux d'assainissement sous couvert du Lyvia n° 201615621	la circulation des piétons sera balisée et gérée sur la placette au droit des fouilles	<b>Avenue Debourg</b>	sur la placette Debourg située sur la partie Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Georges Gouy	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Georges Gouy</b>	côté pair, sur 30 m face au n° 25	
			le stationnement sur la placette Debourg pour des véhicules de chantier sera autorisé	<b>Avenue Debourg</b>	sur la placette Debourg située sur la partie Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Georges Gouy	
12980	Etaneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Plat</b>	des deux côtés, sur 35 m au droit du n° 35	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 6h30 à 18h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Plat</b>	des deux côtés, sur 35 m au droit du n° 35	
				<b>Place Antoine Vollon</b>	côté Nord, entre la rue du Plat et la rue Saint-Hélène	
				<b>Place Antoine Vollon</b>	côté Nord, entre la rue du Plat et la rue Saint-Hélène	
12981	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'hydrodépavage sous trottoir du réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée et balisée au droit des engins de chantier	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est de l'avenue Francis de Pressensé	Le mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m à l'Est de l'avenue Francis de Pressensé	
12982	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jean Zay</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 5	Le mercredi 9 novembre 2016, de 12h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Masset et le n° 15A rue Louis Loucheur	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Masset et le n° 15A rue Louis Loucheur	Le mercredi 9 novembre 2016, de 11h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Joannès Masset	Le mercredi 9 novembre 2016, de 12h30 à 18h
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
12983	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Belges</b>	sens Est/Ouest, voie d'accès à la chaussée principale entre le boulevard des Belges et la rue Lieutenant Colonel Prvost	Le mardi 8 novembre 2016, de 8h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 40	
12984	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'alimentation électrique du marché de Noël	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Général Plessier</b>	entre la place Carnot et la rue d'Enghein	Le lundi 14 novembre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12984	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'alimentation électrique du marché de Noël	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Général Plessier</b>	entre la place Carnot et la rue d'Enghein	Le lundi 14 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Carnot</b>	côté place, sur 15 m au droit de la rue Général Plessier	Le mercredi 28 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Général Plessier</b>	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la place Carnot	Le lundi 14 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
				<b>Place Carnot</b>	côté place, sur 15 m au droit de la rue Général Plessier	
				<b>Rue Général Plessier</b>	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la place Carnot	Le mercredi 28 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
12985	Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bony</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
12986	Carpentier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Général Frere</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 77	Les vendredi 18 novembre 2016 et samedi 19 novembre 2016, de 6h à 22h
12987	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Hénon</b>	sur 30 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 25	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12988	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement dans une chambre France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 303	Les mercredi 9 novembre 2016 et jeudi 10 novembre 2016
12989	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans le stade	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lieutenant Colonel Girard</b>	sur 25 m au droit du n° 44 (le long du stade)	Le jeudi 10 novembre 2016
12990	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Clotilde Bizolon</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	Les lundi 14 novembre 2016 et mercredi 16 novembre 2016, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Tilsitt et la place Antoine Vollon	
			La circulation sera rétrécie		sur 15 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 2	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le quai Tilsitt	Les lundi 14 novembre 2016 et mercredi 16 novembre 2016, de 8h à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12991	Ag Maconnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	côté Ouest, sur 5 m au droit du n° 43	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
12992	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marietton</b>	sens Ouest/Est, entre le n° 1 et n° 3	Les jeudi 10 novembre 2016 et lundi 14 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre le n° 1 et n° 3	Les jeudi 10 novembre 2016 et lundi 14 novembre 2016, de 9h à 16h
12993	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	partie comprise entre la rue Sully et la place Puvis de Chavannes	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), partie comprise entre la rue Sully et la place Puvis de Chavannes	
12994	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de gaz	Des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles, hors périodes d'activités du chantier afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons ainsi que l'accès aux véhicules de secours	<b>Rue Moncey</b>	entre la rue Dunois et la rue André Philip	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue André Philip</b>	côté Ouest, entre la rue Servient et la rue Moncey	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Moncey</b>	entre la rue Dunois et la rue André Philip	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue André Philip</b>	entre la rue Servient et la rue Moncey	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Moncey</b>	côté Ouest, entre la rue Servient et la rue Moncey	
entre la rue Dunois et la rue André Philip						
12995	Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue le Royer</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 11	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au samedi 3 décembre 2016
12996	Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier et un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Arménie</b>	côté impair, entre le n° 37 et la rue André Philip	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au samedi 3 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	côté impair, entre le n° 287 et le n° 293	
				<b>Rue d'Arménie</b>	côté impair, entre le n° 37 et la rue André Philip	
12997	Guintoli/ Procap/ Atout Sign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de refec-tion de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonnel</b>	entre la rue Moncey et la rue Garibald	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12997	Guintoli/ Procap/ Atout Sign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Bonnel</b>	entre la rue Moncey et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 8h à 16h
12998	Sytral et des Entreprises Adjudicataires des Marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de l'Europe</b>	Sur le parking situé entre les rues Vauban, Garibaldi et Louis Blanc	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Sur le parking situé entre les rues Vauban, Garibaldi et Louis Blanc	
12999	Guelpa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Garibaldi</b>	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue de Bonnel	Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
13000	Opti Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 15 m, au droit du n° 101	Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h30 à 11h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus			
13001	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon, éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	<b>Route de Genas</b>	trottoir pair, sur 30 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m, au droit du n° 10	
13002	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câble et raccordement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Brest</b>	sur 25 m, au droit du n°28	Les lundi 14 novembre 2016 et mardi 15 novembre 2016, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13003	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, entre le n° 2 et la rue Vaubecour	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Guynemer</b>	côté impair, sur 20 m en face du n°2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, entre le n° 2 et la rue Vaubecour	
				<b>Rue Guynemer</b>	côté impair, sur 20 m en face du n°2	
13004	L'hotel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de Bondy</b>	au droit des n° 16 / 18 sur 7 emplacements	Le jeudi 10 novembre 2016, de 12h30 à 16h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13005	Péeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de barrières ou de palissades délimitant un dépôt de matériaux, une emprise de chantier ou une base-vie en accord avec une autorisation de voi	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Oran</b>	sur 5 m sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du mercredi 9 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, 17h30
13006	Citeos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Longefer</b>	entre le n° 41 et la rue Laennec	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 41 et la rue Laennec	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13007	La Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint-Jean de Dieu</b>	entre la rue de Surville et la rue Jean Grolier	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Surville et la rue Jean Grolier	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 12h
13008	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Quai du Commerce</b>	au droit du n° 5	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Corderie</b>	entre le n° 2 et le rond point des Monts d'Or	
				<b>Rue Marietton</b>	entre le n° 1 et le quai Arloing	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai du Commerce</b>	au droit du n° 5	
				<b>Rue de la Corderie</b>	entre le n° 2 et le rond point des Monts d'Or	
				<b>Rue Marietton</b>	entre le n° 1 et le quai Arloing	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place du Marché</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
	<b>Rue Eugène Baudin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4				
13009	Alteor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un espace vente	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Masaryk</b>	côté impair, entre le n° 9 et n° 15	Les lundi 14 novembre 2016 et mardi 15 novembre 2016
13010	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Audibert et Laviotte</b>	entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13010	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Audibert et Laviotte</b>	entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		A l'intérieur du couloir Bus, entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet	
					entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet	
13011	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Aque-ducs</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 71 bis"	Le mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13012	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Terme</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 13	Le jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13013	Serpollot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une signalisation lumineuse	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai André Lassagne</b>	sens "Sud/Nord", sur 100 m au droit du cadélabre situé en face des n° 5/7	Le jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens "Sud/Nord", sur 200 m au Sud de la voie d'accès au tunnel de la Croix Rousse	
13014	Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 15 m au droit des chambres Télécoms situé au n° 49	Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h
13015	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Telecom en accord avec le Lyvia:201613985	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de Trion</b>	sur 30 m, au droit du n° 8	Les lundi 14 novembre 2016 et vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Tourelles</b>		A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	sur 20 m, au droit du n° 8	A partir du vendredi 11 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h30
				<b>Rue des Tourelles</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du vendredi 11 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h30
13016	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vauban</b>	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Dugesclin</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 120	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13016	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Cuvier</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 170	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Vauban</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 10	
				<b>Rue Molière</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23	
				<b>Rue Duguesclin</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 152	
				<b>Rue Boileau</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 70	
13017	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Bossuet</b>	trottoir pair (Sud), entre le boulevard des Brotteaux et la rue Professeur Weill	Le lundi 14 novembre 2016, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et le boulevard des Brotteaux	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le boulevard des Brotteaux et la rue Professeur Weill	Le lundi 14 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Brotteaux et la rue Professeur Weill	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le boulevard des Brotteaux	
13018	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Desaix</b>	sens Est/Ouest, entre le boulevard Vivier Merle et la rue Desaix	Les lundi 14 novembre 2016 et mardi 15 novembre 2016
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, entre la rue Desaix et le boulevard Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	
13019	Imsrn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages pour la Direction de l'eau, Lyon Métropole	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	côté Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Est et Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Paul Bert	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		trottoir Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
13020	A F D	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Tabareau</b>	sur 15 m, face au n° 9	Le lundi 14 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13021	Citéos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon, éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Pierre Renaudel</b>	sur 15 m, au droit du n°6	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13022	Aptp Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Desaix</b>	côté Sud, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13023	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	la circulation des cycles sera interdite	<b>Cours Albert Thomas</b>	sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 155	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13024	Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens de circulation	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sur 50 m à l'Ouest du boulevard Ambroise Paré	Le mercredi 9 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13025	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 10 m, au droit du n° 39 et n° 65	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
13026	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie - Lyvia n° 201604570	la circulation des piétons sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Avenue des Sources</b>	trottoir Sud, sur 60 m de part et d'autre du n° 7	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					sur 60 m de part et d'autre du n° 7	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
					côté impair, sur 60 m de part et d'autre du n° 7	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13029	Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en avenant à l'arrêté n° 2016 C 12839	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Donnée</b>	des deux côtés de la chaussée sur 20 m à l'Est de la rue Abbé Rozier	A partir du lundi 7 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 17h30
13030	René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation urgente du réseau d'assainissement	Des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles, hors périodes d'activités du chantier afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons. la circulation des véhicules sera interdite sauf le 01/11/2016	<b>Rue Tupin</b>	entre le n° 14 et la rue de Brest	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 16h
13031	Loic Denuzière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Dugas Montbel</b>	du n° 12 à la rue Gilibert	A partir du mardi 8 novembre 2016, 21h30, jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, 0h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claudius Collonge</b>	du n° 15 à la rue Dugas Montbel	Le mardi 8 novembre 2016, de 0h30 à 2h
				<b>Quai Victor Augagneur</b>	au droit du n° 30	Le vendredi 11 novembre 2016, de 10h30 à 13h
				<b>Quai Docteur Gailleton</b>	au droit du n° 26	Le vendredi 11 novembre 2016, de 13h à 18h
			<b>Rue Paul Chenavard</b>	au droit du n° 5	Le vendredi 11 novembre 2016, de 7h à 10h30	
13032	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Quivogne</b>	entre la rue Marc Antoine Petit et la cours Suchet	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
13033	Toulev And Go	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	trottoir impair, sur 10 m, au droit du n° 95	Le mardi 8 novembre 2016, de 19h à 23h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté pair, sur 30 m, face au n° 95	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m, face au n° 95	
13034	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	sens Sud/Nord, sur 20 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 39	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13035	La Boulangerie Champeaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de viennoiseries	l'installation d'une table sera autorisée sur le trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	au droit du n° 95	Le samedi 19 novembre 2016, de 7h à 13h30
13036	Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre des travaux de Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615402	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Julien Baudrand et la rue Laennec	Le mercredi 9 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Julien Baudrand et la rue Laennec	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre la rue Laennec et la rue Julien Baudrand (au droit de la grande mosquée de Lyon)	Le mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 18h
13037	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Victor et Roger Thomas</b>	sur 30 m au droit du n° 34	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 34	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13038	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'une fuite d'eau sur une canalisation URGENT	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Victor Lagrange</b>	sur 50 m à l'Ouest de la rue des Bons Enfants	Le jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de la rue des Bons Enfants	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13039	La Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un espace verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Prévoist</b>	sur 2 m en face de l'accès au n° 3	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, 17h30
13040	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'une fuite d'eau sur une canalisation URGENT	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Audibert et Laviotte</b>	entre la rue Professeur P. Delore et la rue Antoine Dumont	Le jeudi 10 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Professeur P. Delore et la rue Antoine Dumont	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur P. Delore et la rue Antoine Dumont	
13041	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Dauphiné</b>	sur 30 m, au droit du n° 51	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 51	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13042	Balthazard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique sous stationnement	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Verger</b>	sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 17h
				<b>Rue Edmond Michelet</b>	sur 10 m au droit des n° 2 - 4 et n° 10	
13043	La Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jouffroy d'Abbans</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 13h à 17h
				<b>Rue de l'Oise-lière</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance	<b>Rue Jouffroy d'Abbans</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	
				<b>Rue de l'Oise-lière</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jouffroy d'Abbans</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et le n° 7	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de l'Oise-lière</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et le n° 11	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» et seront gérés par du personnel de la Métropole	<b>Rue Jouffroy d'Abbans</b>	au débouché sur la rue du Bourbonnais	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» et seront gérés par du personnel de la Métropole	<b>Rue de l'Oise-lière</b>	au débouché sur la rue Marietton				
13044	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux ERDF en accord avec le LYVIA n° 201605560	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Quai Romain Rolland</b>	sur la contre-allée Est, situé entre la place Paul Duquaire et la place Ennemont Fousseret	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la contre-allée Est, sur 30 m au droit du pont Maréchal Juin, des ponts lourd seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'installation des forains lors du marché de la création	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée Est, sur 30 au droit du pont Maréchal Juin	
13045	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements et d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615622	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	<b>Rue Challemeil Lacour</b>	chaussée Nord et chaussée Sud, entre la rue Champagneux et le n° 166	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13045	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements et d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615622	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	entre la rue Champagneux et le n° 166	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du couloir Bus en fonction de l'avancée du chantier		chaussée Nord et chaussée Sud, entre la rue Champagneux et le n° 166	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Champagneux et le n° 166	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Champagneux et le n° 166	
13046	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements et d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615621	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens de circulation	<b>Rue Simon Fryd</b>	entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du couloir Bus en fonction de l'avancée du chantier		sens Est, entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Nord, entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	
13047	Mandar ' In Dance / N° 00011700	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre du 8 décembre	une animation sera autorisée (sans installation particulière)	<b>Place Charles de Gaulle</b>		Le jeudi 8 décembre 2016, de 12h à 14h
13048	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Grand Lyon VMPA	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	côté Ouest, sur 15 m au Sud de la rue d'Ypres	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13049	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201613251 - 201613250	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Bourbonnais</b>	sur 40 m à l'Est de la rue Sidoine Appollinaire	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m à l'Est de la rue Sidoine Appollinaire	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Est de la rue Sidoine Appollinaire	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	sur 40 m au Nord de la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 9h à 17h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13050	Oph Office Protection Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	sur 10 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016
13051	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau d'eau potable sous couvert du Lyvia n° 201615121	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint-Mathieu</b>	entre la rue Saint-Maurice et la rue Antoine Lumière	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Maurice</b>	sur 20 m au Nord de la rue Saint-Mathieu	
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf accès riverains)	<b>Rue Saint-Mathieu</b>	entre la rue Saint-Maurice et la rue Antoine Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Saint-Maurice</b>	sur 20 m au Nord de la rue Saint-Mathieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Saint-Mathieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Mathieu</b>	côté pair, entre la rue Saint-Maurice et la rue Antoine Lumière	
13052	Tin Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Perrache</b>	sur 40 m, au droit du n° 30	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 14 novembre 2016, de 7h à 17h
13053	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisée	<b>Place Saint-Jean</b>	partie Sud / Ouest	A partir du lundi 14 novembre 2016, 6h, jusqu'au mardi 15 novembre 2016, 18h
			la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	<b>Passerelle du Palais de Justice</b>		Le mardi 15 novembre 2016, de 8h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Estrées</b>	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du dimanche 13 novembre 2016, 14h, jusqu'au mardi 15 novembre 2016, 21h
				<b>Rue Mandelot</b>	entre la rue de la Bombarde et la rue Saint-Etienne	
13054	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements et d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615621	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Simon Fryd</b>	chaussée Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Debourg (sauf accès livraisons)	
				<b>Rue Simon Fryd</b>	chaussée Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy (la circulation générale s'effectuera à double sens sur la chaussée Sud)	
					chaussée Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Georges Gouy</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Simon Fryd et l'avenue Debourg	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13055	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016
13056	Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un véhicule de collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté impair, sur 20 m à l'Ouest du n° 5	Le lundi 14 novembre 2016, de 7h à 19h
13057	Msv Eco Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Pont Cotton</b>		A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
13058	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	<b>Rue du Mont d'Or</b>	entre la rue Marietton et la grande rue de Vaise	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 20h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marietton</b>	sens Ouest/Est, entre le n° 3 et le quai Jayr	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Mont d'Or</b>	entre la rue Marietton et la grande rue de Vaise	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Marietton</b>	sens Ouest/Est, entre le n° 3 et le quai Jayr	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise SERFIM	<b>Rue du Mont d'Or</b>	au débouché sur la rue Marietton	
13059	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable sous le Lyvia n° 201615627	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Verger</b>	contre allée Est, entre le n° 3 et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf accès riverains et véhicules de secours)		contre allée Est, entre le n° 3 et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Est, des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et l'avenue Paul Santy	
13060	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Ambroise Courtois</b>	côté Sud, entre la contre allée Ouest et la contre allée Est	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			les véhicules de l'entreprise SERPOLLET seront autorisés à stationner (sauf les jours de Marché)			
13061	Fournil du 6 ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de viennoiseries	l'installation d'une table sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue Tronchet</b>	au droit du n° 8	Le lundi 21 novembre 2016, de 8h à 15h
13062	Roger Martin Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le LYVIA n° 201607289 / 201607290	la circulation sera réduite à une seule voie	<b>Pont la Feuillée</b>	dans les deux sens de la circulation, dans le carrefour avec le quai Saint-Vincent	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 22 novembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13062	Roger Martin Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le LYVIA n° 201607289 / 201607290	la circulation sera réduite à une seule voie	<b>Quai Saint-Vincent</b>	entre la rue des Augustins et la pont la Feuillée, les bus auront obligation de quitter la voie réservée	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 22 novembre 2016, 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Thimonier et la pont la Feuillée	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 6 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de la Pêcherie</b>	au droit de la façade du n° 1, sauf sur l'emplacement réservé «Transport de Fonds»	
13063	Roger Martin Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le LYVIA n° 201607289 / 201607290	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre la rue Constantine et la rue Longue	A partir du jeudi 17 novembre 2016, 21h, jusqu'au dimanche 18 décembre 2016, 4h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Constantine</b>		
				<b>Pont la Feuillée</b>	sens Ouest / Est	
			la circulation sera réduite à une seule voie	<b>Quai Saint-Vincent</b>	entre la rue des Augustins et la pont la Feuillée, les bus auront obligation de quitter la voie réservée	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 22 novembre 2016, 17h30
	<b>Pont la Feuillée</b>	dans les deux sens de la circulation, dans le carrefour avec le quai Saint-Vincent				
	<b>Quai Saint-Vincent</b>	entre la rue Thimonier et la pont la Feuillée	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 6 décembre 2016, 17h30			
13064	Roger Martin Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le LYVIA n° 201607289 / 201607290	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Platière</b>	dans les deux sens de la circulation, entre la quai de la Pêcherie et la rue Lanterne lors des phases de traversée du carrefour Pêcherie / Platière	A partir du lundi 21 novembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 28 novembre 2016, 17h30
				<b>Impasse de la Pêcherie</b>	lors de la phase de traversée du carrefour quai de la Pêcherie / impasse de la Pêcherie	
			la circulation sera réduite à une seule voie par tronçons successifs	<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre la rue Constantine et la rue Longue	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Constantine et la place d'Albon	
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Constantine et la place d'Albon	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 6 décembre 2016, 17h30		
13065	Roger Martin Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le LYVIA n° 201607289 / 201607290	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre le n° 11 et la place d'Albon	A partir du jeudi 1 décembre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 4h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Chavanne et la quai de la Pêcherie	
			la circulation sera réduite à une seule voie par tronçons successifs	<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre le n° 11 et la place d'Albon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai de la Pêcherie</b>		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13066	L'hôtel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un exercice de police	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	(voie de bus comprise) entre la Grande rue de la Guillotière et le cours Gambetta	Le mercredi 23 novembre 2016, de 14h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jules Bernard</b>	des deux côtés, entre la rue Pierre Robin et le boulevard des Tchécoslovaques	Le mercredi 23 novembre 2016, de 12h à 18h
13067	Sovilec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Grande Rue de Vaise</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 31	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 8h à 17h
13068	Utpm Marbrerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Carnot</b>	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13069	Rhône Jardin Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les arbres du terre plein central dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	entre le boulevard Pinel et la rue de la Moselle	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard Pinel et la rue de la Moselle	
13070	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement sous le Lyvia n° 201615368	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jaboulay</b>	sur 30 m au droit du n° 33	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13071	B et B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montesquieu</b>	côté pair, entre le n° 20 et n° 22	Le lundi 14 novembre 2016
13072	Chaillet Thibault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du jeudi 10 novembre 2016 jusqu'au jeudi 5 janvier 2017
13073	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison électrique souterraine Haute Tension	Des ponts lourds seront positionnés sur la fouille, hors périodes d'activités du chantier afin de préserver la circulation des véhicules et des piétons.	<b>Rue de la Part Dieu</b>	entre la rue Sévigné et la rue Vendôme	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13073	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison électrique souterraine Haute Tension	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Corneille</b>	des deux côtés, sur 25 m de part et d'autre de la rue de la Part Dieu	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue de la Part Dieu</b>	au débouché sur les rues Pierre Corneille, Sévigné et l'avenue Maréchal de Saxe	
13074	Production Leonis / N° 0001096	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Bellicard</b>	de la rue Félix à la route de Genas	Le vendredi 25 novembre 2016, de 17h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Félix</b>	de la rue Feuillat à la rue Bellicard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellicard</b>	entre la rue Feuillat et la rue Bellicard	Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 23h
				<b>Rue Bellicard</b>	des deux côtés, entre la rue Félix et la route de Genas	
				<b>Avenue Lacasagne</b>	côté pair, entre la rue Trarieux et la rue François Fillon	A partir du mercredi 23 novembre 2016, 18h, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 23h
				<b>Rue Coignet</b>	des deux côtés, du cours Eugénie à la rue François Villon	
<b>Cours Eugénie</b>	côté pair, de la rue Trarieux à la rue François Villon					
<b>Rue Trarieux</b>	sur les places en épi le long du square, entre l'avenue Lacasagne et le cours Eugénie					
13075	Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Quatre Châteaux</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016
13076	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 8h à 17h
13077	Market Prod N° 0001028	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du salon ID d'Art	l'installation d'un container, triporteur, 2 tentes et un food truck sera autorisée	<b>Quai Rambaud</b>	sur le trottoir à hauteur du n° 13 bis	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au dimanche 27 novembre 2016
13078	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte-Hélène</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au dimanche 20 novembre 2016
13079	Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Trarieux</b>	sur 20 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13080	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	dans les deux sens, entre le cours Suchet et la rue Ravat	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13080	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la bande cyclable	<b>Cours Charlemagne</b>	dans les deux sens, entre le cours Suchet et la rue Ravat	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13081	Panzani / N° 0001196	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de couscous	l'installation de 2 tables et une tonnelle seront autorisés sur le trottoir	<b>Rue Villeroy</b>	devant la boutique Bahadourian	Les samedi 26 novembre 2016 et lundi 28 novembre 2016, de 9h à 18h
13082	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (bande cyclable)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard des Belges</b>	sens Ouest / Est, entre la rue de Créqui et la rue Commandant Faurax, une voie de circulation devra être matérialisée si nécessaire sur la chaussée Nord, sens Est / Ouest	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sera autorisée dans le couloir bus sens Est / Ouest		sens Est / Ouest, entre la rue Commandant Faurax et la rue de Créqui	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Commandant Faurax	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et la rue Commandant Faurax	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016	
				<b>Boulevard des Belges</b>	côté pair (Sud), entre la rue de Créqui et la rue Commandant Faurax	
13083	Collectif Téléthon aux Gratte Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de tickets dans le cadre du Téléthon	l'installation d'une table sur le trottoir sera autorisée	<b>Place Jean Macé</b>	devant la Mairie du 7 <sup>e</sup>	Le samedi 3 décembre 2016, de 8h45 à 9h30
13084	L'institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Premier Film</b>	entre la rue Armand Gelibert et la place Ambroise Courtois	Le samedi 19 novembre 2016, de 18h30 à 19h
13085	Jc Keller / N° 0001179	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement de véhicules techniques sera autorisé (hors période exploitation)	<b>Place des Célestins</b>		A partir du dimanche 4 décembre 2016 jusqu'au dimanche 11 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gaspard André</b>	sur l'aire de livraison	
13086	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Quivogne</b>	entre la rue Ravat et le cours Bayard	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13087	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de l'Abondance</b>	trottoir impair, sur 50 m entre le n° 57 et la rue de la Bannière	Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Lac et la rue de la Bannière	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la rue de la Bannière	Le jeudi 10 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue du Lac	Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 16h
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
13088	Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étanchéité de toiture à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Sidoine</b>	sur 40 m, à l'Est de la rue Baraban	Le mercredi 9 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m à l'Est de la rue Baraban	
13089	Sarl Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Tupin</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016
13090	Chezbulb / N° 0001198	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place du Griffon</b>		Le mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au n° 1	Le dimanche 11 décembre 2016, de 0h à 4h
						A partir du mercredi 7 décembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 18h
13091	Rhône Forez Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 20 m, au droit du n° 211	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
13092	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable en accord avec le LYVIA n° 201615528	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Louis Vincent</b>	des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble de la propriété situé au n° 27	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h30
13093	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Jérôme</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Le lundi 14 novembre 2016
13094	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Jean Bouin</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13095	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Marius Donjon</b>	entre le n° 415 et n° 419	Le lundi 14 novembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite et gérée par le personnel de l'entreprise SE Levage Lyon		trottoir Ouest, entre le n° 415 et n° 419	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 415 et n° 419	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 415 et n° 419	
13096	SI Pib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacasagne</b>	sur 5 m, au droit du n° 58	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
13097	Cie La Cohorte / N° 0001199	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Tobie Robatel</b>	au droit du n° 11 sur 2 emplacements	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 6h
13098	L'établissement Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté pair, sur 10 m face au n° 337	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
13099	Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Rollet</b>	côté impair, sur 3 m au droit du bâtiment n° 23/25	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
13100	Jean Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Seguin</b>	sur 40 m au Nord de la rue Casimir Perier	Le lundi 14 novembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 40 m au Nord de la rue Casimir Perier	
13101	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du n° Lyvia 201614977	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Pré Gaudry</b>	au droit du n° 25	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 25 m au droit du n° 25	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13102	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Deleuvre</b>	sur 30 m, au droit du n°75	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m en face du n°75	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h30 à 16h30



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13103	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Général Frere</b>	côté impair, en face du n° 30 / 34 sur 20 m	A partir du lundi 12 décembre 2016, 12h, jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, 12h
				<b>Avenue Jean Mermoz</b>	côté pair, en face du n° 23 / 25 sur 20 m	
13104	La Médiathèque Lacassagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 84	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h à 17h
13105	Rhône Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Belfort</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 40	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au lundi 21 novembre 2016
13106	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place Bellecour</b>	sur 6 m, au droit du n° 21	Le mardi 15 novembre 2016, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13107	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place de la Croix Rousse</b>	sur 30 m, au droit du n° 8	Les mardi 15 novembre 2016 et mercredi 23 novembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m, au droit du n° 8	
13108	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule de chantier	<b>Rue Lortet</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 20	Les mardi 15 novembre 2016 et mercredi 16 novembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 20 et la rue des Bons Enfants	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 20 et la rue des Bons Enfants	
13109	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201615119	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Béguin</b>	sur 30 m au droit du n° 16	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13110	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GDF sous couvert du Lyvia n° 201614980	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Raulin</b>	sur 20 m au droit du n° 38	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 38	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13111	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Pensionnat</b>	sur 10 m, au droit du n° 81	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 80	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
					sur 10 m, au droit du n° 81	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13112	Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	entre la rue Paul Bert et le n° 115	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au lundi 30 janvier 2017
13113	Filippelli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Lacroix</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le mercredi 9 novembre 2016, de 7h à 19h
13114	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Denuzière</b>	sur 10 m, au droit du n° 44	Le lundi 14 novembre 2016
13115	Mostefa Benteldjone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 130	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016
13116	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Gentil</b>	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
13117	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de la République</b>	entre la rue Jussieu et la rue Stella	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	côté impair, sur 10 m à l'Est de la place de la République	
				<b>Rue de Jussieu</b>	côté pair, sur 10 m à l'Est de la place de la République	
				<b>Place de la République</b>	côté Est, entre la rue Jussieu et la rue Stella	
13118	Coiro - Grdf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour GRDF n° Lyvia 201611928	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Marseille</b>	entre la rue E. Rognon et la rue Raoul Servant	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13118	Coiro - Grdf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour GRDF n° Lyvia 201611928	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Raoul Servant</b>	entre la rue Zimmerman et la rue de Marseille	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Marseille</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue E. Rognon et la rue Raoul Servant	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016
13119	Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Varichon</b>	entre la rue Commandant Pégout et le n° 50	A partir du vendredi 11 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Commandant Pégout</b>	entre le n° 11 et le n° 46	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Pégout</b>	entre la rue Commandant Pégout et le n° 50	
				<b>Rue Varichon</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et le n° 46	
				<b>Rue Varichon</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Commandant Pégout et le n° 50	
13120	Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue De Fleurieu</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016
13121	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EAU sous couvert du Lyvia n° 201615834	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Louis Darsard</b>	sur 20 m au droit du n° 19, et entre le n° 4 et n° 6	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 4 et n° 6	
13122	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 19	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
13123	MLtm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	<b>Rue Paul Massimi</b>		Le mardi 15 novembre 2016, de 12h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	Le mardi 15 novembre 2016
			Les véhicules circulant dans le sens Nord/ Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP mis en place par l'entreprise MLTM		au débouché sur la rue Croix Barret	Le mardi 15 novembre 2016, de 12h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13124	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion munie d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	<b>Rue Lortet</b>	trottoir Sud, entre le n° 29 et la rue de la Grande Famille	Les mardi 15 novembre 2016 et mercredi 16 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, entre le n° 29 et la rue de la Grande Famille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13125	Club Thalassa / N° 0009	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la Traversée de Lyon à la nage avec palmes	le stationnement de 5 bus ou ambulances et de véhicules concurrents sera autorisé	<b>Quai Charles de Gaulle</b>	chaussée Nord, côté Nord au Sud du pont Poincaré	Le dimanche 15 janvier 2017, de 9h15 à 10h30
			le stationnement de remorques et véhicules des participants sera autorisé	<b>Avenue Leclerc</b>	sur le bas-port, au Nord de la Station Shell	Le dimanche 15 janvier 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des participants sera autorisé	<b>Place Montréal</b>		Le dimanche 15 janvier 2017, de 7h à 16h
13126	Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée Nicolas de Lange</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 11	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 13 mai 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 15 m au droit du n° 11	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 13 mai 2017, 17h30
13127	Cabinet du Maire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du centenaire de verdun	l'accès et le stationnement de véhicules de l'armée seront autorisés	<b>Place Bellecour</b>	chaussée Est	Le vendredi 11 novembre 2016, de 8h à 13h
13128	Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un groupe électrogène provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Teinturiers</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 10	Le mardi 15 novembre 2016, de 7h à 19h
13129	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai des Etroits</b>	sur 10 m sous le pont autoroutier situé en sortie Est du tunnel de Fourvière	Le mardi 15 novembre 2016, de 9h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m, sens Sud - Nord, au Sud des voies descendantes du chemin de Choulans	
				<b>Chemin de Choulans</b>	sur 100 m sens descendant, à l'Ouest du quai des Etroits	
13130	Renna Hélène	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec une autorisation de voirie délivrée par la D.A.U de la ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m au droit du n° 8	A partir du lundi 14 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 15 novembre 2016, 17h30
13131	Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Bourdan</b>	côté impair, sur 10 m au droit de la façade située au n° 11	Le mardi 15 novembre 2016, de 7h30 à 13h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13132	Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue axiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bir Hakeim</b>	sur 20 m, au droit du n° 10	Le mardi 15 novembre 2016, de 7h30 à 14h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 10	
13133	Entreprises Nouvetra - Sogea - Ebm - Stracchi - Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest / Est, voie Nord,, entre le boulevard Jules Favre et la rue Lalande	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre le boulevard Jules Favre et la rue Lalande	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), entre le boulevard Jules Favre et la rue Lalande	
13134	Entreprises Nouvetra - Sogea - Ebm - Stracchi - Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest / Est, voie Nord, entre la trémie ferrovière (n° 220) et la rue de la Villette	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la trémie ferrovière (n° 220) et la rue de la Villette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), entre la trémie ferrovière (n° 220) et la rue de la Villette	
13135	La Crèche Municipale Cuire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	côté impair, sur 40 m au droit du n° 37	Le mardi 15 novembre 2016, de 6h à 18h
13136	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Béguin</b>	trottoir Sud, sur 50 m à l'Ouest de la rue Batonnier Jacquier	Le mercredi 9 novembre 2016, de 12h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Batonnier Jacquier et la rue Rachais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Batonnier Jacquier et la rue Rachais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13137	Agence Tranquillite Mediation / N° 0001210	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de cafés médiation	l'installation d'un stand de présentation sera autorisée	<b>Rue Rochambeau</b>	au droit du n° 35	Le jeudi 1 décembre 2016, de 15h30 à 18h
				<b>Boulevard des Etats Unis</b>	au droit du n° 65	Le mercredi 7 décembre 2016, de 10h30 à 13h
13138	Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 96	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016
13139	La Cabane à Huîtres / N° 0001211	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	au droit du n° 126 et n° 128, sur 2 emplacements	Les samedi 24 décembre 2016 et dimanche 25 décembre 2016, de 5h à 23h
					au droit du n° 126 et n° 128, sur 2 emplacements	Les samedi 31 décembre 2016 et dimanche 1 janvier 2017, de 5h à 23h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13140	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Fernand Rey</b>	sur 10 m au droit du n° 6 sur 10 m sur la chaussée située au droit du n° 6	Le mardi 15 novembre 2016, de 7h30 à 14h
13141	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Paul Mon-trochet</b>	trottoir Sud, entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	Les lundi 14 novembre 2016 et mardi 15 novembre 2016, de 20h30 à 5h
13142	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ENEDIS pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h Le circulation sera interdite dans le couloir à contre sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord) le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Cours Lafayette</b> <b>Rue Molière</b> <b>Rue Pierre Corneille</b>	sens Ouest/Est, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendome dans les deux sens de circulation, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendome sens Est/Ouest, entre la rue Vendome et l'avenue Maréchal de Saxe des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Vendôme et le quai Général Sarrail sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, de 8h à 17h A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 8h à 17h A partir du mardi 15 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, de 8h à 17h
13143	Amnesty International / N° 0007	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne d'information et de sensibilisation	l'accès et le stationnement d'un véhicule organisateur seront autorisés l'installation de 2 tables et 1 tente parapluie sera autorisée	<b>Place du Change</b>		Le samedi 21 janvier 2017, de 15h à 19h
13144	Office des Sports / N° 0001201	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des lumières des lucioles	des animations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bénédic-t Tessier</b>	sur les 3 premiers emplacements côté Est, au Sud de l'avenue du Point du Jour	Le jeudi 8 décembre 2016, de 16h à 23h Le jeudi 8 décembre 2016, de 15h à 23h
13145	Cogepa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur 5 m, au droit du n° 147	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
13146	Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un échaffaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Belle-cordière</b>	sur 10 m, au Sud du n° 26 (sur l'aire de livraison)	A partir du lundi 14 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13147	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Vauban</b>	partie comprise entre la rue Waldeck Rousseau et la rue Tête d'Or	A partir du jeudi 17 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
13148	Fées d'hiver / N° 0001200	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	l'accès et le stationnements d'un Renault Trafic seront autorisés	<b>Place Gabriel Rambaud</b>		A partir du mercredi 7 décembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Thimonnier</b>		A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 20h à 0h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	chaussée Ouest et Sud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Martinière</b>	chaussée Sud, des deux côtés côté place, en face de la Halle	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 18h
13149	Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un camion de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 50	Le vendredi 18 novembre 2016, de 7h à 14h

**Registre de l'année 2016**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dautrevaux	Aurélien	Atsem	Titulaire	23/9/2016	Education	Détachement suite à redéploiement
Yvelin	Marie Christine	Atsem	Titulaire	23/9/2016	Education	Détachement suite à redéploiement
Chomienne	Patrice	Attaché Principal	Titulaire	24/8/2016	Education	Maintien en détachement
Faivre D'Arcier	Louis	Conservateur du Patrimoine en chef	Titulaire	1/11/2016	Archives	Maintien en détachement
Lemaire	Stéphanie	Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe		1/10/2016	Cabinet du Maire	Recrutement par voie de mutation
Valdenaire	Coline	Assistant de conservation	Contractuel	1/4/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Valdenaire	Coline	Assistant de conservation	Contractuel	1/5/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Valdenaire	Coline	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Valdenaire	Coline	Assistant de conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Delhoume	Florence	Atsem Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Mutation	1/9/2016	Education	Recrutement par mutation
Godefroy	Camille	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	19/10/2016	Archives	Recrutement par voie de détachement
Michon	Victorine	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Non Titulaire	24/10/2016	Mba	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Decloitre	Rachel	Adjoint du patrimoine 2 <sup>e</sup> classe	Non titulaire	1/12/2016	Mba	Recrutement remplaçant
Verbeke	Lucas	Adjoint du patrimoine 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	29/3/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Verbeke	Lucas	Adjoint du patrimoine 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	19/4/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Hamlil	Malika	Adjoint du patrimoine 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	16/4/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Remoissonnet	Romain	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	12/10/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Verbeke	Lucas	Adjoint du patrimoine 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	3/6/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Jaouhari	Farah	Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	01/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C

### Centre Communal d'Action Sociale (Gestion Administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Cimier	Karine	Animateur	Titulaire	16/9/2016	Ccas	Détachement redéploiement
Bitard	Kaouthar	Aux soin 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	1/10/2016	Ccas	Maintien en détachement
Perrot	Christelle	Aux soin Principal 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	1/9/2016	Ccas	Maintien en détachement
Kouacou - Walters	Laurence	Aux soin 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	1/9/2016	Ccas	Recrutement par détachement

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES EN SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2016

### Délibération n° 2016-43 - Débat d'Orientations Budgétaires «DOB» pour l'exercice 2017.

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration du CCAS doit débattre, sans vote, des orientations budgétaires du prochain budget primitif, dans un délai de deux mois qui précède son adoption.

Avant de vous présenter les perspectives pour l'année 2017, je vous propose, comme pour chaque exercice, un bilan des réalisations 2016.

#### A°) Le Bilan pour 2016

En 2016, le CCAS a conforté son action en direction des différents publics pris en charge et a poursuivi les efforts dans l'amélioration de sa gestion.

##### 1°) Secteur Gérontologie :

Les actions opérationnelles sur les établissements, réalisées sur 2016 :

Réalisation des enquêtes de satisfaction sur les 20 établissements médico-sociaux. Cela permet de dégager des axes d'amélioration, et de renforcer le dialogue entre les usagers et les établissements, dans un souci d'amélioration continue de la qualité.

Informatisation dossier de soin. Après une phase test sur 2015, le dossier de soin a été informatisé sur les 4 EHPAD avec déploiement de tablettes numériques. Ce changement est un élément majeur dans le travail quotidien des agents et la gestion des établissements. Il permet une meilleure visibilité, une amélioration dans la prise en charge, et des conditions de travail.

La dématérialisation du dossier de demande d'admission en EHPAD, via la plateforme « Via Trajectoire ». Il s'agit d'une plateforme unique de demande d'entrée en établissements médico-sociaux. Ce nouvel outil permet une plus grande visibilité, et un traitement plus rapide.

Une plus grande communication sur les possibilités de logements en résidences autonomie. La quasi-totalité des établissements étant rénovés, et dans un souci d'optimiser les taux d'occupation, des efforts de communication ont été réalisés : portes ouvertes sur les établissements, articles de presse, ouverture des ateliers sur l'extérieur, création de flyers ad hoc, présence de stands sur les salons de quartier ou sur des salons à grande envergure cf le « salon des seniors ».

##### 2°) Secteur solidarités : les axes prioritaires d'intervention en matière d'action sociale :

L'utilisation par toutes les antennes solidarités du nouveau logiciel d'analyse de la demande et de la réponse sociale à compter du 1er février 2016.

La mise en place du logiciel a nécessité un investissement important de l'ensemble des personnels, notamment des responsables d'antenne qui ont conduit le processus de formation. La collaboration avec la Direction des Systèmes d'information et de Télécommunication se poursuit pour adapter le logiciel aux pratiques professionnelles et finaliser les requêtes statistiques indispensables à l'élaboration du rapport d'activité. Un travail conséquent s'est également réalisé et se poursuit avec les agents comptables du service.

La réflexion relative au projet de rapprochement entre l'ensemble des antennes Solidarités et les MDR sur le territoire de la Ville de Lyon.

Dans le cadre du Pacte de Cohérence Métropolitain, est actée la mise à mettre en place d'un guichet d'accueil social unique.

Ce processus d'envergure nécessite une réflexion globale dans les domaines aussi variés que la définition du périmètre d'intervention, la rédaction d'une convention de mise à disposition réciproque de services précisant les moyens humains et financiers affectés, la convergence immobilière et la mise en réseau des sites identifiés.

Parallèlement, une démarche participative des agents par territoire est impulsée via des rencontres et des immersions afin d'initier une culture commune en matière d'accueil et d'action sociale.

La rénovation et la réouverture du site Bains douches Delessert en février 2016



L'offre municipale se voit ainsi améliorer en termes de prestation de qualité pour tous les publics notamment avec l'accroissement de la capacité d'accueil y compris aux personnes à mobilité réduite et l'élargissement des horaires d'ouverture.

Le déménagement des familles issues de la communauté des gens du voyage fin d'année 2016

Le projet se poursuit avec la construction par Grand Lyon Habitat de 14 logements de plain-pied et l'accompagnement des familles pour faciliter leur intégration dans ces nouveaux logements adaptés.

La réflexion relative au projet de relocalisation du restaurant social Dolet

Cette étude se conçoit dans une approche globale d'offre municipale alimentaire en lien avec le tissu associatif. Sa faisabilité est en cours d'étude.

La refonte du règlement intérieur du FAJ

La mise en place du nouveau règlement intérieur du FAJ s'est effectuée en septembre 2016 après un travail participatif important des membres de la commission et de la Métropole.

La poursuite du dispositif d'évaluation des besoins « Atouts Prévention »

Les équipes poursuivent l'évaluation des besoins des retraités les moins dépendants et proposent des plans d'aide adaptés concourant ainsi avec les 8 caisses à la politique de maintien à domicile.

### **L'opération été**

La réflexion partenariale a abouti à une réorientation du projet avec ciblage des publics, fonctionnement revisité, afin de prioriser la rencontre des populations les plus précaires.

Le partenariat avec EDF

La convention EDF va se poursuivre en collaboration avec l'association PIMMS pour impulser une coordination des actions de prévention dans la prise en charge des situations de précarité énergétique et responsabiliser les ménages vis-à-vis de leur consommation énergétique.

La réactualisation des logements du pôle sinistrés

Une réflexion d'ensemble a été menée visant à réactualiser notamment les logements du pôle.

En transversalité avec le service gérontologie

L'expérimentation en partenariat avec Uni-cités, Les Petits Frères des Pauvres et la Société Saint Vincent de Paul, a été reconduite, dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Ainsi, des visites de courtoisie sont réalisées par des jeunes en services civiques, pour favoriser le lien intergénérationnel et l'inscription des seniors isolés dans un tissu social extérieur.

Cette expérimentation est réalisée conjointement Solidarités/Gérontologie. Elle a été impulsée en 2014 visant, ainsi à une meilleure connaissance mutuelle de la prise en charge des besoins des personnes âgées résidant ou non dans les établissements du CCAS.

L'organisation des voyages en partenariat avec l'ANCV, dans le cadre du programme « seniors en vacances » a permis de voir quatre séjours proposés aux retraités Lyonnais sur 2016 (Sainte maxime – Var, Le Lavandou – Var, Samoëns – Haute Savoie, Ardes-sur-Couze – Puy-de-Dôme) 3°) le secteur « ressources » :

Les nouvelles conventions de partenariat avec les services de la VDL ont été adoptées en juin 2016. A ce titre la Direction Centrale de l'Immobilier valorisera désormais la mise à disposition des locaux municipaux au CCAS.

Le logiciel Easy « volet facturation des PA » a été mis en œuvre avec un décalage de plusieurs mois et après un investissement important de l'équipe Finances. Les agents seront encore mobilisés pour finaliser l'ensemble des ajustements techniques, restant à mettre en œuvre.

La mise en place de groupes de travail inter services :

Lancement d'un groupe de travail pour le suivi des impayés, en transversalité avec les antennes Solidarités, les établissements PA et le pôle Finances, en partenariat avec les services de la Trésorerie.

D'autres groupes de travail inter services du CCAS ont été créés sur les thématiques suivantes :

Masse salariale Location lits médicalisés Restauration « personnes âgées »

L'objectif étant de renforcer le travail partenarial entre les services concernés et trouver des pistes d'amélioration tant qualitatives que financières

Les EHPA :

Il a été constaté une amélioration certaine du taux d'occupation dès janvier 2016 liée à :

- la fermeture des sites de Nérard (décembre 2015) et Viricel (janvier 2016).
- La livraison du programme de rénovation des 130 logements,
- La campagne de communication et les journées portes ouvertes qui ont également permis l'accueil de nouveaux résidents dans les EHPA.

Les travaux de rénovation / réhabilitation des ETS :

Les EHPAD :

Les services techniques de la VDL sont sollicités comme chaque année pour rénover 10 chambres par EHPAD.

De plus l'espace Cantou de l'EHPAD Vilette, ainsi que les bureaux administratifs seront rénovés au cours du 4ème trimestre 2016.

Les EHPA :

Les travaux des EHPA Chalumeau, Sauvegarde et Clos Jouve ont été réceptionnés.

Ces EHPA ont également bénéficié d'un nouvel équipement en mobilier et matériel afin d'offrir aux résidents un site plus adapté et fonctionnel.

Lancement des travaux pour les EHPA Bertrand et Zay début 2016.

Ces rénovations sont financées par :

- des subventions dédiées inscrites au plan d'équipement Ville de Lyon pour accompagner le CCAS ou la SAHLMAS dans ces opérations :
- pour la SAHLMAS : emprunts CDC, emprunts à taux zéro (CARSAT) et fonds propres.
- pour le CCAS : fonds propres, subvention CARSAT

Les marchés attribués en 2016 :

- Intervention d'accompagnement dans le cadre d'un projet d'amélioration des conditions de travail au CCAS de Lyon
- Fourniture de denrées alimentaires pour les établissements du CCAS de Lyon
- Travaux de rénovation de 75 logements
- Fourniture d'Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Maintenance des installations thermiques
- Maintenance des ascenseurs
- Mesures d'empoussièrisme d'air et contrôles visuels

Le patrimoine privé :

Cession à bail emphytéotique à titre gratuit, en 2016 du tènement « Maison des Amis du Monde » rue de la Favorite au profit de l'association Habitat et Humanisme, afin de leur permettre de réaliser la mise aux normes et la réhabilitation de ce CHRS.

Cession à titre onéreux :

- tènement 6 rue Béranger à Lyon 6ème
- mur mitoyen rue Smith à Lyon 2ème à la SAHLM ALLIADE en vue d'améliorer l'offre de logements sociaux.

4) le secteur Ressources Humaines :

La mise en œuvre du projet « partage RH » a permis de développer une fonction RH de proximité et de poursuivre l'amélioration du service rendu aux agents du CCAS.

Une nouvelle organisation du pôle RH, avec la création de deux postes (1 de catégorie B et 1 de catégorie C) et le rattachement du conseiller en prévention ainsi que du conseiller formation, a été mise en place autour de 2 cellules : le Pôle Emploi et Compétences et la Cellule Gestion Administrative.

La poursuite du dialogue social a permis des rencontres régulières avec les syndicats.

En ce qui concerne le plan de formation 2016

- La formation « Itinéraire d'agent d'accompagnement de la personne âgée dépendante » (5 jours) a été pour la 3ème année proposée aux agents d'entretien (EHPAD et résidences seniors) et aux gardiens (résidences seniors). Par une meilleure connaissance de la personne âgée et du vieillissement, elle permet d'améliorer la prise en charge tout en abordant la dimension de prévention et d'animation.

- Suite à l'installation d'un espace SNOEZELEN à l'EHPAD Marius Bertrand, 2 agents ont été formés « Snoezelen, une relation privilégiée » (5 jours) par l'organisme dédié. Afin de favoriser l'utilisation de cet espace, l'ensemble des agents de l'EHPAD (25 au total) ont bénéficié d'une journée d'initiation à la démarche.

- Du fait de l'informatisation du dossier de soin, ainsi que de l'utilisation de la plateforme unique de demande d'admission en EHPAD « VIA TRAJECTOIRE », il y a eu nécessité d'accompagner les agents des établissements.

Ces formations ont pu être organisées soit sur le siège, soit sur les établissements.

- En parallèle, se sont poursuivies les actions de formations individuelles, ou plus ciblées (par exemple sur les normes d'hygiène HACCP)

- A l'instar des années précédentes, les agents des antennes solidarités bénéficient d'une séance mensuelle d'analyse de la pratique (2h00 une fois par mois) grâce à l'intervention de psychologues de l'ARFRIPS.

- L'ensemble des agents des antennes ont enfin suivi une formation de 3 jours dédiée à « L'accompagnement social des personnes issues de l'immigration » (8 sessions). Elle apporte un éclairage sur le fonctionnement interculturel tout en abordant le positionnement et les postures dans la relation à l'utilisateur.

Un effort a été porté au développement des formations sécurité, notamment la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), qui ont été mises en œuvre pour la première fois en 2016 dans le cadre du partenariat proposé par la Ville de Lyon.

Le CCAS a atteint en 2016 le taux de 6 % de travailleurs handicapés, répondant ainsi à l'obligation réglementaire.

Les dispositifs d'insertion ont permis l'accueil de :

- Services civiques (16 en contrat en 2016)

- D'apprentis (4 préparant le diplôme d'Etat d'aide-soignant, 1 préparant un CAP cuisine et 1 préparant un BTS comptabilité)

- De stagiaires école

Ceci améliore notamment l'accompagnement de nos seniors dans les structures tout en mettant l'accent sur le volet formation auprès des jeunes.

Quant à l'évolution des effectifs le CCAS a présenté :

- La création de deux postes (auxiliaires de vie) pour assurer la nuit dans l'établissement Marius Bertrand.

- La transformation d'un poste d'agent d'entretien aux Renforts en agent technique polyvalent, en charge de petits travaux, pour améliorer la qualité de service rendu au sein des résidences seniors.

- L'évolution de fiches de postes devenues obsolètes (cf. profils des aides-soignantes, gardiens et agents d'entretien en EHPA, agents des antennes dans le cadre du futur guichet d'accueil social unique).

Compte tenu de ces réajustements le CCAS dispose d'un effectif de 464 postes.

B°) Les perspectives 2017 :

En 2017, comme pour les exercices précédents, le CCAS s'efforcera de poursuivre ses axes d'amélioration, nonobstant le budget contraint du fait des marges de manœuvres.

1°) Les axes prioritaires d'intervention en matière d'action sociale pour le secteur Solidarités

Dans la suite logique des projets engagés au cours de l'année 2016, l'année 2017 permettra de :

réfléchir et mettre en place un guichet unique social avec priorisation d'un territoire cible. formaliser avec la DSIT des requêtes statistiques indispensables à la rédaction du rapport d'activité. mettre en œuvre le projet de relocalisation du restaurant social Dolet accompagner l'installation des gens du voyage dans leur nouvel habitat adapté, 101 rue de Surville avec le bailleur. renouveler la Convention « Atouts prévention » afin de contribuer à la politique de maintien à domicile des personnes âgées les moins dépendantes. poursuivre la réflexion partenariale via un projet visant à la rencontre des populations les plus précaires en squats et campements.

2°) Les axes prioritaires d'intervention en matière d'action sociale pour le secteur Gérontologie :

Des axes d'intervention micro-opérationnels :

La réalisation des évaluations internes dans la continuité de la démarche qualité entamée par le CCAS depuis 2013. La diffusion des documents réglementaires réactualisés (contrat de séjour, règlement de fonctionnement) des résidences autonomie et des EHPAD eu égard à la nouvelle loi sur le vieillissement. La poursuite de l'ouverture des résidences autonomie sur leur environnement (développer et faire connaître la possibilité de la mise à disposition de salles, de l'ouverture des ateliers à l'extérieur,...etc)

Des axes d'intervention macro-opérationnels :

La poursuite de l'amélioration du taux d'occupation sur les résidences autonomie en favorisant notamment la mise en place d'une politique de communication ad hoc. (forum, salons d'arrondissements, portes ouvertes, manifestations phares,...). La poursuite des objectifs du CPOM et rendus de compte obligatoires aux services financeurs (ARS et métropole) La poursuite de la réflexion sur l'offre publique proposée par la ville de Lyon par son CCAS à travers ses résidences autonomies et EHPAD (extension, fermetures, relocalisation, réhabilitation, restauration...)

3°) Les priorités 2017 en matière de ressources :

Des actions spécifiques pour les EHPAD :

Mise en place de groupes de travail concernant la gestion des établissements, en transversalité avec les établissements PA et le pôle Finances (par exemple gestion du linge de maison et des tenues des agents en EHPAD ; matériel médical...)

La poursuite du programme de travaux de propreté de 10 chambres par an pour les EHPAD Balcons, Etoile et Villette en partenariat avec la Ville de Lyon.

Les EHPA :

A l'instar des EHPAD, le principal objectif est de tendre à un équilibre budgétaire des EHPA. Il se fonde essentiellement sur le maintien à minima du taux d'occupation (87% en BP 2017) et la baisse du nombre de logements à rénover.

Finalisation de la tranche de rénovation de 75 logements (septembre 2016 – février 2017) pour 1 M€. Lancement d'une nouvelle tranche de rénovation de 30 logements sur 2017 (estimée à 456 K€) La poursuite de la campagne de communication sur l'offre de logements adaptés pour nos seniors.

Programmation pluri annuelle d'investissement (PPI) du CCAS :

Pour l'exercice 2017 la PPI du CCAS concerne plus particulièrement :

le renouvellement du mobilier pour les EHPA Thiers, Bertrand et Zay suite aux travaux de rénovation, qui seront achevés au cours du 1er semestre 2017.

lancement du programme de rénovation de l'EHPA Jolivot (propriété du CCAS) et mise en œuvre du projet de construction de l'EHPA Rinck. Le financement de ces rénovations sera assuré grâce aux enveloppes dédiées dans le cadre de la PPI de la Ville de Lyon.

Le dispositif en matière de gestion et Ressources Humaines :

finalisation de la dématérialisation du processus comptable avec intégration des pièces justificatives.

le CCAS est associé au projet de mise en place du futur logiciel de paye en partenariat avec la DGRH.

poursuite du plan d'actions « lutte contre l'absentéisme et prévention des risques médico sociaux (RPS) » et amélioration des conditions de travail

les marchés CCAS pour 2017 :

Fourniture de produits d'entretien (Groupement de commandes avec le CCAS de Villeurbanne dont nous sommes le pilote) Maintenance des VMCTravaux de rénovation de la résidence JolivotMission de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du Restaurant Social Travaux dans le cadre de la relocalisation du Restaurant Social Maintenance du matériel de cuisine

Pour pérenniser les activités du CCAS, la Ville de Lyon est sollicitée pour l'exercice 2017 à hauteur de 11 920 K€ (à l'identique de 2016), ces crédits étant destinés à :

assurer l'équilibre financier de l'activité relative aux personnes âgées et notamment les rénovations de logements dans les EHPA où l'on constate un taux d'occupation encore trop faible pour certains établissements dû principalement au nombre important de logements inlouables ;

assurer l'équilibre financier des activités Solidarités, les dépenses de personnel et le fonctionnement des services centraux et solidarités, dépenses de fluides et loyers des antennes, remboursement des prestations réalisées par la Ville de Lyon pour le CCAS

S'agissant du projet de rapprochement entre l'ensemble des antennes Solidarités et les MDR sur le territoire de la Ville de Lyon, un travail sur l'évaluation des dépenses est en cours. La Ville de Lyon sera ensuite sollicitée pour participer au financement de la mise en œuvre de ce projet.

Les autres recettes du CCAS provenant de la Ville de Lyon (concessions des cimetières, compensation taxe sur les spectacles, FAJ) restent stables.

Telles sont, Mesdames, Messieurs les administrateurs, les éléments de bilan pour 2016 et les grandes orientations budgétaires pour l'année 2017.

-Vu le rapport présenté par Madame la Vice-présidente,

Il est donné acte de la tenue du débat des orientations budgétaires ;(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*  
Zorah AÏT-MATEN

---

### **Délibération n° 2016-44 - Campagne budgétaire 2017 : propositions des prix de journée 2017 pour les budgets annexes «EHPA ; EHPAD ; Accueil de jour Bertrand»**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Ce rapport a pour objet de vous proposer les prix de journée et tarifs 2017 à soumettre aux autorités de tarification que sont la Métropole et l'Agence Régionale de la Santé (ARS), ceci dans la campagne budgétaire 2017.

Les prix de journée pour les établissements qui vous sont proposés tiennent compte notamment :des frais de structure variable d'un établissement à un autre (fluides, loyers, assurances, impôts locaux...)des frais de personnel administratif, entretien et soignant

Vous trouverez en annexe 1 les propositions de prix de journée par établissement.

Ces tarifs permettent d'équilibrer la section d'hébergement de nos EHPAD.

Il sera proposé aux financeurs une hausse des prix de journées 2017 de 1,5 % pour les EHPA, les EHPAD Balcons, Etoile et Villette et l'Accueil de jour Bertrand.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

Vu les propositions des prix de journée pour l'exercice 2017,

Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère, à l'unanimité,

1. les propositions de prix de journée des résidences, les EHPAD et l'Accueil de jour Bertrand pour l'exercice 2017 sont adoptées et transmises aux financeurs - Métropole et l'ARS (Annexe 1).

2. M. le Président ou son représentant sont autorisés à signer tout document afférent à ce dossier.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*  
Zorah AÏT-MATEN

---

### **Délibération n° 2016-45 - Admission en non-valeur / exercice 2016.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

M. le Receveur des Finances de la Ville de Lyon, Receveur du C.C.A.S, a fait parvenir des états de produits irrécouvrables suivant le détail ci-après :

Budget	Montant à inscrire	Imputation
Budget général	2 395,74 €	6542*

Budget	Montant à inscrire	Imputation
EHPAD Bertrand	696,03 €	6541
EHPAD Etoile	4 730,96 €	6541
EHPAD Villette	430,11 €	6541
Réseau Balcons	159,75 €	6541
Réseau Bertrand	3 562,51 €	6541
Réseau Etoile	473,97 €	6541
Réseau Etoile*	1 849,65 €	6542*
Réseau Villette	666,76 €	6541
Réseau Villette	1 377,68 €	6542*
Total	16 343,16 €	

\*Dette effacée Commission surendettement

Ces impayés sont dus aux motifs suivants :

- Succession vacante et absence de biens saisissables du résident concerné,
- Décès du résident et demande de renseignements négative,
- Absence de résultat des opérations de poursuites menées par le Trésor Public,
- Dette effacée par une décision de la commission de surendettement,
- Dette minime.

Je vous rappelle que cette procédure a pour effet d'apurer les prises en charge en comptabilité, mais qu'elle n'éteint pas la dette des redevables. Les non valeurs seront mandatées à concurrence des crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2016.

Des crédits supplémentaires avaient été inscrits dans la DM 1 / exercice 2016 pour les 4 EHPAD à hauteur de 211 K€ compte tenu des dossiers en cours d'instruction à France Domaine. Ces crédits étaient financés par l'intégration des excédents cumulés 2015 en hébergement.

Les non valeurs concernant les EHPAD sont aujourd'hui présentées partiellement pour un montant total de 5 857,10 € compte tenu de l'absence de validation de plusieurs dossiers encore en cours d'instruction par le service France domaine au titre des successions vacantes. Ils devraient vous être transmis en 2017.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-Présidente,

Délibère à l'unanimité,

1. les sommes suivantes sont admises en non valeurs pour l'exercice 2016 :

Budget	Montant à inscrire
Budget général	2 395,74 €
EHPAD Bertrand	696,03 €
EHPAD Etoile du jour	4 730,96 €
EHPAD Villette d'or	430,11 €
Réseau Balcons de l'île Barbe	159,75 €
Réseau Marius Bertrand	3 562,51 €
Réseau Etoile du jour	2 323,62€
Réseau Villette	2 044,44 €
Total	16 343,16 €

2. Les sommes correspondantes seront imputées au compte 6542 pour le budget général et aux comptes 6541 et 6542 pour les budgets annexes.

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,  
Zorah AÏT-MATEN*

### **Délibération n° 2016-46 - Décision modificative n° 2 - exercice 2016 – ajustement de crédits.**

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Nous avons à examiner, aujourd'hui, la proposition de décision modificative n° 2 de l'exercice 2016 relatives aux crédits ouverts pour l'exercice 2016.

Conformément à la législation en vigueur et à la délibération d'approbation du budget primitif, tous les virements nécessitant un transfert de crédits d'un chapitre à un autre vous sont soumis.

a) Budget général : opérations d'ordre Opérations d'amortissements des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2015.amortissement des subventions versées aux établissements pour financer les travaux de réhabilitation des EHPA, l'équipement en mobilier ou matériel après rénovation (subventions versées en 2015).

b) budgets annexes :régularisations d'aide sociale.amortissement des subventions provenant du budget général

Les autres mouvements de crédits vous sont présentés dans les tableaux en annexe 1.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vous demande de bien vouloir approuver ces propositions de modification des crédits 2016.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère à l'unanimité,

La Décision modificative n° 2 - exercice 2016 est adoptée ainsi que les tableaux en annexe 1

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*

Zorah AÏT-MATEN

---

**Délibération n° 2016-47 - Appel d'offres relatif à la vérification, l'entretien, le dépannage et la réparation des ascenseurs, monte-charge, plates-formes élévatrices et élévateurs de personnes à mobilité réduite du CCAS de Lyon – Autorisation de signer le marché avec la société ACAF.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Le C.C.A.S. a lancé une consultation relative à la vérification, l'entretien, le dépannage et la réparation des ascenseurs, monte-charge, plates-formes élévatrices et élévateurs de personnes à mobilité réduite du CCAS de Lyon. Il s'agit d'un accord-cadre.

La Commission d'appel d'offres du C.C.A.S. réunie le 13 octobre 2016 a retenu l'offre de la société suivante :

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

- Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre 2016;

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère à l'unanimité,

- Pour autoriser M<sup>me</sup> la Vice-Présidente à signer :

- L'accord-cadre relatif à la vérification, l'entretien, le dépannage et la réparation des ascenseurs, monte-charge, plates-formes élévatrices et élévateurs de personnes à mobilité réduite du CCAS de Lyon avec la société et caractéristiques suivantes :

Société Montant prévisionnel annuel en euros HT Durée - ACAF 84 924,50 € 1 an, reconductible 3 fois 1 année

- les courriers et avenants éventuels ainsi que tous les actes contractuels et documents se référant à l'accord-cadre dans la limite des crédits budgétaires,

(Et ont signé les membres présents)

- Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*

Zorah AÏT-MATEN

---

**Délibération n° 2016-48 - Appel d'offres relatif au contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques, de type PFI, pour 21 établissements gérés par le CCAS de Lyon – autorisation de signer le marché avec la société suivante Engie Cofely.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Le C.C.A.S. a lancé une consultation relative à la maintenance et l'exploitation des installations thermiques des établissements gérés par le CCAS de Lyon. Il s'agit d'un accord-cadre.

La Commission d'appel d'offres du C.C.A.S. réunie le 13 octobre 2016 a retenu l'offre de la société suivante :

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

- Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre 2016;

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère à l'unanimité,

- Pour autoriser Mme la Vice-présidente à signer :

L'accord-cadre relatif à la maintenance et l'exploitation des installations thermiques des établissements gérés par le CCAS de Lyon avec la société et caractéristiques suivantes :

Société	Montant prévisionnel annuel en euros HT	Durée
Engie Cofely	79 884,00 €	1 exercice, reconductible 3 fois (article 20 du CCAP)

les courriers et avenants éventuels ainsi que tous les actes contractuels et documents se référant à l'accord-cadre dans la limite des crédits budgétaires,

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*  
Zorah AÏT-MATEN

---

**Délibération n° 2016-49 - Cession d'un bien immobilier situé 6 rue Béranger à Lyon 6<sup>e</sup>, appartenant au Centre Communal d'Action Sociale - Autorisation de signature de l'acte de vente au profit de la société Linkcity.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Le CCAS de Lyon est propriétaire d'un terrain bâti cadastré section AT n°49 situé 6 rue Béranger dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement. D'une surface de 786 m<sup>2</sup>, cette parcelle est actuellement occupée par un bâtiment industriel abritant la société des Etablissements Béranger exerçant une activité de mécanique, carrosserie, peinture, vente de véhicules et location de parking.

Un congé sans offre de renouvellement du bail et avec paiement d'une indemnité d'éviction commerciale a été donné le 8 août 2014.

Guidé par des objectifs de rationalisation et d'optimisation de son patrimoine, le CCAS souhaite céder ce terrain dans les meilleures conditions de valorisation possibles. Compte tenu de la configuration spécifique de cette parcelle, avec un faible linéaire sur la rue Béranger, la valorisation de ce foncier ne peut s'envisager qu'avec l'adjonction de la parcelle voisine, cadastrée section AT n°48, d'une surface de 220 m<sup>2</sup>, pour laquelle la société Linkcity est titulaire d'une promesse de vente.

La société Linkcity s'est donc rapprochée du CCAS afin de lui proposer l'acquisition de la parcelle AT 49 en vue de réaliser, sur un foncier remembré totalisant plus de 1 000 m<sup>2</sup>, un programme immobilier à vocation tertiaire d'une surface de plancher de plus de 2 200 m<sup>2</sup>.

La société Linkcity s'engage à acquérir la parcelle AT 49 moyennant la somme de 1 300 000 € HT validée par France Domaine dans son avis du 30 mai 2016.

Cette somme intègre le coût de démolition du bâtiment, l'acquéreur prenant également à sa charge les frais liés à la dépollution et au désamiantage.

En outre, la société Linkcity fait son affaire du versement de l'indemnité d'éviction commerciale due à la société des Etablissements Béranger.

La promesse de vente sera donc conclue sous les seules conditions suspensives liées à l'obtention d'un permis de construire définitif permettant la réalisation du programme visé ci-dessus et à l'absence de prescriptions archéologiques rendant impossible ou plus onéreuse la réalisation de ce projet.

L'acquisition, par la société Linkcity, de la parcelle AT 49 sera concomitante à l'acquisition de la parcelle AT 48.

Le CCAS procédera à la conclusion d'une promesse de vente sous réserve de l'accord de la Ville de Lyon compte tenu des dispositions de l'article L. 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

Les délibérations par lesquelles les commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics communaux changent en totalité ou en partie l'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers appartenant à ces établissements, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettent ces locaux et objets à la disposition, soit d'un autre établissement public ou privé, soit d'un particulier, ne sont exécutoires qu'après accord du Conseil Municipal. »

Le Conseil Municipal de la Ville de Lyon a donné un avis favorable en sa séance du 26 septembre 2016.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-Présidente,

Délibère à l'unanimité,

1 - Le CCAS approuve la cession d'un bien immobilier situé 6 rue Béranger à Lyon 6<sup>ème</sup>, au profit de la société Linkcity.

2 - Monsieur le Président du CCAS ou Madame La Vice-présidente du CCAS sont autorisés à signer les actes authentiques relatifs à cette cession au profit de la société Linkcity et tous documents s'y rapportant.

3 - les écritures comptables correspondantes seront inscrites dans le budget de l'exercice en cours.

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*  
Zorah AÏT-MATEN

---

**Délibération n° 2016-50 - Cession, par le Centre Communal d'Action Sociale à Alliade Habitat, de la mitoyenneté d'une partie d'un mur avec droit de surélévation, en vue de la réalisation de logements sociaux supplémentaires – terrain 65 et 65 bis rue Smith Lyon 2<sup>e</sup>.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon (C.C.A.S.) est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 1 304 m<sup>2</sup> (cadastrée BD 68) située 65 et 65 bis rue Smith à Lyon 2<sup>ème</sup>, qu'il a donnée à bail emphytéotique administratif à la SAHLMAS, par acte du 17 juin 2002 pour une durée de 40 ans, en vue de la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Sur la parcelle de terrain contigüe sise 67 rue Smith, appartenant à Alliade Habitat, sont édifiés deux bâtiments, sur rue et sur cour.

Profitant d'une opération de rénovation de ces bâtiments, Alliade Habitat souhaiterait surélever la construction sur rue, comportant un rez-de-chaussée et 2 étages + combles et totalisant actuellement 13 logements et 5 chambres dans les combles.

Lors des études réalisées en vue de ce projet, il a été constaté qu'un mur sépare le bâtiment de l'EHPAD de la propriété d'Alliade Habitat.

En effet, il s'avère que le foncier du CCAS a été originairement acquis par le Bureau de Bienfaisance et d'Aide sociale de Lyon (étant ici précisé que la loi 86-17 du 6 janvier 1986, article 57 III, a substitué aux « Bureaux d'Aide Sociale » les « Centres Communaux d'Action Sociale), par actes respectifs des 19 novembre et 2 décembre 1947 pour le terrain 65 rue Smith, et 27 novembre et 6 décembre 1954 pour le 65 bis rue Smith, aux fins d'y édifier d'une part, une « maison pour vieillards indigents » et d'autre part, un centre médico-social pour personnes âgées.

Par ailleurs, le Bureau de Bienfaisance et d'Aide Sociale de Lyon a acquis, par acte du 22 janvier 1962, la mitoyenneté, tant en fondation qu'en élévation avec droit de surcharge, du mur, situé à l'ouest au 67 rue Smith, dépendant alors de la propriété de M<sup>me</sup> Savelli.

Les deux constructions réalisées par le Bureau de Bienfaisance et d'Aide Sociale de Lyon ont fait l'objet d'une démolition par la SAHLMAS en juin 2001, en vue de la réalisation de l'EHPAD. Une partie du mur bordant à l'ouest la parcelle du CCAS a été conservée, malgré l'édification du bâtiment destiné à l'EHPAD.

Compte-tenu de la configuration actuelle des lieux résultant de ce contexte passé, Alliade Habitat s'est rapproché du CCAS en vue de racheter

à ce dernier la mitoyenneté, avec droit de surélévation, d'une partie du mur et ainsi de pouvoir mener à bien son opération visant à édifier trois niveaux supplémentaires dans l'immeuble situé en façade de la rue Smith.

Ce nouvel immeuble accueillerait ainsi un nombre de logements sociaux supérieur à la situation actuelle, puisqu'il serait porté à 23 logements, selon le programme suivant :

- 13 logements de type T1 et T2, en loyer dit « libre »,
- 9 logements PLUS, du T1 au T4,
- 1 logement PLAI, de type T1.

Un projet de division parcellaire a été établi le 24 mai 2016 par la SCP Maillot Rivolier Mounier, géomètre d'Alliade Habitat, qui aboutirait à la scission de la parcelle BD 68 en deux lots provisoires :

le lot A, correspondant à la partie du mur mitoyen objet de la cession et son assise d'une surface de 5 m<sup>2</sup>,

le lot B, d'une contenance de 1 299 m<sup>2</sup>, correspondant au surplus de la parcelle initialement cadastrée BD 68, restant propriété du CCAS.

Le prix de cession de la mitoyenneté d'une partie du mur, avec droit de surélévation, a fait l'objet d'une évaluation par France Domaine dans son avis n° 2016-382V1631 du 29 août 2016 pour un montant de 575 €, étant précisé, par ailleurs, que l'acquéreur prendra à sa charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié, ainsi que ceux de l'avenant au bail emphytéotique administratif consenti par le CCAS à la SAHLMAS qu'il sera nécessaire d'établir en suite de la modification de l'assiette foncière dudit bail.

Le CCAS procédera à la cession de la parcelle sous réserve de l'accord de la Ville de Lyon compte tenu des dispositions de l'article L. 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Les délibérations par lesquelles les commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics communaux changent en totalité ou en partie l'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers appartenant à ces établissements, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettent ces locaux et objets à la disposition, soit d'un autre établissement public ou privé, soit d'un particulier, ne sont exécutoires qu'après accord du Conseil Municipal. »

Le Conseil Municipal de la Ville de Lyon a donné un avis favorable en sa séance du 26 septembre 2016.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-Présidente,

Délibère à l'unanimité,

1 : Le CCAS approuve la cession de la mitoyenneté d'une partie d'un mur avec droit de surélévation, à Alliade Habitat, pour un montant de 575 € en vue de la réalisation de logements sociaux supplémentaires – terrain 65 et 65 bis rue Smith Lyon 2<sup>e</sup>.

2 : Monsieur le Président du CCAS ou Madame La Vice-présidente du CCAS sont autorisés à signer les actes authentiques relatifs à cette cession au profit d'Alliade Habitat ainsi que l'avenant au bail emphytéotique administratif consenti par le CCAS à la SAHLMAS et tout autre document s'y rapportant.

3 : les écritures comptables correspondantes seront inscrites dans le budget de l'exercice en cours.

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*

Zorah AÏT-MATEN

---

## **Délibération n° 2016-51 - Dématérialisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire avec la Préfecture**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Basé sur l'article 72 de la Constitution, le contrôle de légalité porte sur les actes créés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Il concerne donc le CCAS pour toutes ses délibérations.

Les articles L2131-1 et R2131-1 à R 2131-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), explicitent les modalités légales pour une transmission par voie électronique des actes des collectivités qui sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

La télétransmission des actes en préfecture a été prévue dans le cadre du projet de modernisation de l'Etat. Le dispositif est ACTES (pour « Aide au Contrôle de légalité dématérialisé »), qui permet aux préfectures de contrôler les actes des collectivités territoriales soumis à l'obligation de transmission.

Utiliser ACTES, c'est la possibilité de :

- transmettre instantanément par voie électronique à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc,...)

- recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

Avec pour corollaires :

- une démarche protectrice de l'environnement : la dématérialisation permet de faire face à la croissance du nombre d'actes et à l'augmentation de leur volume

- la fiabilisation et la traçabilité des échanges

- la réduction des coûts liés à l'envoi postal des actes à la préfecture et au nombre d'exemplaires imprimés

- la possibilité de dégager du temps de travail vers d'autres tâches.

Cette démarche a été mise en place à la Ville de Lyon depuis 5 ans en ce qui concerne le contrôle de légalité des délibérations prises en conseil municipal. Au CCAS, le contrôle de légalité avec la préfecture se fait jusqu'à présent par des envois papiers en 6 exemplaires, générant plusieurs milliers de pages imprimées et plusieurs journées par an spécifiquement dévolues à cette tâche administrative.

Afin de pouvoir prétendre à la dématérialisation du contrôle de légalité de ses délibérations, le CCAS doit pouvoir s'inscrire dans ce dispositif par le biais :

- de la signature d'une convention avec la préfecture pour déterminer la date de raccordement, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs du président du CCAS et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,

- du choix d'un « tiers de confiance » c'est-à-dire d'un opérateur de télétransmission parmi ceux homologués par le Ministère de l'Intérieur

Dès la signature de cette convention, le CCAS pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature.

Le CCAS souhaite choisir le même opérateur de télétransmission que la Ville de Lyon : DOCAFAST.

L'abonnement annuel sera de 960€ TTC pour un volume d'actes inférieur à 3 000.

Un certificat d'authentification sera acheté auprès de la CCI pour 3 ans (324€ TTC).

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu les articles L2131-1 et R2131-1 à R2131-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,  
Délèbre à l'unanimité,
- Pour autoriser le CCAS à recourir à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire selon les conditions définies dans la convention ci-jointe;
- Pour autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de raccordement des actes réglementaires et budgétaires avec la Préfecture.
- Pour autoriser Madame la Vice-Présidente à signer un contrat ou une convention de souscription entre le CCAS et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « tiers de confiance » ».
- « Et ont signé les membres présents »
- Extrait certifié conforme et exécutoire,
- Fait à Lyon, le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*  
Zorah AÏT-MATEN

---

### **Délibération n° 2016-52 - Approbation de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018.**

---

- Mesdames, Messieurs les administrateurs,
- Depuis 2007, la ville de Lyon est engagée dans un protocole de développement partenarial de la médiation familiale aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, de la MSA Ain- Rhône, de l'Etat.
- Le CCAS a repris depuis 2009 son soutien et son partenariat pour permettre aux lyonnais un accès à un moindre coût à ce dispositif.
- Depuis janvier 2013, il existe dans le département du Rhône une coordination unique des dispositifs de soutien à la parentalité, le comité départemental de la parentalité et des projets éducatifs locaux (CDPPEL). Ainsi le dispositif de médiation familiale a été intégré au sein du CDPPEL (thématique parentalité).
- Une circulaire ministérielle en janvier 2015 incite les Préfets à renforcer les démarches partenariales et la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité par la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles.
- Le protocole départemental de développement de la médiation familiale est arrivé à son terme le 31 décembre 2015.
- La Caisse d'allocations Familiales nous propose la signature de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre pour une durée de 3 ans soit 2016-2018. Cette convention s'inscrit dans une démarche partenariale dans le but d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre aux familles dans le domaine du soutien à la parentalité
- La convention s'articule autour des points suivants :
- coordination des interventions et concertation sur les financements
  - Promotion des dispositifs médiation familiale et lieux de rencontre
  - Bilan partagé des activités financées\*
- \* Le financement des communes et des intercommunalités porte uniquement sur le dispositif médiation familiale
- Le dispositif de la médiation familiale a pour objectif de :
- Limiter les effets des conflits intrafamiliaux, en particulier sur les enfants
  - Contribuer au maintien du couple parental en cas de séparation
  - Agir en prévention de la dégradation de situations familiales
- Il répond aux exigences du référentiel national de financement :
- Caractéristiques du service prestataire, qualification des médiateurs familiaux, application du barème national, cadre d'intervention (définition de l'activité, libre adhésion, confidentialité), implication dans la démarche de promotion et d'évaluation du dispositif.
- Les modalités de cofinancement proposées et définies dans la convention cadre départementale et métropolitaine sont les suivantes :
- CAF + usagers : 75% des dépenses plafonnées (financement à la fonction sur la base de 83 218 € pour un équivalent temps plein en 2016)
  - MSA Ain- Rhône : 3% de la participation de la CAF (un supplément pourra être envisagé pour soutenir les opérateurs qui interviennent en milieu rural)
  - Etat (Ministère de la Justice) : attribution de l'aide juridictionnelle et prise en charge des séances d'information organisée au sein du Tribunal de Grande Instance de Lyon
  - Villes : 12% du tarif de référence (paiement à l'acte sur la base de 200€ la séance soit 24€ la séance payante)
- La participation financière du CCAS de Lyon à ce dispositif reste fixée à 20 700€ pour une année, ce qui peut permettre la prise en charge théorique de 123 médiations de 7 séances payantes maximum.
- En 2015, le CCAS a participé à la prise en charge de 154 médiations pour un montant de 17 472 € soit 726 entretiens réalisés. 46 médiations seulement ont comporté 7 entretiens, la moyenne se situant plutôt entre 4 et 5 entretiens.
- Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'adopter la décision suivante :
- « Le conseil d'administration,
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,  
Délèbre à l'unanimité,
  - Pour poursuivre l'adhésion à la démarche de développement de la médiation familiale,
  - pour autoriser monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à signer la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation et aux espaces de rencontre aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, de la MSA Ain- Rhône, de l'Etat et des communes signataires,
  - 1 -Pour poursuite de l'adhésion à la démarche de développement de la médiation familiale
  - 2 - Pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre.
  - « Et ont signé les membres présents
  - Extrait certifié conforme et exécutoire,
  - Fait à Lyon, le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*  
Zorah AÏT-MATEN



---

**Délibération n° 2016-53 - Convention de partenariat avec les Petits frères des pauvres – accompagnement des résidents des EHPAD du CCAS de Lyon**


---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

L'association les petits frères des Pauvres vient en aide aux personnes de plus de 50 ans isolées et en situation de précarité, avec pour objectif la lutte contre toute forme d'exclusion, en privilégiant le soutien relationnel.

L'association et le CCAS de la Ville de Lyon souhaitent établir un partenariat, dans l'intérêt des résidents des 4 EHPAD, afin que des bénévoles assurent des accompagnements individualisés :

- Soit auprès de personnes déjà accompagnées par « Les petits frères de Pauvres » et placées dans l'établissement.
- Soit suite à une proposition de l'établissement à l'association.

Une convention a déjà été approuvée par le Conseil d'administration pour l'EHPAD Villette d'or.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère, à l'unanimité,

- Pour autoriser la Vice-Présidente à signer trois autres conventions de partenariat entre les Petits frères des Pauvres et le CCAS pour les EHPAD Marius Bertrand, Balcons de l'Île Barbe et Etoile du jour.

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 25 octobre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*  
Zorah AÏT-MATEN

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

### **Direction des marchés publics - Avis**

---

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

---

### **Ville de Lyon - Dossiers d'autorisation de changement d'usage délivrés au titre des «dispositions tendant à maintenir ou à augmenter le nombre des logements» inclus dans les articles L637-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, délivrées le 4 novembre 2016**

---

N° dossier	Date dépôt	Adresse	Demandeur	Type de changement	Superficie	Date de L'Arrêté municipal	Date contrôle de légalité
US N° 69 385 16 0191	11/10/2016	11 rue de la Quarantaine 69005 Lyon	M et M <sup>me</sup> Chetkowski	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	15,24 m <sup>2</sup>	4/11/2016	7/11/2016
US N° 69 383 16 0192	13/10/2016	11 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon	M <sup>me</sup> Duffaut	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	42,00 m <sup>2</sup>	4/11/2016	7/11/2016
US N° 69 385 16 0195	24/10/2016	32 rue du Bœuf 69005 Lyon	M. Mercier	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	94,00 m <sup>2</sup>	4/11/2016	7/11/2016

---

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

---

**Présidence de M. Gérard COLLOMB,**

**Maire**

Le lundi 10 octobre 2016 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 3 octobre 2016 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

## Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés** : M. Durand, Mme Besson, M. Fenech, M. Braillard, M. Bérat, Mme Burillon, Mme Manoukian, Mme Sangouard, Mme Perrin-Gilbert.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Rudigoz, M. Claisse, Mme de Lavernée, Mme Balas, Mme Condemine, Mme Rabatel, M. Havard, M. Remy ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Durand, Mme Besson, M. Fenech, M. Braillard, M. Bérat, Mme Burillon, Mme Manoukian, Mme Sangouard, Mme Perrin-Gilbert.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Blache, Mme Aït-Maten, M. Bernard, M. Graber, Mme Nachury, M. Kimelfeld, Mme Brugnera ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Berra, M. Corazzol, M. Cucherat, Mme Frih, M. Hamelin, Mme Palomino, M. Philip.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté.)

---

## 2016/2431 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association Ecole de la Deuxième Chance -E2C 69-

**M. LE MAIRE** : Nous devons désigner un représentant pour siéger à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association Ecole de la 2<sup>e</sup> chance qui vient d'ouvrir une antenne à Lyon 9<sup>e</sup>.

Je vous propose la candidature de Mme Anne-Sophie Condemine.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes UDI et apparentés et les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon se sont abstenus.)

Mme Condemine est désignée et nous lui adressons nos félicitations.

(Rires.)

---

## Arrivée de Mme Géraldine Hakim

**M. LE MAIRE** : Avant d'aborder notre ordre du jour, je vous informe que Mme Géraldine Hakim, ici présente, a pris le 3 octobre dernier, ses fonctions de Directrice Générale Adjointe en charge de la Délégation Générale aux Ressources Humaines de la Ville de Lyon.

Elle occupait jusqu'à présent les fonctions de Directrice régionale Rhône-Alpes Lyon du CNFPT.

Je lui souhaite, en notre nom à tous, la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

(Applaudissements.)

---

## Questions écrites du 2<sup>e</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement.

M. le Maire d'arrondissement, vous avez la parole.

### a) Question n° 1 : Plan Presqu'île

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Merci M. le Maire, et permettez-moi une digression très exceptionnelle sur une question de la plus haute urgence en ce début de Conseil, mais rassurez-vous je resterai dans les temps réglementairement impartis.

Nous ne pouvons pas, en effet, ouvrir ce Conseil sans évoquer le devenir du Musée des Tissus et des Arts décoratifs. Les dernières déclarations de la Ministre de la Culture ne sont pas, en effet, pour nous rassurer puisque celle-ci a fait une annonce, a minima, qui plus est conditionnée à l'intervention des collectivités. Une annonce qui traduit l'absence de volonté politique de l'Etat de s'engager comme porteur de projet pour sauver ces collections qui sont pourtant d'intérêt national et international, tout le monde le dit, tout le monde le reconnaît. C'est une offense à notre patrimoine et à nos savoir-faire français et je veux, ici, redire toute notre inquiétude : le temps passe et rien ne se passe, hormis des annonces de circonstance de Mme Azoulay.

Nous nous interrogeons sur l'effet « Macron » sur ce dossier. Nous vous rappelons que le Musée des Tissus ne doit être en aucun cas l'otage de vos querelles politiques, il y a urgence. C'est à vous, je pense, M. le Maire, d'intervenir auprès du Premier Ministre pour que l'Etat assume ses responsabilités et ses engagements et sauve notre Musée des Tissus.

Vous êtes Maire de Lyon, Président du Grand Lyon, Sénateur, vous pratiquez, vous défendez ce cumul des mandats et je pense que c'est le moment de prouver qu'il sert à quelque chose.

La première question du 2<sup>e</sup> arrondissement concerne la place Ampère et la rue Victor Hugo. Le 6 septembre dernier, face à la dégradation de la situation place Ampère, la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, avec votre accord, a réuni le Comité de suivi de la place Ampère, c'est M. Didier Delorme qui a été dépêché, à défaut d'un de vos adjoints...

**M. LE MAIRE** : N'étiez-vous pas sur le plan presqu'île pour votre première question ?

Nous allons commencer dans l'ordre, car l'ordre c'est très important.

**M. BROLIQUIER Denis** : Je n'en doute pas, mais c'est bien sur le plan presqu'île effectivement que j'allais vous interroger en vous disant que le Comité de suivi de la place Ampère avait permis à M. Didier Delorme d'aborder la gravité de la situation sur la place dont vous n'avez visiblement pas pris la mesure et il aura fallu l'exaspération, à son comble, des riverains dont la presse s'était aussi fait l'écho quelques jours auparavant, pour que vous réalisiez pleinement l'urgence de la situation.

La deuxième chose, c'est le lien étroit entre la situation de la place Ampère et la rue Victor Hugo et leur état physique. Tous les témoignages ont été convergents quant à la nécessité absolue de refaire ces espaces publics. Beaucoup, d'ailleurs, ont rappelé les promesses de vos campagnes successives à ce sujet.

Si je reviens sur cette réunion, c'est parce qu'elle a eu l'immense mérite de faire un électrochoc et votre réaction ne s'est pas faite attendre, puisque trois jours plus tard vous avez convoqué, toute affaire cessante, les services pour déambuler dans la presqu'île sans même, bien sûr comme d'habitude, avoir eu la courtoisie républicaine de nous inviter à vous accompagner, mais nous sommes habitués à ces méthodes sournoises.

**M. LE MAIRE** : Ne vous troublez pas M. Broliquier !

**M. BROLIQUIER Denis** : Il en faudrait plus que cela pour me troubler. Nous avons fait depuis longtemps, le deuil du respect que vous devriez témoigner à vos arrondissements ! L'essentiel, pour nous, est que le dossier avance bien. Mais revenons à notre territoire.

A l'issue de cette déambulation, la presse s'est fait l'écho de projets de travaux de l'ensemble piétonnier Victor Hugo – Ampère, en cours d'études. Cette première question porte donc sur l'avancement du projet de requalification de la rue Victor Hugo et de la place Ampère. Quelles sont les options étudiées ? Quand seront-elles soumises aux élus du 2<sup>e</sup> arrondissement ? Quelle place cette requalification occupera-t-elle dans le plan presqu'île ? Quel est le montant prévisionnel des travaux ? Selon la rumeur, le chiffre de 7 millions d'euros circule. S'il est confirmé, on ne pourra plus parler de requalification.

A ce jour, les élus du 2<sup>e</sup> arrondissement n'ont pas été sollicités, ni pour concertation, ni pour information, alors même qu'une réunion de présentation publique du projet est fixée le 19 octobre prochain à 19h30, ce qui signifie sans doute une conférence de presse le matin même, comme d'habitude. Vous m'avez bien invité à assister à la présentation du projet par M. Le Faou, mais le 19 octobre à 18h ; la réunion aura finalement lieu le lendemain mais sur le principe, cela reste inacceptable. Vous devez associer les élus d'arrondissements aux grands projets qui les concernent.

M. le Maire, nous vous serions reconnaissants des réponses que vous pourriez apporter que nous souhaitons claires et complètes à propos de ce plan presqu'île, de cette place Ampère et de cette rue Victor Hugo.

**M. LE MAIRE** : Merci M. Broliquier de votre question. Tout d'abord, pour répondre à ce qui était une digression. Je me félicite que, comme le demande, à chacune de nos réunions M. Geourjon, il y ait une clarté dans les répartitions de qui est chef de file dans tel ou tel projet. Je me félicite que le Président de la Région ait annoncé que, sur le problème du Musée des Tissus, il prenait la tête de file et que, désormais, il s'engageait.

Il est d'autres questions, où je vois la Région diminuer ses subventions, il est bien que sur cette question du Musée des Tissus, il assure son leadership. Il a d'ailleurs, je crois, avec la Région, souhaité que l'économie soit au cœur de l'activité régionale, car évidemment le Musée des Tissus ce n'est pas qu'un aspect muséal, mais un aspect économique de développement de nos industries à travers le Monde, et donc je lui en laisse amicalement le leadership.

Sur le reste, nous avons effectivement souhaité que la Mairie et la Métropole de Lyon aient un plan d'ensemble sur la presqu'île. J'entends quelque fois, mais pas de votre part bien sûr, dire qu'il ne faudrait avoir qu'une vue partielle, traiter les problèmes arrondissement par arrondissement, démanteler la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon or, là, on s'aperçoit que nous avons un plan de développement global de la presqu'île. Je pense que c'est ce qui fait la réussite de notre Métropole : traiter un certain nombre de sujets de manière globale.

Nous avons fait la Confluence, nous ne l'avons pas fait au niveau d'un seul arrondissement, mais nous y avons mis tous les moyens de la Métropole, et c'est pour cela qu'aujourd'hui cette Confluence est en train de devenir une référence européenne et internationale.

Aujourd'hui, nous avons décidé de mettre l'accent de manière essentielle sur un plan presqu'île permettant de faire en sorte que le cœur de Lyon redevienne une attraction économique, touristique, commerciale de notre agglomération.

Nous avons donc décidé, plutôt que de traiter les questions au cas par cas, de donner une direction générale qui se décline par Lyon et je vais vous indiquer un certain nombre de directions que nous voulons emprunter.

Tout d'abord, la place Louis Pradel. Cette place se dégrade peu à peu et nous avons décidé de procéder en deux phases. D'abord réparer les dégradations qui existent aujourd'hui et ensuite repenser cette place. J'ai constaté que les Lyonnais trouvent que notre cœur de ville est un peu minéral et qu'il manque de végétation. S'il existait, au cœur de la ville, un endroit permettant d'y mettre de la nature, ce serait bien.

Nous allons, dans les prochains temps, lancer un appel d'offres afin de repenser totalement la place Louis Pradel avec un caractère plus végétalisé. Ainsi nous procéderons en deux temps : premier temps réparer ce qui nous semble un peu dégradé, ensuite porter un projet global avec une définition dans ce mandat du projet et un lancement des travaux dans le prochain mandat.

Deuxième point, sur la place de la Comédie, entre l'Opéra et l'Hôtel de Ville. Aujourd'hui, nous ne sommes pas au niveau du standing que représentent l'Hôtel de Ville et l'Opéra.

Nous allons lancer dans les prochains temps un appel d'offres de manière à ce que l'on repense cette place, de manière à lui donner la valeur qu'elle mérite devant le cœur de ville de notre agglomération.

Sur la place des Terreaux, nous avons, comme vous le savez, lancé une discussion avec M. Buren. Nos services travaillent avec lui de manière à ce que nous puissions redéfinir le futur de cette place en tenant compte des erreurs du passé. Comme vous le savez, nous avons eu, dès le lancement de cette place, quelques mois après, un certain nombre de dysfonctionnements que tous les Lyonnais connaissent. En même temps, vous savez qu'il existe une propriété intellectuelle et donc M. Buren doit obligatoirement être celui qui est consulté pour redéfinir un projet de place. Nous sommes donc en discussion avec lui et d'ici février prochain, nous devrions avoir un avant-projet pour terminer cette place d'ici la fin de ce mandat.

Nous avons ensuite la rue de la République qui aujourd'hui connaît, les Lyonnais le savent bien, un certain nombre de dysfonctionnements, tout simplement parce que la façon dont elle avait été réalisée fait qu'aujourd'hui les pavés se déconstruisent et qu'un certain nombre de plaques de bétons ont été mises en place pour pallier aux dysfonctionnements de la rue de la République. Nous allons lancer, dès la fin de ce mandat, la rénovation de la rue de la République qui est un élément majeur de notre agglomération.

Nous allons commencer par lancer dès les prochaines semaines ou les prochains mois, l'aménagement de la place de la République de manière à ce que tout le quartier Grolée qui, vous le voyez, est en pleine reconversion, puisse connaître un projet global important.

Vous le savez, le problème de la rue Grolée par rapport à celles et ceux qui voulaient investir, c'est qu'ils nous disaient : mais cette rue Grolée, on ne la voit pas puisqu'elle est cachée derrière un manège. On voit bien comment on va rue de la République mais on ne voit pas la rue Grolée, ce qui est un obstacle majeur pour l'investissement.

**M. BROLIQUIER Denis** : Le manège était là depuis 30 ans !

**M. LE MAIRE** : C'est pour cela que la rue Grolée ne fonctionnait pas depuis un certain nombre d'années. Nous avons donc avec votre aide, M. Broliquier...

**M. BROLIQUIER Denis** : Sans mon aide !

**M. LE MAIRE** : ... enlevé ce manège et aujourd'hui, la rue Grolée, comme vous le voyez, est en train de se reconvertir.

Il se trouve que j'étais au Japon il y a quelques temps, que j'ai rencontré le Président général d'Uniqlo qui m'a confirmé sa volonté de venir ici dès la fin 2017. Il m'a dit : je peux rencontrer quelques difficultés quelque fois avec les copropriétaires mais je ne doute pas qu'avec l'aide efficace du Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, nous puissions aboutir dans ce qui sera un très beau projet, parce que comme vous le savez, Uniqlo est une marque très demandée dans le monde.

**M. BROLIQUIER Denis** : Il rachète le manège ?

**M. LE MAIRE** : Nous allons ensuite réaliser un projet de rénovation de la rue Victor Hugo. Comme vous l'avez indiqué, je suis allé, parce que j'aime bien me rendre sur les terrains plutôt que de rester dans mon bureau pour définir le projet, avec quelques adjoints, visiter la rue Victor

Hugo. Alors, si moi je suis interdit de visite dans les 9 arrondissements, sous prétexte qu'il y aurait des maires et que je n'aurais pas le droit de m'y rendre, cela va être difficile de comprendre avec finesse la problématique de chacun de ces arrondissements.

**M. BROLIQUIER Denis** : Au contraire !

**M. LE MAIRE** : Je m'y suis donc rendu pour discuter avec les commerçants, avec les riverains, nous avons discuté ensemble. Au départ, j'étais parti plutôt sur un projet de réaménagement de ce qui existait. Et puis, parce que comme vous le savez, je suis d'un esprit assez ouvert, je me suis laissé convaincre que finalement, l'aménagement de la rue Victor Hugo était daté et qu'il fallait essayer de réaliser quelque chose de nouveau qui ne soit pas du milieu du XX<sup>e</sup> siècle mais qui soit du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est ce que nous allons faire et nous allons procéder en trois phases.

La première phase d'abord, c'est de pouvoir remettre un éclairage qui soit comme dans la rue de la République, qui redonne une beauté la nuit à cette rue Victor Hugo. On voit bien qu'aujourd'hui, les lampadaires sont d'une autre époque. Nous allons donc essayer d'utiliser les talents que nous avons en matière de lumière pour refaire en sorte que cette rue Victor Hugo soit à la hauteur du cœur de notre cité.

Ensuite, il ne servira à rien de mettre de la lumière si c'est sur des façades un peu dégradées. Nous allons donc demander aux copropriétaires de bien vouloir procéder à un plan de ravalement des façades de manière à ce que nous ayons un cadre agréable.

Enfin, nous allons refaire l'ensemble du sol. Donc lorsque nous aurons à la fois ravalement des façades, éclairage public et en même temps le sol refait, nous aurons une rue Victor Hugo à la hauteur de nos ambitions.

Nous allons commencer. Mais parce qu'il faut évidemment que les commerces fonctionnent et je sais que lorsque nous faisons des travaux, tout le monde se félicite du résultat mais quand nous les commençons, certains peuvent être critiques parce que cela crée forcément un certain nombre de dysfonctionnements, nous allons donc réaliser en deux parties la rue Victor Hugo : la partie Nord d'abord, la partie Sud ensuite.

Lorsque j'ajoute qu'aujourd'hui nous sommes en train -toujours grâce à votre concours actif- de refaire le parking Saint-Antoine, pour lequel nous avons eu un accord unanime de tous les riverains, M. Pelaez connaît parfaitement le problème, il sait que la mairie du 2<sup>e</sup> a été extrêmement proactive dans le lancement de ce parking, qui va nous permettre de ne plus avoir un parking inondé trois mois de l'année, mais un parking effectivement sécurisé toute l'année. Ce qui nous permettra de détruire l'ancien parking, qui n'était pas à la hauteur de ce que nous voulons pour le cœur de Ville de Lyon. Donc, nous pourrions lancer ce grand projet, là encore très végétalisé, de Terrasses de la Presqu'île. M. Broliquier, je sais que vous avez à cœur, tous les jours, de promouvoir auprès de vos administrés, ce beau projet que seront les Terrasses de la Presqu'île.

Comme vous le savez, nous sommes en train de réaliser le projet de l'Hôtel-Dieu : aujourd'hui, il est en cours de finalisation et je sais combien dès le début vous m'avez aidé. Il pouvait y avoir, au départ, quelques incompréhensions, mais vous m'avez aidé profondément à les lever et je vous remercie d'avoir été dès le départ à nos côtés, parce que, quand les Lyonnais vont voir ce projet finalisé, ils vont être fiers de ce que nous avons fait ensemble. Et je suis sûr que vous irez voir les riverains en leur disant : « C'est formidable, ce qu'en tant que maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, j'ai pu réaliser dans ces quartiers ! »

Voilà, c'est donc un projet d'ensemble que nous réalisons les uns et les autres, en parfaite harmonie et cela prouve, mais ce sera votre troisième question je crois, que la Ville de Lyon, la Métropole et les mairies d'arrondissement peuvent travailler ensemble pour le meilleur de la Ville de Lyon et pour une meilleure qualité de vie de nos habitants.

Vous pouvez passer à votre deuxième question.

**M. BROLIQUIER Denis** : M. le Maire, vous êtes volontiers moqueur dans toutes vos réponses.

Nous ne demandons qu'une seule chose, nous, élus locaux, c'est d'être proactifs sur les projets. C'est nous qui connaissons le mieux le terrain et les usages. Concernant les Terrasses de la Presqu'île, nous avons toujours été d'accord sur ce projet, à une exception près, la sortie du parking qui est mal fichue, comme ce n'est pas possible de l'être ! Mais vous avez décidé et aujourd'hui on accompagne le projet. Au départ, nous étions contre ce projet de l'Hôtel-Dieu et j'ai voté contre : j'étais le seul dans un jury de seize personnes. Aujourd'hui, ce projet a été arrêté. Mais ce n'était pas le nôtre ! Nous, nous aurions laissé un peu de santé, un peu de social, un peu d'intelligence dans ce projet. Vous en avez décidé autrement !

**M. LE MAIRE** : Vous l'auriez financé comment, M. Broliquier ?

**M. BROLIQUIER Denis** : En revendant le manège !

Maintenant les choses sont faites et à partir de ce moment-là, nous accompagnons ce projet. En tant que riverain, le chantier me réveille tous les matins à 6h, j'en sais quelque chose ! Voilà, nous ne demandons qu'une chose, c'est de participer, d'avancer, à condition qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli en permanence.

#### b) Question n° 2 – Climat en Presqu'île

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Deuxième question du Conseil d'arrondissement : au-delà de la très belle nouvelle de l'élection de Lyon comme meilleure destination week-end en Europe aux World Travel Awards, il est important de ne pas perdre la réalité de terrain des yeux. Pour ceux qui vivent en Presqu'île et la pratiquent au quotidien, le vécu est tout autre. Les plaintes depuis quelques mois se multiplient sur les places du 2<sup>e</sup> arrondissement. Les situations de crises s'installent et se multiplient du Nord au Sud de la Presqu'île. Les places ponctuent l'axe central de notre territoire : elles sont les haltes, les respirations urbaines de notre cœur de métropole, au point que les architectes de la Confluence ont prolongé cette structuration pour dessiner notre nouveau quartier. C'est d'ailleurs une belle idée. Mais si ces places sont si précieuses...

**M. LE MAIRE** : C'était un peu la mienne donc je suis d'accord : nous avons bien fait ensemble de penser ce beau projet !

**M. BROLIQUIER Denis** : Très bien ! C'est ce que j'étais en train de dire.

Il faut entretenir ces places, tant en termes de propreté que d'urbanisme, de tranquillité et aussi de sécurité. Nous saluons le travail exceptionnel effectué par les services de propreté et de sécurité, place Ampère, au cours de ces derniers mois. Le résultat est remarquable : pour combien de temps ? Nous espérons que cette situation sera la plus pérenne possible.

Les moyens exceptionnels mobilisés ne vont sans doute pas se pérenniser. Il y a donc eu ce travail très important fait place Ampère. Quid de la sécurité place Carnot ? Place Antonin Poncet ? Place de l'Hippodrome ? Place des Archives ? Il y a sur ces places, du trafic de drogue, de la prostitution, des agressions verbales ou physiques, le jour et la nuit, et les habitants de la Presqu'île, mais aussi les visiteurs, se sentent de moins en moins rassurés sur ces lieux centraux, qui devraient être des lieux agréables et qui sont des lieux d'angoisse aujourd'hui.

Ma question, notre question, est la suivante : quelle organisation à long terme, pouvez-vous nous proposer, pour anticiper ces crises, plutôt que d'avoir à les gérer dans l'urgence ?

**M. LE MAIRE** : M. Broliquier, je vais vous dire, quand on est Maire de Lyon, on est confronté aux problèmes de sécurité et de tranquillité publique, tous les jours, pas simplement dans votre quartier, mais dans l'ensemble de notre Cité.

M. Blache aurait pu m'interroger : il l'a d'ailleurs fait dans les dernières séances. Le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement aurait pu m'interroger. Le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement aurait pu m'interroger. Peut-être même le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement aurait pu m'interroger ! Parce que nous savons bien que la tranquillité publique, c'est un sujet de tous les jours et que, forcément, dans des grandes agglomérations comme les nôtres, il y a un certain nombre de dysfonctionnements. Nous essayons, avec les services de la Police municipale, avec la Police nationale, et sur des sujets plus délicats, avec les services de renseignements, de travailler tous les jours.

Je crois que M. Sécheresse a dit à l'ensemble des maires d'arrondissement que lorsqu'un dysfonctionnement se produisait quelque part, il fallait l'en informer immédiatement. C'est vrai que nous n'avons pas au jour le jour, en mairie centrale, le suivi de telle ou telle problématique, mais lorsque les maires d'arrondissement nous avertissent qu'un problème existe dans tel ou tel endroit, alors à ce moment-là nous mettons l'ensemble des moyens (police nationale, police municipale et quelques services annexes) de manière à ce que les problèmes soient résolus.

J'ai vu, lorsque je suis allé rue Victor Hugo, pour regarder ce que nous pouvions faire dans l'avenir, qu'il existait des problèmes place Ampère. Et donc, à partir de ce constat, nous avons réagi. Nous avons réagi là, comme nous mettons de la vidéo protection place Lyautey, comme nous empêchons les rodéos à la Duchère, comme nous travaillons sur Mermoz, sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, tout comme dans tel ou tel secteur du 7<sup>e</sup> arrondissement, nous mettons les moyens.

Je vous propose une meilleure communication entre nous. Lorsque nous avons eu par le passé des grandes difficultés sur la place Carnot, nous avons tout fait pour que les problèmes soient résolus. Et je crois qu'après la situation que nous avons connue, aujourd'hui, c'est sinon un

oasis de paix, du moins une situation totalement maîtrisée. Et donc, il peut y avoir deux types de position : la première c'est de crier chaque fois « au loup » pour la publicité, la deuxième c'est de vouloir vraiment améliorer la condition de vie et la tranquillité publique de nos concitoyens. Nous, nous sommes pour cette deuxième solution.

Sachez que nous ne parlons pas tous les jours des problèmes de sécurité, mais que nous y travaillons au jour le jour et je me fais livrer par nos services la situation de tous les quartiers de manière à regarder là où cela dysfonctionne et là où nous devons mettre l'accent pour assurer la tranquillité publique de nos concitoyens.

J'ai toujours pensé que la tranquillité publique était la première des libertés, que pouvoir rentrer chez soi le soir sans avoir à craindre une agression, c'est évidemment un droit fondamental et donc, nous travaillons ensemble avec les différents services et tous les maires d'arrondissement seront toujours avec nous les bienvenus pour résoudre ces problèmes de tranquillité publique.

Par rapport à une question que nous aborderons peut-être tout à l'heure, sur la façon dont s'est passé l'Euro 2016, dont se passe les problèmes de tranquillité publique, de sécurité, dans la ville. Sachez que nous travaillons tous les jours sur ces problématiques.

Nous aborderons tout à l'heure le problème de la Fête des Lumières. J'ai un rendez-vous demain avec M. le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et nous ferons en sorte de faire le maximum pour qu'il y ait de la sécurité, tout comme nous avons fait le maximum pour que « Run in Lyon », le marathon de Lyon puisse se passer dans de bonnes conditions avec une sécurité qui soit renforcée.

Si vous avez vu la façon dont nous avons organisé, vous avez pu voir que nous avons mis un certain nombre de camions pour empêcher qu'il puisse y avoir le même type d'attentat qu'il y avait eu à Nice, que nous avons mis des forces de sécurité impressionnantes, parce que nous, nous voulons à la fois continuer à vivre, et en même temps essayer d'assurer le maximum de sécurité pour nos concitoyens.

Je ne dis pas que le risque Zéro existe, c'est impossible de le dire. Mais je dis que nous faisons le maximum pour que dans cette ville la sécurité soit assurée.

Comme vous le savez, un certain nombre de villes en France connaissent pour le tourisme une chute extraordinaire, parce qu'effectivement, aujourd'hui, nous avons une image du fait de la situation du bassin méditerranéen, mais ce n'est pas que dans notre pays, qui connaît des difficultés à l'extérieur.

Le tourisme à Lyon, au mois de juin, a augmenté de 3 % quand dans d'autres villes il chutait de 40, 50, 60 %. Donc, pour nous, ces problèmes sont essentiels et donc nous y mettons tous les moyens.

Troisième question !

### c) Question n° 3 : Le rôle des arrondissements dans la ville de demain

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Merci M. le Maire, pour cette réponse. Elle a une tonalité positive qui me plaît beaucoup. J'ai bien compris qu'il fallait une meilleure communication entre nous pour une plus grande efficacité. Comptez sur nous pour jouer ce jeu-là.

La troisième question porte justement sur le rôle, à votre avis, des arrondissements. Vous ne vous exprimez pas à ce sujet et vous faites bien peu de cas des arrondissements et de leurs élus qui pourtant et contrairement à vous, Maire de Lyon, à vos adjoints, sont élus au suffrage universel direct.

En voici quelques illustrations en vrac, bien loin d'être exhaustives.

Il n'y a eu aucune réunion des maires d'arrondissement en votre présence en 15 ans de mandat.

Il y a une gestion arbitraire des équipements de proximité.

Il n'existe pas purement et simplement une commission mixte telle qu'elle est prévue par la loi.

L'absence totale de concertation sur les projets urbains, si nous arrivions à en discuter un peu lors des précédents mandats, il n'en est plus rien aujourd'hui et je ne pense pas que cela soit du fait de votre adjoint.

L'absence totale de débat dans le cadre de la création de la Métropole, contrairement aux engagements que vous aviez pris, notamment sur le rôle des arrondissements justement dans cette organisation administrative et politique de la Métropole.

Le refus d'intégrer les maires d'arrondissement à la conférence locale des maires toujours dans le cadre de la Métropole. C'est pourtant une demande que je vous ai faite depuis longtemps.

Il y a aussi des demandes de courrier et des courriers sans réponse, sans parler des questions qui sont certes plus anecdotiques, mais pour le moins symptomatiques de protocole républicain qui ne vous effleurent même plus.

Mais là peut-être est-ce un régime réservé aux élus du 2<sup>e</sup> arrondissement et sans doute du 1<sup>er</sup> arrondissement d'ailleurs. Des visites surprises sur le terrain, des événements organisés et dont on écarte délibérément les élus, j'en passe et des meilleurs.

Vous ne pouvez pas, M. le Maire, continuer à mépriser ainsi les arrondissements. Ils sont la première porte d'entrée d'accueil des Lyonnais et il y a une demande croissante de nos administrés tant en termes de service que d'actions et d'écoute. Et nous voulons savoir une bonne fois pour toute, quelle est votre vision de la place des arrondissements dans la ville d'aujourd'hui et dans la ville de demain.

**M. LE MAIRE** : M. Corazzol, d'abord !

(Rires.)

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : M. le Maire, mes cher(e)s Collègues, M. le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, laissez-moi quand même vous rappeler la question que vous posez officiellement par écrit, et je répondrai à la question que vous avez posée.

« Face à la demande croissante des administrés tant en termes de services que d'actions et d'écoute, pouvez-vous nous indiquer votre vision de la place et des arrondissements dans la ville d'aujourd'hui et de demain ? »

Nos concitoyens sont de plus en plus attentifs aux services que nous leur rendons. Chaque jour, ils nous demandent plus de rapidité, plus de réactivité, moins de rigidité, moins de papiers parfois.

Et ces demandes, elles s'adressent d'abord aux 9 mairies d'arrondissement qui sont, par essence, le lieu de la proximité depuis la loi PML. Les mairies d'arrondissement constituent une porte d'entrée de la Ville de Lyon, vous l'avez dit, et je suis d'accord avec vous, entre autres pour effectuer des démarches ou obtenir des informations.

Vous nous interrogez sur la place des arrondissements dans la ville ? Elle est centrale. C'est une évidence.

Regardez le succès remporté par la délivrance de la carte senior, de ma collègue Françoise Rivoire. En 15 jours, ce sont plus de 3 500 seniors qui sont venus la retirer en mairie d'arrondissement, dont près de 600 en mairie du 2<sup>e</sup>, un record.

C'est une démonstration de l'attachement de nos concitoyens à leur arrondissement. M. le Maire de Lyon, en tant qu'ancien maire du 9<sup>e</sup> arrondissement le sait mieux que quiconque.

Votre question me permet d'ailleurs de souligner la qualité de l'accueil réalisé par nos équipes dans les 9 mairies. On en parle généralement trop peu, mais les enquêtes de satisfaction que nous réalisons auprès des Lyonnais, nous le démontrent régulièrement.

En 2015, la dernière enquête menée sur notre accueil téléphonique concluait à un taux de satisfaction de 90 % dans les mairies d'arrondissement.

Les arrondissements sont donc un atout primordial pour le service public municipal.

Mais c'est vrai que notre service public doit évoluer.

La révolution numérique, par exemple, nous oblige comme elle nous encourage à compléter notre offre de services. C'est à la fois une source de simplification pour nos concitoyens et un gisement d'économies pour notre collectivité.

On en constate les résultats très positifs avec la dématérialisation des inscriptions aux activités périscolaires. 80 % des parents d'élève inscrivent leurs enfants avec lyon.fr, contre 35 % il y a deux ans.

Un autre exemple fort : 90 % de dématérialisation pour les demandes de réservations d'emplacement pour les déménagements. Ce ne sont que quelques exemples.

C'est dire que ces services numériques répondent à un besoin. Demain, d'autres suivront dans d'autres délégations ou avec la Métropole.

L'évolution de notre environnement institutionnel a aussi un impact. La création de la Métropole va forcément interroger l'organisation et le fonctionnement des arrondissements. Certains peuvent y voir une menace d'affaiblissement. Personnellement, j'y vois une opportunité à saisir pour la Ville mais aussi pour nos arrondissements. En mutualisant les services rendus, métropolitains comme municipaux, c'est l'usager qui sera gagnant au final.

C'est, par exemple, ce que nous essaierons de faire à l'horizon 2018 avec le Maire du 9<sup>e</sup> sur la mutualisation des accueils à la Duchère où j'espère nous aurons bientôt un guichet unique d'accueil pour les services du GPV, de la mission locale, de l'antenne solidarité, de la MDR et de la mairie annexe.

Au-delà des services rendus, les arrondissements sont indispensables à l'amélioration et au perfectionnement des projets qui sont menés par la Ville ou la Métropole.

En tant qu' élu du 3<sup>e</sup>, je peux témoigner de la collaboration fructueuse menée entre la Mairie et l'Hôtel de Ville. Je pense, par exemple, au futur parc RVI-Feuillat. Je pourrais également citer le travail mené avec la Métropole sur le projet Part-Dieu ou le projet Garibaldi, dans d'autres arrondissements.

Sans la connaissance de terrain des élus du 8<sup>e</sup> ou du 9<sup>e</sup>, qui pourraient dire que notre politique de rénovation urbaine serait aussi pertinente à Mermoz ou à la Duchère ? La réhabilitation de la place des Tapis dans le 4<sup>e</sup> n'aurait pu être réalisée sans l'expertise de proximité de l'équipe du Maire du 4<sup>e</sup>.

Un dernier exemple pour terminer. Les forums des associations que chaque mairie a organisés pour cette rentrée. J'en ai visité plusieurs, le Maire de Lyon également. Le nombre d'associations représentées, leur diversité, leur vitalité, montrent très concrètement le dynamisme de tous nos arrondissements et ce dynamisme nourrit évidemment celui de la Ville et de sa Métropole.

Ici, nous sommes tous des élus du suffrage universel et des élus profondément ancrés dans chacun de nos arrondissements. Certes, nos mairies d'arrondissement ne sont juridiquement ni des collectivités territoriales, ni des établissements publics. Elles n'auraient donc aucun pouvoir, aucun rôle ? Tout au plus célébrer un mariage, inaugurer un square, délivrer des titres d'identité ?

La réalité n'est pas celle-là. Les arrondissements, par leur proximité avec nos concitoyens, par leur connaissance du terrain sont un atout indispensable au fonctionnement de notre service public et un élément indispensable pour le dynamisme de notre Ville.

Vous l'avez compris, ils ne sont pas qu'une simple division administrative, héritée des lois de décentralisation. La ville impulse des politiques et les arrondissements ont bien évidemment toute leur place. Une place particulière, une place précieuse. Aujourd'hui comme demain.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Finalement, je crois M. le Maire, que vous êtes trop réservé. Si vous m'appeliez plus souvent, et que vous me disiez « *M. le Maire de Lyon, je voudrais partager avec vous le succès de la Confluence* » que nous allions ensemble montrer à nos concitoyens comment ce quartier a progressé, que vous veniez dire « *M. le Maire je serais heureux de partager avec vous le succès de l'Hôtel Dieu, je serais heureux aussi de partager, parce qu'il y en a toujours, les difficultés, dire quand ça « coince » quelque part, on va aller ensemble débloquer la situation, dire à nos concitoyens qu'il faut progresser pour que demain soit mieux.* » Je crois que ce serait bien.

C'est ce que je faisais lorsque j'étais Maire d'arrondissement et finalement cela ne s'est pas mal passé. Il vaut mieux être dans l'empathie plutôt que dans la seule contradiction.

D'ailleurs, ce dont rêvent nos concitoyens, c'est que par-delà les divergences politiques, on soit capable de travailler ensemble pour l'intérêt général et de faire avancer notre ville, de faire en sorte qu'elle soit plus dynamique économiquement, socialement un peu plus juste, qu'il y ait de la mixité sociale dans la ville, qu'on ne soit pas dans des quartiers ghettosés qui seraient un peu à part, que la ville soit une vraie ville, que l'on soit capable de se rencontrer, de vivre ensemble, d'être heureux ensemble, de former un seul peuple, une seule ville, d'être fiers des réalisations que nous avons faites ensemble, de les partager.

Quand je vois celles et ceux qui viennent à Lyon et qui me disent « *les berges du Rhône, les rives de Saône, c'est formidable, la Confluence c'est un quartier extraordinaire, ce que vous faites sur la rénovation urbaine c'est fantastique* ». Tout cela, je veux le partager avec tous les maires d'arrondissement.

M. le Maire du 2<sup>e</sup>, je serais très heureux de travailler avec vous non pas dans la contradiction, mais dans une confiance partagée, peut-être retrouvée.

Mesdames et Messieurs, nous en avons terminé avec les questions du 2<sup>e</sup> arrondissement et nous passons, maintenant, sur un rapport qui va concerner un sujet qui nous intéresse tous : l'Euro 2016 pour tirer un bilan aujourd'hui.

---

### Présentation par divers élus du bilan de l'Euro 2016

**M. KEPENEKIAN Georges,** Premier Adjoint : Il me revient avec mes Collègues de vous présenter ce rapport, et je passerai ensuite la parole à Yann Chuchet, Jean-Yves Sécheresse et Fouziya Bouzerda, et bien entendu je vous laisserai la conclusion M. le Maire.

Quelques mots autour de ce grand moment que notre Ville a vécu. Sans verser dans le triomphalisme, je crois que nous pouvons dire que nous sommes tous fiers d'avoir permis à notre ville et à ses habitants, de vivre pendant un mois dans la liesse et la fête. Notre agglomération a accueilli des milliers de supporters dans une ambiance festive et colorée, parfois débordante, mais que nous n'oublierons pas.

Nos équipes municipales et métropolitaines coordonnées par le Chef de projet ont mis en œuvre un cahier des charges exigeant. Et je crois que d'ores et déjà nous pouvons les remercier.

Nous avons pu, également, nous appuyer, comme nous l'avions souhaité dès le début de ce projet, sur une multitude d'initiatives associatives ou de savoir-faire professionnel qui ont permis vraiment à Lyon d'être considérée comme une des villes la plus performante de l'Euro 2016, renforçant ainsi notre notoriété.

Tout a commencé avec le Club des Villes Hôtes. C'était l'espace que nous avons créé pour discuter avec l'UEFA.

Avec Alain Juppé, Président et moi-même, Vice-Président, et mon collègue de Paris, nous avons travaillé, techniciens et élus avec l'UEFA et la SAS Euro 2016 pour trouver les meilleurs compromis possibles, et bien entendu, vous avez compris qu'il a fallu travailler pour ces compromis, pour que cette fête soit belle et pour développer tous ensemble une méthode d'échanges d'expériences bien utiles pour une telle organisation.

Grâce au Club des Villes, je crois qu'il est important de le rappeler, nous avons pu obtenir de l'UEFA, pour la première fois dans son histoire, un budget qui faisait partie de « l'héritage », c'est ainsi qu'il a été nommé, à hauteur de 20 millions que nous avons décidé de répartir à égalité entre les 10 villes, grandes ou petites. Ensuite, nous avons négocié pour notre ville une participation aux frais du coût de la sécurité, avec aussi la participation de l'Etat d'ailleurs en fonctionnement d'un niveau de 914 000 euros.

Nous avons pesé sur les orientations en matière de billetterie, à la fois pour augmenter significativement le nombre d'invitations pour nos associations et partenaires, et pour donner plus de chances aux habitants de la Métropole d'obtenir des places, malgré la billetterie, je vous le rappelle qui était par tirage au sort mondial. C'est ainsi que, grâce à ces efforts, nous avons obtenu que les habitants de Lyon et de la Métropole obtiennent une priorité au tirage au sort mondial et ainsi assuré 20 000 places payantes pour la Ville et la Métropole.

Nous avons enfin conclu, avec ce Club des Villes, un accord national avec la Française des Jeux pour la dotation vestimentaire des bénévoles qui représentait pour la Ville, 50 000 euros.

Deuxième point de satisfaction : le Stade des Lumières qui a pu créer, pendant cette période, 4 000 emplois, a constitué un atout par sa jauge et sa qualité, pour la candidature française à l'Euro 2016 et inversement et parallèlement plutôt, l'Euro 2016 a incontestablement boosté la réalisation du stade et le franchissement d'un certain nombre d'écueils réglementaires.

L'UEFA, au final, a considéré notre stade comme le meilleur de France notamment en raison de la qualité de sa pelouse, une appréciation partagée par la Presse qui s'en est fait largement l'écho dans ses commentaires lors des 6 matches joués à Lyon. Le Stade des Lumières a acquis, à l'occasion de l'Euro, une véritable notoriété. Je rappelle que l'UEFA a invité, et vous ne le savez peut-être pas, mais la Coupe d'Europe de 2020 ne sera pas organisée par un Pays, mais par 13 villes, et elle a invité dans notre ville, à la fois pour voir notre organisation, le terrain et la fan zone et nous en étions bien entendu très fiers.

Enfin, 170 jeunes lycéens de l'UNSS originaires de 19 établissements de Lyon et de la Métropole ont participé directement aux 6 cérémonies d'ouverture des matches joués dans notre stade.

Troisième point : la Fan Zone.

On a retenu cette formule, le bon endroit, la bonne jauge. Malgré le scepticisme de quelques-uns, M. Broliquier, pardon de vous le rappeler, M. Hamelin, pardon de vous le rappeler, après d'ailleurs que vous ayez adhéré à cette implantation place Bellecour puisqu'on vous avait, pour le coup, largement consultés dès le début du projet, et bien malgré ce scepticisme, l'implantation de la Fan Zone à Bellecour était le bon choix. Cœur de l'Euro à Lyon, la Fan Zone de Bellecour a enregistré 407 803 passages pour être précis et elle a offert à des milliers de Lyonnais et supporters étrangers, 23 jours d'animations diverses et gratuites dans une ambiance exceptionnelle et dans un cadre magnifique. Elle a joué son rôle de fixation des supporters dans le centre-ville, facilitant ainsi le travail des forces de sécurité, ce qui n'aurait pas été le cas si nous l'avions placée, par exemple, à Gerland.

Nous avons ensuite élaboré un dispositif d'information et d'écoute des riverains :

- deux courriers adressés aux riverains pour expliquer le processus d'organisation et les conséquences sur la vie quotidienne, conscients que cela créerait une gêne pour les habitants autour de la place Bellecour ;
- deux invitations ont été formulées dans l'espace VIP de la Fan Zone le 10 juin au moment de l'ouverture et le 9 juillet, la veille du dernier match et le soir où nous avons présenté l'opéra ;
- une mobilisation de tous les moyens de communications de la Ville ;
- plusieurs rencontres avec les commerçants et plusieurs associations de riverains ;
- le renforcement très significatif des moyens consacrés à la propreté ;
- la relocalisation des titulaires d'une place de parking à Bellecour et l'indemnisation de l'exploitant pour une somme de 204 000 euros qui sera une des questions à venir et que présentera Richard Brumm.

A l'issue de l'Euro, nous avons recensé 146 interventions concernant l'Euro 2016 et la Fan Zone. Finalement : 37 % de mécontents (nuisances sonores essentiellement et perturbation de la vie du quartier plus globalement), 63 % de demandeurs d'info sur la circulation, le stationnement et le fonctionnement de la Fan Zone.

Ainsi, la Fan Zone a su répondre aux flux importants de supporters générés par les matchs à Lyon et les matchs de l'équipe de France. Sa jauge s'est révélée suffisante et elle n'a jamais été saturée, sauf un pic le jour du match France-Irlande mais que nous avons pu rapidement corriger dans l'organisation interne de la Fan Zone.

C'est dire que l'esprit festif, le côté véhément des supporters a trouvé sa juste place et nous en sommes ravis.

La Fan Zone de Lyon, je le disais, a donc été repérée comme une des meilleures fans zones comme celle de Paris pour citer une autre ville, ouverte pendant 23 jours à la différence d'autres villes qui ne l'ont ouverte que partiellement.

Avant de passer la parole à Yann Cucherat, je voudrais terminer ce survol rapide mais que je voudrais exhaustif et revenir sur le résultat financier bien sûr avec un coût net de 2 M€ pour la Ville, de 1,3 M€ pour la Métropole et d'1 M€ voté au SYTRAL, nos collectivités ont pu offrir aux Lyonnais, grands Lyonnais et à tous les visiteurs un mois de festivité et de partage, tout en renforçant de manière significative l'attractivité et le rayonnement de Lyon.

Comme je le disais tout à l'heure, nous avons pu obtenir ces 914 000 euros de subventions de l'Etat et de l'UEFA qui ont permis d'alléger un peu la note de la Ville de Lyon. En face de ces 4 300 000 euros de charges nettes en fonctionnement, nous avons obtenu, je le rappelle, 2 M€ d'investissement par l'UEFA fléchés pour la rénovation de nos stades et l'installation de nouvelles pelouses synthétiques au bénéfice du football amateur.

Pour terminer, je voudrais citer quelques remerciements.

Bien entendu, aux sociétés qui ont travaillé : BYBLOS, GL'Events, ABSCISSE pour la conception et la réalisation de la sécurité de la Fan Zone. Du SYTRAL et de KEOLIS qui ont transporté près de 400 000 spectateurs au Parc OL.

Merci à l'Olympique Lyonnais également pour son stade et sa pelouse magnifiques.

Merci à l'UNSS pour son merveilleux programme d'animation de la Fan Zone et pour les prestations de ses danseurs au Parc OL.

Merci au Secours Populaire et aux HCL pour leur formidable travail d'encadrement des 2 000 enfants invités par l'UEFA, la Ville et la Métropole à assister à un match.

Merci aux 270 bénévoles de la Métropole pour avoir guidé les supporters et vanté les charmes et les atouts de notre ville.

Merci à l'Opéra pour sa soirée Mozart dans la Fan Zone et merci à toutes les institutions et associations culturelles pour leurs contributions au rapprochement sport et culture.

Merci aux 520 représentants des médias accrédités dans la Fan Zone qui ont propagé et amplifié une image positive de Lyon aux quatre coins du monde, en témoigne le nombre de reportages télé vraiment aux quatre coins du monde.

Merci à Radio SCOOP.

Enfin, mais je pense que Jean-Yves le redira, merci aux services de la Préfecture et au Préfet Gavory avec lesquels nous avons pu travailler en étroite collaboration.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Je souhaiterais moi aussi souligner le grand succès de la Fan Zone. Il fut le fruit d'une part, de la présence de deux écrans géants et de l'environnement festif se dégageant de la compétition mais également, d'un programme d'animations tout public dont je tiens à souligner la dimension sportive si vous permettez.

Le programme UNSS d'animations sportives ouvert à tous les supporters a rassemblé 950 élèves des sections sportives scolaires issus de 19 collèges de la Métropole de Lyon, encadrés par 27 enseignants EPS et 79 cadres sportifs. Une dizaine de sports ont été présentés sur les 23 jours d'ouverture de la Fan Zone. 10 danseurs HIP HOP, 8 danseurs pokemoncrew, 1 freestyler football ont complété ce programme UNSS et plusieurs athlètes de renom se sont déplacés dans la Fan Zone, je pense notamment à Wendie Renard, Cyril Tommasone ou encore Mélina Robert-Michon, pour mettre en avant leur discipline et rencontrer les Lyonnais. Je précise que tout ce programme UNSS a été entièrement financé par un mécène.

Mais l'Euro, ce n'était pas seulement le stade et la Fan Zone. Je souhaite donc également remercier le service des Sports qui s'est fortement mobilisé pour répondre au cahier des charges UEFA à travers la mise à disposition d'un certain nombre d'équipements sur le secteur de Gerland :

- le terrain n° 10 de la Plaine des Jeux, stade d'entraînement dit de transfert à la disposition des équipes ;
- la zone mixte du stade de Gerland afin d'y installer le point retrait des billets ;
- le stade de Gerland pour les répétitions des performers de l'UNSS et des cérémonies d'ouverture ;
- la mise à disposition du Petit Palais des Sports pour le programme des bénévoles.

Dans le domaine de l'animation sportive, les Mercredis de Lyon, les centres Diverti-Sports et les centres de loisirs périscolaires ont revêtu les couleurs de l'Euro, avec notamment un rassemblement final au stade de Gerland concernant 700 enfants.

Nous nous sommes également efforcés de coupler les actions de promotions de l'Euro et les événements lyonnais : le « One Year to go » dans le cadre des Fêtes consulaires en collaboration avec le District du Rhône, RE Lyon Nous qui a permis à des milliers de Lyonnais de se faire photographier avec la Coupe d'Europe dans le cadre du Trophy Tour, pour ne citer qu'eux.

Le service Sports a par ailleurs instruit les dossiers de l'Héritage relatifs à 2 M€ d'investissement alloués par l'UEFA en direction du football amateur, comme le soulignait Georges Képénékian, ce qui nous aura permis de réaliser le synthétique des stades Ebrard, Coupet, Bavozet, Anderson et une partie des vestiaires de Marc Vivien Féé.

Lyon a également eu le privilège d'accueillir l'un des deux tournois solidaires internationaux labellisés UEFA, puisqu'avec l'aide de la Ville (soit 150 000 euros pour le dernier terrain à construire et l'appui artistique de notre service événementiel pour la cérémonie d'ouverture), « sport dans la ville » a rassemblé 500 enfants des 5 continents et 80 équipes sur son site de Vaise.

Par ailleurs, je rappelle que les jeunes U13 du FC Lyon ont remporté le tournoi des villes hôtes organisé à Toulouse.

Je souhaiterais désormais insister sur le travail réalisé par les bénévoles venus de toute la Métropole pour accueillir les supporters, les guider

et vanter les atouts de Lyon à travers notamment un guide des supporters, traduit dans 9 langues et distribué à 100 000 exemplaires.

En véritables ambassadeurs de la Métropole, ces bénévoles, parmi lesquels 37 pays étaient représentés, pour 21 langues parlées, se sont déployés sur les lieux majeurs de l'événement : Fan Zone, aéroport, principaux accès au stade en transports en commun, points d'informations...

Passons au match. Et je précise que, contrairement aux autres villes, nous n'avons pas eu à gérer le stade, puisque cette gestion fut prise en charge par l'Olympique Lyonnais, propriétaire de son enceinte.

Concernant l'accessibilité au Parc OL, la Métropole a effectué un énorme travail d'organisation, en lien avec le SYTRAL, face à un public complexe à gérer, compte tenu de l'hétérogénéité des modes de déplacement.

Les équipes de la Métropole ont travaillé avec détermination, à assurer les conditions d'accès au stade, les meilleures possibles, pour fluidifier au mieux la circulation, notamment au niveau des échangeurs 6 et 7 de la rocade, ce qui fut le cas au fur et à mesure qu'avancait la compétition.

Le grand Stade, salué par tous comme un équipement à la pointe, a rassemblé 323.675 spectateurs sur six matches. Le succès de certaines affiches et l'ambiance qui y régnait, ont notamment contribué à amplifier le rayonnement de Lyon et de la Métropole, s'imposant comme l'un des cœurs de la compétition sur le territoire français.

Je crois d'ailleurs que nous avons largement réussi à conforter l'image d'une ville et d'une agglomération performante et moderne, ce qui est de très bon augure pour la suite, alors que Lyon s'impose aujourd'hui comme la première destination européenne pour les séjours courts.

Alors, collégialement, conscients de l'enjeu magistral lié à la tenue du troisième événement sportif le plus suivi au monde, toutes les ressources possibles et toutes les synergies furent combinées et mises à disposition de la réussite lyonnaise d'une compétition qui, dans vingt ans, continuera à faire parler d'elle.

Je crois donc que nous pouvons nous estimer chanceux et fiers d'avoir su saisir l'opportunité qui nous fut donnée, d'écrire un nouveau chapitre de l'histoire de notre belle ville, garantissant à ses habitants, à travers les efforts consentis, d'autres moments à venir d'engouement et de liesse populaire, puisque Lyon fait envie aujourd'hui, encore plus qu'hier...

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. M. Sécheresse, sur les aspects Sécurité...

**M. SECHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Quelques mots, M. le Maire, à propos de la sécurité sur la Fan Zone de l'Euro 2016, ainsi que sur l'hyper centre, sujet qui nous a, vous le savez, fortement mobilisés. Le dispositif de sécurité retenu ayant au final, apporté toute satisfaction.

Je veux rappeler que nous étions inscrits dans le cadre du Plan ORSEC Euro 2016, le poste de commandement étant installé dans nos locaux de la rue Pizay. Ce poste étant actif pendant plus de 270 heures, tout au long de la séquence et coordonnant sous l'autorité du Préfet et du Directeur du SDMIS :

- La police nationale, la gendarmerie, les CRS ;
- Les services de la ville ;
- Les services de la Métropole ;
- La Société de sécurité privé Byblos ;
- L'armée au titre de l'Opération Sentinelle ;
- Le SAMU ;
- Les secouristes, notamment ceux de la Croix-Rouge ;
- KEOLIS, ainsi que le concepteur de l'événement, GL Events.

Le dispositif, que je ne vais pas décrire tant il vous est connu, avait la particularité d'être doté de portiques de sécurité placés sous le contrôle de la Société Abscisse.

L'ensemble a mobilisé 60 agents de sécurité privée en moyenne, avec des pointes à 85, pour un total de 1 528 agents, tous criblés par le renseignement, soit un total de 14.900 heures de travail.

L'ensemble des forces de police, tel était notre choix, se trouvait à l'extérieur de la Fan Zone, y compris la Police municipale qui, je vous le rappelle, était concernée par le GOM, équipée de ses armes depuis le 2 juin, sur un créneau horaire allant jusqu'à 2h30 du matin. Permettez-moi de saisir l'opportunité de les en remercier.

Du côté de l'Etat, les Lyonnais ont pu apprécier la très forte mobilisation des personnels avec, sur le pourtour, au quotidien, 150 gendarmes, 58 policiers (BAC, RAID, brigade canine), sans oublier les démineurs et la BRI. Et je veux particulièrement remercier aussi M. le Préfet Gavory et le DDSF, M. Pourailly, ainsi que le Colonel Delaigue au titre du SDMIS.

L'exercice du 7 juin sur la Fan Zone a été un succès, en intégrant les remarques effectuées huit jours plus tôt, suite à celui du Parc OL du 30 mai. Ces deux exercices ont été l'occasion de tester pour la première fois, la nouvelle variante du plan initié après les massacres du 13 novembre 2015, l'exercice se terminant à minuit par le départ du dernier des 100 VSAV vers un des hôpitaux de la région.

En 23 jours de compétition, nos services ont pu gérer des situations jusque-là inconnues, avec la présence de milliers de supporters dans l'hyper centre :

- Rappelez-vous des 15.000 supporters belges ;
- D'Irlandais venus en très grand nombre ;
- Ou de Hongrois qui comprenaient des minorités agissantes extrémistes et qui, pourtant, ont organisé dans le calme un départ de 15.000 personnes, sous forme de fan walk vers le Parc OL ;
- Des fans également curieux ayant visité de nombreux sites et monuments. Le Directeur de la Fondation de Fourvière m'indiquant récemment une augmentation de la fréquentation du site, de l'ordre de 10 % pendant l'Euro.

Concernant les infractions enfin, elles ont été mineures, avec :

- Essentiellement des interpellations pour ivresse publique et manifeste (dix interventions de SOS Médecin, dans le cadre de la convention IPM que nous avons avec cette association) ;
- Trois interpellations pour agression homophobe ;
- Une interpellation pour exhibition sexuelle ;
- Une interpellation pour dégradation de véhicule ;
- Deux interpellations pour revente de billets ;
- Une interpellation pour commerce ne respectant pas la réglementation.

Vous voyez bien que tout ceci est assez dérisoire. Les portiques ont permis la saisie de quelques couteaux et autres armes par destination.

La police et les services du Préfet délégué partagent notre bilan très positif.

Contrairement à ce que nous imaginions :

- Nous avons fait le constat d'un relatif manque de fréquentation des Berges du Rhône -c'était une nouveauté pour nous- au profit du Vieux-Lyon, secteur ayant particulièrement attiré les supporters étrangers.

- Nous n'avons pratiquement pas noté de rixes et de bagarres, contrairement à ce qui s'était passé dans certaines autres villes hôtes. Vous vous souvenez probablement des bagarres entre certains supporters russes et anglais à Marseille.

- Notons aussi un fonctionnement très positif de la Fan Embassy, chargée d'apporter aide et conseils aux supporters étrangers, ce qui a permis d'établir des contacts extrêmement utiles avec les représentations diplomatiques des différents pays.

- Enfin, peu de plaintes liées au bruit ont été déposées (une trentaine), l'essentiel de celles-ci étant lié au concert de Bob Sinclar sur la Fan Zone.

Voilà, M. le Maire, en quelques mots, ce que peut être le bilan d'une Fan Zone ayant atteint ses objectifs en termes de sécurité et ayant démontré ce qu'était le professionnalisme de nos policiers et de notre service de Prévention et de Sécurité.



**Mme BOUZERDA Fouziya**, Adjointe : M. le Maire, chers Collègues, ce fut effectivement une Fan Zone réussie, conviviale, située sur notre place Bellecour, qui a été une magnifique vitrine de l'ensemble de notre ville et ce, au cœur d'un site classé. Ce fut un événement festif, un événement moteur, un événement fédérateur, de l'ensemble des énergies.

L'ensemble de nos partenaires associatifs, de nos acteurs économiques se rejoignent et s'accordent pour dire que cet événement a créé un mouvement général positif et accueillant.

Nos associations de commerçants et nos partenaires, tels que l'UMIH, se sont fortement mobilisés à notre initiative, et ont été réunis comme le disait Georges Képénékian, dans le cadre d'un séminaire qui leur a été dédié, consacré à l'Hôtel de Ville sur la réalisation des opérations et l'information et les a conduit à monter plus d'une centaine d'opérations sur l'ensemble de nos arrondissements.

S'agissant des retombées économiques, si nous ne disposons pas encore de chiffres consolidés, les premières enquêtes sectorielles, menées notamment par la Chambre de Commerce, ainsi que les premiers retours de nos acteurs économiques, concluent à un résultat positif sur l'agglomération.

Je rappelle qu'avant l'Euro et notamment en 2014, une étude du Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges, avait été menée sur l'ensemble de la France et avait chiffré les retombées directes de l'Euro à 166 M€ sur notre seule agglomération.

Tout nous laisse à penser que ce chiffre sera au minimum atteint, dès lors que les projections tablent sur des objectifs moindres (par exemple, nous attendions 40 % d'étrangers, nous en avons eu 60 % parmi les visiteurs, ce qui encourage une plus forte consommation. Et le nombre de nuitées s'est avéré également supérieur).

Toujours est-il que nous pouvons d'ores et déjà constater que le bilan a été positif :

L'hôtellerie lyonnaise a enregistré de belles performances, avec une augmentation de près de 3 % du nombre de nuitées par rapport à l'année précédente, un taux d'occupation record depuis plus de cinq années (77 %, allant jusqu'à 98,9 % lors de la rencontre Portugal/Pays de Galles) et puis surtout une hausse de 26 % de revenus supplémentaires générés par chambre, ce qui a profité à l'ensemble des catégories d'hôtel. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec d'autres villes et notamment Paris, dans le cadre de laquelle le secteur de l'hôtellerie y a connu une baisse importante de près de 10 %.

D'autres retours nous confirment et surtout sur le secteur taxis / autocaristes qui ont réalisé un excellent mois de juin. Et puis saluons aussi le fait qu'un certain nombre d'entreprises lyonnaises ont remporté les marchés, je pense notamment à GL Events, pour la Fan Zone, mais également à Zebrand pour la mascotte, Medicis pour les dix structures 3D et ATC pour l'habillage des bus officiels.

D'après les retours de l'Office du tourisme et de l'UMIH, notamment l'UMIH Restauration, les restaurateurs et les bars de la ville ont connu une augmentation de leurs chiffres d'affaires allant de 20 à 50 %.

Ce fut également une belle opportunité pour nos kiosquiers place Bellecour, puisque nous sommes parvenus avec l'aide de GL Events, à les intégrer dans la Fan Zone et que cela a pu leur permettre de faire progresser leurs chiffres d'affaires de près de 100 %.

La plupart des secteurs d'hôtellerie, de restauration, de tourisme, ont donc profité de cet effet de l'Euro, de cette affluence, à l'exception d'un certain nombre de secteurs et notamment de la branche « habillement prêt-à-porter », qui continue malheureusement à poursuivre sa baisse, notamment dans le haut de gamme, et cette tendance était malheureusement confirmée sur l'ensemble de notre territoire national, puisqu'elle s'est poursuivie même dans les villes qui n'étaient pas villes hôtes.

Nous nous sommes néanmoins mobiliser sur ce secteur-là, puisque nous avons eu la chance d'accueillir après près de huit ans d'absence, le Salon Mode City et nous avons mobilisé les acteurs économiques, pour qu'ils puissent profiter de ce salon et associer nos créateurs et nos boutiques.

En accueillant l'Euro dans de bonnes conditions, c'est l'image de Lyon qui a été valorisée. Notre ville s'inscrit déjà dans une dynamique positive en matière de rayonnement et d'attractivité, avec une progression régulière dans de nombreux classements : j'ai entendu citer effectivement le World Travel Awards, mais également de nombreux classements notamment sur TripAdvisor qui nous classait déjà l'année dernière, troisième destination européenne.

Notre agglomération, cet été, avec l'Euro, a fait preuve de sa capacité à accueillir des événements majeurs. C'est un atout de taille pour nous dans la compétition que se livrent les grandes métropoles pour attirer les grands salons, les congrès mais aussi les événements sportifs et culturels qui génèrent des retombées économiques importantes. Nous nous réjouissons d'ailleurs d'accueillir prochainement l'Euro de football féminin, et nous saluons les performances de cette équipe qui nous fait également rayonner à l'International.

Il convient donc de poursuivre cette action municipale forte qui associe l'ensemble des acteurs, et mobilise l'ensemble des commerçants, les entreprises pour qu'ils puissent se saisir et s'approprier ce type d'événements, afin de bénéficier des retombées économiques.

Je tiens ici à les remercier pour leur dynamisme et leur mobilisation, leur imagination à mailler le territoire, à organiser des animations et des opérations commerciales.

Et c'est ainsi que nous les accueillerons prochainement à un séminaire dédié au sein de l'Hôtel de Ville s'agissant du SIRHA afin de faire bénéficier l'ensemble de nos commerçants, de nos restaurateurs, de ce fabuleux salon qui mobilise à lui seul l'ensemble de ce qui compte dans le monde de la gastronomie et des professionnels de la restauration. Je vous remercie.

---

## COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

---

### COMMIMSSON FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

---

#### **2016/2456 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon et les Sociétés GL Events et Radio Scoop dans le cadre du partenariat local UEFA Euro 2016 Lyon ville hôte** (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Cette délibération concerne l'approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon et les Sociétés GL Events et Radio Scoop dans le cadre du partenariat local UEFA Euro 2016, deux sociétés que je tiens à remercier pour leur accompagnement pour ce bel événement.

En effet, dans le cadre de l'Euro 2016, la Ville de Lyon avait la possibilité de s'adjoindre des partenaires locaux afin de lui permettre de réduire les coûts liés à l'événement.

Toutefois, ils ne devaient pas rentrer en concurrence avec les partenaires officiels de l'UEFA qui malheureusement nous ont été annoncés que tardivement.

Il n'a donc pas été aisé de mobiliser des partenaires locaux et je suis heureux que nous ayons pu parvenir à en trouver deux.

Et avant de vous redonner la parole, M. le Maire, puisque nous avons salué et remercié beaucoup de personnes, je voudrais personnellement remercier le chef du projet Euro 2016, Jean-Loup Coly qui a œuvré et fédéré autour de ce projet.

---

#### **2016/2434 - Euro 2016 - Fan Zone - Conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et la SA PSLB, société du groupe Indigo consécutive à la fermeture du parking Bellecour** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit, M. le Maire, chers Collègues, d'un rapport qui a également traité à l'Euro 2016, la Fan Zone pour la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et la SA PSLB, société du groupe Indigo pour la fermeture pendant plus d'un mois de son parking place Bellecour. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : M. le Maire, le 27 septembre dernier, lors d'une conférence de presse à laquelle on vient d'assister à une redite, vos adjoints ont présenté un bilan chiffré sur l'Euro 2016. On y a appris notamment le taux de fréquentation élevé pour le territoire lyonnais. Effectivement, cette compétition a été un bel événement qui a servi de vitrine à notre ville, qui a servi de vitrine aussi pour la

promotion touristique et d'image au niveau européen, voire au niveau mondial pour notre territoire, comme vient de le rappeler Fouziya Bouzerda.

L'Euro 2016 a su attirer un grand nombre de touristes comme en atteste les bons taux de remplissage des hôtels de la Métropole sur le mois de juin. Aussi, c'est une occasion de remercier effectivement tout comme vous venez de le faire, les uns à la suite des autres, tous les bénévoles, tous les professionnels, tous les fonctionnaires, tous ceux qui ont participé à cette réussite.

Lors de cette conférence de presse, certains de vos adjoints ont fait une estimation des retombées économiques pour le territoire de la Ville de Lyon. Personnellement, je ne m'avancerai pas autant qu'eux sachant qu'aujourd'hui, un chiffre ne pourrait être qu'approximatif.

Et mon enquête personnelle auprès des commerçants non alimentaires ou non restaurateurs proches de la Fan Zone ne donne pas de résultats positifs. C'est le moins que l'on puisse dire. Allez rue Victor Hugo, rue de la Charité, rue Emile Zola, rue Auguste Comte, on vous parle d'une période noire.

Je suis d'accord avec vous, M. Képénékian, pour dire que Bellecour était le bon choix pour la Fan Zone. Je le dis maintenant, maintenant que l'événement s'est passé sans attentat. Mais à l'époque vous avez fait un choix risqué que je n'aurais pas fait, je le maintiens aujourd'hui, dans le contexte explosif du moment. Je vous rappelle que l'attentat de Nice n'a eu lieu que 4 jours après l'Euro. Mais aviez-vous vraiment le choix ? Je n'en suis pas sûr.

Finalement la seule chose qui nous manque dans votre bilan, même si Georges Képénékian vient d'ajouter quelques chiffres supplémentaires par rapport à ceux du dossier de presse, c'est ce que je vous avais demandé ici même le 4 juillet dernier : un bilan financier global, détaillé et transparent de l'Euro 2016 pour nos collectivités, c'est-à-dire la Métropole, la Ville.

Vous vous étiez d'ailleurs engagé à nous le fournir. Et il y a dans le dossier de presse de 20 pages seulement 2 petites lignes inscrites à la fin du dossier. Elles ne nous suffisent pas. Vous estimez en effet le coût global pour la Ville de Lyon à 2 millions, pour la Métropole à 1,3 million, vous ajoutez le million donné par le SYTRAL, cela fait un peu plus de 4 millions au total d'investissement public.

Est-ce qu'il est possible d'avoir un peu plus de précisions ? De quoi se compose cette somme ? On est au courant de 204 340,79 euros concernant le dédommagement pour le parking Bellecour, on est au courant de la facture de 1 347 620,75 euros de la société GL Events. Mais il manque des lignes et les élus UDI et apparentés déplorent le fait que vous n'avez pas pris la peine de détailler précisément, les différentes dépenses, les coûts directs et les coûts indirects.

Alors, je vous repose la question ? Quel est le coût précis pour la Ville de Lyon -le surplus de nettoyage des voies publiques par exemple, les fermetures de places de stationnement qui ont donné lieu à une perte d'exploitation, la sécurisation de l'événement qui a mobilisé toute notre police municipale, et je l'en remercie- sur un certain nombre de postes comme ceux-là ? Je trouve le dossier un peu incomplet. Et pourtant en tant qu'Ordonnateur de la Ville de Lyon, vous êtes tenu de retracer tout cela dans un Compte administratif, l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité. Nous continuons d'attendre la liste précise justement de ces dépenses. Merci.

**Mme BALAS Laurence :** M. le Maire, chers Collègues, je voudrais faire moi aussi trois observations assez rapides sur cet Euro 2016.

La première est plutôt positive puisque, effectivement l'Euro a été une réussite en termes d'organisation et de rayonnement pour la ville et également en matière de sécurité, puisque mis à part quelques incidents inhérents aux rassemblements de masse, nous n'avons pas eu d'événements majeurs regrettables à déplorer, ce qui prouve que les craintes de certains n'étaient pas justifiées et tant mieux effectivement.

La deuxième observation que je voudrais faire est moins positive celle-là. C'est pour regretter encore une fois, votre manque de transparence.

Alors, il est vrai que nous commençons à y être habitués, nous les élus de l'Opposition. En fait je devrais dire : nous devrions y être habitués, mais nous ne sommes pas habitués, à votre manque de transparence.

Encore une fois, vous avez choisi de présenter votre premier bilan de l'Euro aux journalistes qui sont décidément mieux servis que nous d'une manière générale en termes d'information.

Donc, vous leur avez présenté ce premier bilan le 27 septembre dernier. Nous sommes le 10 octobre, c'est la première fois que vous nous faites un vrai bilan de cet Euro, bilan que j'ai moi aussi demandé, notamment sur le plan financier depuis un certain nombre de semaines.

Donc, voilà, manque de transparence, et encore une fois, les journalistes sont mieux informés que nous et c'est vraiment regrettable.

**M. LE MAIRE :** C'est leur métier !

**Mme BALAS Laurence :** Nous remercions quand même M. Cucherat qui nous a fait passer le dossier de presse, mais encore fallait-il le demander, dossier presque plus détaillé notamment sur les éléments financiers que ce que vous nous avez présenté aujourd'hui. C'était la deuxième observation.

La troisième observation concerne le bilan financier et les retombées économiques de cet Euro.

Effectivement, nous aussi, nous trouvons que ce bilan financier est trop succinct, vous savez que les questions financières m'intéressent, j'aime bien les tableaux, les choses présentées clairement.

Alors vous nous donnez le coût net pour la Ville. Effectivement un coût de 4 millions d'euros.

**M. LE MAIRE :** Pas seulement pour la Ville, Madame Balas...

**Mme BALAS Laurence :** Pour la Ville, la Métropole et le SYTRAL globalement, exactement. Mais vous ne nous avez pas présenté une vision d'ensemble. Donc on additionne des lignes... ? Mais il n'y a eu aucun document précis. Juste deux mots.

Si on additionne ces deux collectivités plus le SYTRAL 4,3 millions d'euros et par ailleurs nous savons que l'UEFA doit, devait, on ne sait pas si elle l'a déjà fait, apporter 2 millions d'euros d'investissement.

**M. LE MAIRE :** Ce qui fait 4,3 millions – 2 millions, 2,3 millions.

**Mme BALAS Laurence :** Non, vous avez dit le coût net, 4,3 millions.

**M. LE MAIRE :** 4,3 millions d'investissement...

**Mme BALAS Laurence :** ...d'où la nécessité de présenter un tableau ou des éléments chiffrés précis.

Et nous n'avons, par ailleurs, pas retrouvé de trace de convention cadre entre la ville et l'UEFA ou la SAS Euro pour préciser ces transactions financières.

Donc, manque d'information et de transparence sur ce bilan financier.

Sur les retombées économiques c'est vrai qu'il y a eu des études faites a priori, assez théoriques pour d'autres événements qui ont eu lieu par le passé, on a pu constater après coup qu'elles étaient souvent assez surestimées.

Et puis pour le ressenti des commerçants, c'est assez subjectif pour l'instant, car le seul chiffre précis dans le dossier de presse, ce sont les 18 000 litres de bière qui ont été consommés chaque jour. Je pense que c'est un peu insuffisant pour qualifier l'ensemble des retombées, notamment dans le secteur de l'hôtellerie restauration.

**M. LE MAIRE :** Vous n'aimez pas la bière Madame Balas ?

**Mme BALAS Laurence :** Si, mais cela ne suffit pas à évaluer les retombées économiques pour la Ville !

En conclusion, je voulais vous dire que c'est une réussite sur le plan de l'organisation de l'événement, mais malgré tout, nous regrettons le manque de transparence pour le bilan financier et les retombées économiques de cet événement. Heureusement, la Cour des Comptes s'est penchée sur cet événement et va bientôt nous communiquer des documents que je lirai avec attention en espérant avoir plus d'informations sur le sujet. Je vous remercie.

**M. TETE Etienne :** M. le Maire, mes chers Collègues, cela nous paraît un peu tôt pour faire un bilan de l'Euro 2016 dans son ensemble. La Cour des Comptes se penche sur ce dossier, nous allons donc attendre ses chiffres.

Ma première remarque, c'est que le seul instigateur de l'Euro 2016, M. Platini, a lui-même considéré qu'un seul pays soit l'organisateur de l'Euro est une mauvaise méthode puisque c'est la dernière fois qu'on va le faire de cette manière. En effet, en 2020, ce sera un ensemble de pays, l'avenir ne nous dit pas ce que feront MM. Platini et Blatter, mais si on faisait le bilan de leur moralité, on devrait mettre dans le bilan la moralité du phénomène.

Globalement, un pays organisateur intéresse de moins en moins ces grands événements, puisqu'effectivement en 2020, il y aura plusieurs

pays, c'est une manière de voir le bilan global de l'Euro 2020.

La deuxième chose que l'on peut se dire, c'est que pour l'UEFA, c'est un très bon bilan puisque la presse s'est fait l'écho de 1,9 milliard de recettes, que l'organisation représente 700 millions d'euros, le reversement aux clubs et aux pays 300 millions, le reste environ 900 millions dans les caisses de l'UEFA pour autres services et organisations de cette institution. On peut voir que pour eux les choses sont extrêmement positives.

En revanche, pour la France, M. Emeric Alozé, a expliqué le montage qui explique que l'on fait faire une économie d'impôts de droit commun de 200 millions d'euros à l'UEFA pour cette organisation et c'est un accord secret qui n'est jamais apparu dans la presse en 2010 lorsqu'on a accordé l'Euro 2016 à la France, ou plutôt que la France a couru après cet Euro car elle était d'ailleurs la dernière concurrente, cet accord secret a donc été signé, tellement secret d'ailleurs, que lorsqu'on a demandé les documents au Gouvernement, on nous les a toujours refusés jusqu'à ce qu'ils soient présentés à l'Assemblée Nationale plusieurs années après.

Là encore, dans le bilan, il faudrait mettre tous les chiffres car effectivement, pour faire un bon bilan, il ne s'agit pas de regarder un dernier petit événement, il faut consolider l'ensemble des éléments. Parmi la consolidation, on devrait mettre l'ensemble des investissements publics, que ce soit le tramway, l'échangeur n° 7, l'accès Nord, l'accès Sud, voire le parking des Panettes, qui lui n'a même pas servi pour l'Euro 2016. On voit donc bien que l'organisation n'était pas aussi simple que cela en termes de bilan.

Enfin, en ce qui concerne le tourisme, les premiers chiffres donnés au niveau national sont extrêmement contrastés et il n'est pas évident que l'effet bénéfique, ponctuel sur certaines zones soit traduit sur l'ensemble de la période touristique. Cela fait fuir quelques touristes qui ne viennent pas lorsqu'il y a des grands événements et qui se réfugient ailleurs et le bilan du tourisme sur les grands événements est très discuté.

Je sais que je ne vais pas vous convaincre puisque vous pensez toujours avoir raison et vous vous auto congratulé en permanence sur ce dossier. Je pense que l'on peut être d'accord sur une chose : si la Fan Zone c'était le dessert, il était peut-être bon, mais l'ensemble du menu ne l'était pas. Et quand, et Bocuse vous le dirait mieux que moi, le menu n'est pas bon, même si le dessert l'est, on perd une étoile au Michelin, et je crois que vous venez de perdre une étoile.

**Mme GRANJON Isabelle :** M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, avoir accueilli l'Euro 2016, ce n'est pas seulement accueillir le sport professionnel, le spectacle avec de grandes équipes qui jouent afin de remporter un trophée, c'est aussi un florilège de petites animations dans la ville, et dans la Fan Zone.

Avoir accueilli l'Euro 2016, c'est aussi une aide de l'UEFA de 2 millions d'euros qui a permis à la Ville de faire des travaux sur plusieurs sites de sport amateur. Nous pourrions donc nous contenter de nous réjouir de la réussite de cette fête du sport.

Parlons pas exemple de la Fan Zone. Elle a accueilli beaucoup de sympathiques animations qui ont ravi un grand nombre de Lyonnais et Grands Lyonnais : culture, sports, convivialité, rencontres... Bref une réussite, au premier abord. Néanmoins, nous ne pouvons en rester ainsi à la surface des choses.

Tout d'abord, la notion même de « Fan Zone » pose question. Si les questions relatives à la sécurité des citoyens sont évidemment primordiales lors de tout rassemblement, et sans doute davantage dans le contexte actuel, nous ne pouvons nous satisfaire d'une solution qui revient, au nom de la sécurité, à privatiser l'espace public (en l'occurrence la place Bellecour) au bénéfice de quelques-uns... et de sponsors qui n'en demandaient pas tant ! Considérer que durant plusieurs semaines, la plus grande place de Lyon n'appartenait plus du tout, de fait, à ses habitants ne peut être une situation réellement satisfaisante !

Par ailleurs, la priorité donnée à quelques sponsors triés sur le volet par l'UEFA à l'intérieur de la Fan Zone a également posé problème.

En effet, usagers comme bénévoles se sont plaints, entre autre, de cette mainmise exclusive de quelques entreprises privilégiées sur l'espace de la Fan Zone : Coca cola ou Carlsberg, seuls autorisés à proposer des boissons, en ont en effet profité pour pratiquer des prix peu populaires !

Par ailleurs, la file d'attente jusqu'à 2 heures pour pouvoir accéder à cette Fan Zone a été, elle aussi, un souci pour les usagers : certes nous sommes en « état d'urgence » et forcément cela a engendré des dispositifs sans précédents. Mais il aurait peut-être été plus productif de répartir de répartir les fans sur plusieurs sites afin de répartir l'effort et les contrôles ainsi que les temps d'attente. D'ailleurs, de fait, des « fans zones bis » se sont créées, comme par exemple rue de la Monnaie, mais celles-ci n'étaient pas, du coup, sécurisées du tout et investies par la part la moins fréquentable des supporters lyonnais, je pense évidemment aux ultras.

Et puisqu'on parle sécurité, il nous paraît impensable et surtout intolérable que tous les chefs de brigades aient été réquisitionnés lors des temps forts sur la Fan Zone laissant, de fait, les postes de police municipale sans chef.

Par ailleurs, la desserte du Grand Stade a entraîné des difficultés pour un certain nombre de touristes qui se sont retrouvés le soir à la fin du service TCL, à errer aux abords de la Part Dieu sans savoir comment regagner leurs hôtels... faute de bus et de métros. Cette situation, bien connue des Lyonnais, usagers des transports en commun, renvoie l'image d'une Métropole au rayonnement mondial mais qui n'a pas été capable d'offrir les infrastructures de transports de ville comme c'est le cas à Athènes ou Berlin !

De même, il est évident que la mobilisation exceptionnelle du réseau de transports en commun pour assurer l'acheminement des supporters a eu des conséquences négatives pour les lyonnais au quotidien. On peut imaginer par exemple le report des congés des agents des TCL pour expliquer la pénurie de transports disponibles pendant le mois de juillet avec des cadences amenant le temps d'attente du métro A en heure de pointe à 12 minutes, soit à peine 5 rames par heure. Nous parlons de désagréments importants vécus par ceux qui travaillent toute l'année et qui, par leur travail et leurs impôts locaux, financent les infrastructures qui ont permis à l'UEFA et aux sponsors d'engranger d'importantes rentrées d'argent pour près de 1,9 milliard d'euros et 830 millions de bénéficiaires... pour ce qui est, au final, une « association sportive » dont tout le monde connaît ici les turpitudes en matière de corruption, de trucages et de perte des valeurs fondamentales du sport.

Doit-on pour autant renoncer à accueillir ce genre d'événements ? Renoncer à tout ce que nous avons pu voir : les supporters attablés qui chantaient leurs chants, la camaraderie entre supporters de pays différents, les Irlandais qui nous ont tant touchés ? Je ne le pense pas, mais il faut les organiser davantage en lien avec les habitants, en concertation avec les usagers, afin d'en faire réellement une fête collective !

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Quelques mots mes chers Collègues. Vous voyez ce qui est finalement désolant dans nos débats, c'est que même lorsqu'il y a des grands succès, on essaie de trouver le petit détail pour contredire et l'Euro 2016 a été un grand succès. Ce n'est pas un succès partisan, celles et ceux qui l'ont organisé appartenaient à toutes les sensibilités politiques, et il faut dire à un moment donné, ce qui est bien pour un Pays, ce qui est bien pour nos villes.

Je me souviens du film Invictus, où le Président Mandela trouvait des mots extraordinaires à propos de la Coupe du monde de rugby car il disait « tout d'un coup, un Pays s'est levé, tout d'un coup un Pays s'est uni ». Chers Collègues, si vous aviez été plus souvent dans la Fan Zone, vous l'avez vu sur les images qui ont défilé, vous auriez vu quelle ferveur il y avait. Tout d'un coup, un Pays qui se trouvait en difficulté a retrouvé une confiance, des gens ont retrouvé une fraternité et ils étaient « au coude à coude » heureux d'être ensemble. C'est comme cela que l'on construit une société.

Je veux dire aux Lyonnais que j'ai été au milieu de toutes celles et de tous ceux qui étaient dans la Fan Zone, ils étaient heureux d'être ensemble, ils peuvent être très différents, avoir des opinions politiques, philosophiques très différentes et tout d'un coup, cet événement a provoqué le rassemblement. Les événements qui produisent le rassemblement, je suis fier qu'ils puissent avoir lieu et si demain, nous voulons encore en France avoir de grands événements, nous devons dire tous ensemble, que nous serons heureux de les accueillir, parce que je ne sais pas quel rapport va faire, demain, la Cour des Comptes. On peut effectivement lire des chiffres et dire « on avait dit que c'était 3 et ce n'est que 2 ».

Ce que je sais, c'est que si tout d'un coup on se met à ergoter, alors les Jeux Olympiques à Paris, ce n'est pas gagné mes amis, parce que si la France est un pays de compte petit et de gens qui manquent d'enthousiasme, alors on nous laissera à nos aigres et on ira développer les grands événements, développer l'enthousiasme, la volonté d'aller de l'avant ailleurs que dans notre pays. Il ne faudra pas s'étonner alors que nous connaissions de grandes difficultés.

Alors, on le verra sur d'autres dossiers, moi je suis de ceux qui ont toujours envie d'aller de l'avant. C'est peut-être pour cela que les Lyonnais nous font aujourd'hui confiance parce qu'ils voient en nous cette volonté de développer la ville, cette volonté de la faire rayonner à travers le monde, cette volonté de faire en sorte qu'elle montre son énergie, qu'elle montre son enthousiasme, qu'elle montre sa volonté de gagner.

On pourra chipoter sur tel ou tel point mais je n'ai même pas envie de répondre pour savoir si ça a coûté 3,3 M€ ou 3,1 M€ et d'avoir le compte dans le détail à la virgule près. Je me dis, quel formidable événement cela a été et puissions-nous, dans l'avenir, en avoir beaucoup comme celui-là.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2016/2432 - Evolution de la publication des actes de la Ville de Lyon – Dématérialisation du Bulletin Municipal Officiel -BMO-** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, M. le Maire.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Ce dossier que vous nous présentez est une bonne nouvelle quand on sait que l'édition papier a coûté à la collectivité plus de 70 000 euros l'année dernière. Ce passage progressif à la dématérialisation et plus généralement, à la « e-administration » est une évolution incontournable des services publics. Les élus UDI et apparentés que je représente ici sont très enthousiastes concernant la démarche volontariste de la Ville de Lyon dans ce domaine.

Vous vouliez de l'optimisme, en voilà...

**M. LE MAIRE** : Vous voyez, ça finit par gagner !

**M. BROLIQUIER Denis** : M. Corazzol nous a présenté cette démarche il y a quelques semaines avec d'autres maires d'arrondissement et c'est une démarche effectivement intelligente et très appréciée.

Cette dématérialisation impose un nouveau rapport entre les services de la Ville et les usagers. Dans le monde du tout numérique, les collectivités doivent offrir un service en ligne facile à utiliser, fiable et efficace. La dématérialisation permet d'accélérer les procédures administratives en fluidifiant les échanges entre les citoyens, les entreprises et les autres administrations, notamment par le biais des télé-procédures.

Cependant, ces relations nécessitent de trouver un juste équilibre entre la relation virtuelle et la relation humaine. Elle ne doit pas impliquer la déshumanisation de la prestation rendue. Il ne faut pas oublier que les missions de service public sont des activités d'intérêt général, des activités de proximité et des activités pour tous. Lorsqu'on sait, c'était encore le cas l'année dernière, que 15 % des Français ne vont jamais sur Internet, pour des raisons diverses... Vous allez dire que je suis encore pessimiste et que je regarde ça peut-être par le petit bout de la lorgnette, il n'empêche qu'il est indispensable de s'interroger sur les conditions d'accès aux services publics de ces personnes.

C'est Jacques Toubon, le défenseur des droits, que je n'ai pas l'habitude de citer...

**M. LE MAIRE** : Vous devriez !

**M. BROLIQUIER Denis** : ... mais qui s'est récemment penché sur cette question et qui a conclu, je cite « Internet facilite l'accès au droit, mais pas pour tous ». C'est une réalité, il faut en tenir compte et dès lors, nous devons proposer des moyens techniques à mettre en œuvre afin de garantir un égal accès des prestations à chacun. Il est nécessaire, en parallèle de la dématérialisation des démarches administratives, de proposer un guichet physique et facile d'accès, permettant un accueil des personnes non connectées ou de celles qui ont besoin d'un surplus d'information.

Nous tenons, nous, élus UDI, à conserver cette relation humaine toute particulière.

Au-delà de l'amélioration du service rendu aux citoyens et de la baisse des dépenses publiques, la dématérialisation pose une question organisationnelle puisqu'elle impacte tout le fonctionnement des services. Elle impose un changement de culture avec désormais une obligation de travailler en transversale et dans la gestion du personnel avec une nécessaire flexibilité des agents. Une gestion des ressources humaines performante est indispensable afin de permettre le redéploiement des effectifs sur des missions à forte valeur ajoutée. C'est notre façon de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle DRH, de souhaiter qu'elle s'occupe de cette question prioritairement parce que c'est un atout. Le gain de productivité engendré doit permettre de recentrer les missions des agents sur leurs véritables compétences et de valoriser leurs savoir-faire.

Alors, on ne va quand même pas terminer sans vous poser quelques questions. Dans quelles mesures les services de la Ville de Lyon seront-ils impactés par ce passage à la « e-administration » ? Combien de membres du personnel sont concernés ? Combien de redéploiements dans les services cela implique-t-il ? Quel est quantitativement le gain de productivité espéré ? Très concrètement, on travaille déjà sur les services, sur les produits, quel impact aura tout cela en termes de ressources humaines ? Je suppose que vous connaissez la réponse à ces questions.

**M. LE MAIRE** : En termes de productivité : 2,87 %.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

**2016/2433 - Admission en Non-Valeur des produits irrécouvrables des exercices 2006 à 2016** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

**2016/2435 - Caisse de Crédit Municipal de Lyon – Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2015** (Direction des Finances)

(Adopté.)

**COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS****2016/2436 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de 4 véhicules entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes », pour la période du 3 au 8 novembre 2016, à l'occasion du salon Epoqu'Auto au Parc des Expositions d'Eurexpo à Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : M. le Maire, chers Collègues, voilà une délibération concernant une convention de prêt à titre gratuit de 4 véhicules entre le Musée de l'automobile Henri Malartre et l'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes ». Avis favorable de la Commission sur cette convention particulièrement audacieuse.

**M. LE MAIRE** : Mais qui pourrait finalement s'élever contre ce prêt de 4 véhicules ? Je ne sais pas, M. Képénékian, mais nous allons entendre Mme Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : M. le Maire, mes chers Collègues, cette délibération parle d'un musée et ne pose pas problème. De musées, il a été beaucoup question durant la semaine qui vient de s'achever.

J'anticipe une éventuelle, très éventuelle, évocation du Musée des Confluences et de l'intention du Conseil départemental du Rhône de cesser son financement. Mais, M. le Maire, vous avez seul, ou presque seul, tenu la plume ou tenu la main de celui qui tenait la plume pour définir la configuration de la Métropole de Lyon et ses relations avec le Nouveau Rhône. Je ne veux pas refaire le débat local ou national mais il faut se souvenir des observations et critiques sur le périmètre, la scission difficile, l'équilibre des territoires notamment.

Le Musée des tissus a aussi beaucoup alimenté la chronique : je ne parle pas du pied dans la porte de Stéphane Bern ou de l'invocation de l'âme et de l'histoire de Lyon de Bernard Pivot, mais bien des annonces qui ont été nombreuses. L'annonce de Mme la Ministre de la Culture de mettre pendant 3 ans 300 000 euros pour le fonctionnement. L'annonce du Conseil Régional de 5 M€ pour permettre les investissements nécessaires auxquels le Président n'a jamais associé un chef de file, à moins que par l'intermédiaire de Monica Belluci, vous ayez eu d'autres engagements...

**M. LE MAIRE** : On ne sait jamais !

**Mme NACHURY Dominique** : Absolument. Ces annonces s'ajoutent aux engagements de la Ville de Lyon, de la Métropole et de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Mais ces engagements ne constituent guère un tout cohérent. Je pensais que la Ministre de la Culture devait jouer son rôle. Nous n'attendions pas l'Etat providence mais bien l'Etat stratège ! En son absence, il faut bien trouver un montage qui permette non seulement d'assurer la survie mais aussi, et surtout, de moderniser (c'est le sens de l'engagement de la Région) et pérenniser cette institution.

Il faut en effet un chef de file. Alors, M. le Maire, vous avez si souvent laissé penser ou voir qu'il y avait un guide à Lyon et son territoire, si souvent vanté le « modèle lyonnais » fait de volonté, de consensus et de partenariat, qu'aujourd'hui, vous nous devez une démonstration pour conduire un montage efficace et lever les fonds locaux, nationaux et internationaux, ce qui n'est pas facile si on laisse s'installer cette fatalité

de la fermeture.

Tout le monde compte, M. le Maire, sur votre enthousiasme et votre envie d'aller de l'avant. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Nous étions sur l'automobile, nous passons maintenant à d'autres sujets.

Évidemment sur le Musée des Confluences, je ne doute pas une seconde qu'un accord est un accord ! Et que lorsque nous avons signé un certain nombre de documents, ils sont signés. Je compte évidemment sur la rectitude et en même temps sur l'amitié du Président du Conseil Général. Je ne vois pas comment il pourrait se dédire de sa parole, surtout dans une phase où la Métropole de Lyon a beaucoup aidé à résoudre le problème des emprunts toxiques. Parce que si le Département avait été seul pour résoudre les emprunts toxiques, je crains qu'il n'ait eu plus de difficultés. Et j'ai vu combien la technicité, la performance des agents de la Métropole de Lyon, pouvaient permettre de résoudre plus facilement un certain nombre de problèmes.

J'étais au Japon lorsque l'annonce a été faite, les communications sont plus difficiles du Japon, je ne doute pas que -comme le disait M. Broquier- pas simplement la dématérialisation, mais l'humanisation des relations, puisse résoudre ce problème de manière très facile.

Sur le Musée des Tissus, j'attends un peu quand même de l'Etat, parce que je pense que c'est un beau dossier et je remercie la Région de s'être engagée de cette façon. Et donc, comme je le disais tout à l'heure, il est bien que les uns mettent l'accent sur le Musée des Confluences et le fassent fonctionner de la manière dont nous le faisons fonctionner, avec un succès qui ne se dément pas. Je crois d'ailleurs que certaines personnalités nationales veulent venir visiter l'exposition de M. Jacquet, parce qu'ils trouvent que c'est une exposition extraordinaire. On nous a demandé donc ce que nous en pensions et nous avons dit, avec M. Képénékian : « *Nous nous réjouissons chaque fois que de grandes personnalités viennent visiter nos musées.* »

Donc je ne doute pas que Mme la Ministre de la Culture, dans les temps qui viennent, va venir voir la richesse de la collection du Musée des Tissus et qu'elle fera -j'allais dire le bon choix, mais avant les élections, c'est un peu délicat d'employer ce terme, parce que cela renvoie à d'autres bons choix- le bon choix pour le Musée des Tissus.

Moi, je veux remercier le Président de la Région d'avoir dit qu'il allait prendre en charge, effectivement, une somme importante pour le Musée des Tissus. Et nous lui garantissons que nous, nous allons continuer à prendre en charge, comme nous le faisons, à la fois le Musée de la Confluence, le Musée Gadagne, le Musée des Beaux-Arts, et que donc tous ensemble, dans un partenariat que l'on nous envie, nous allons réussir à faire de Lyon et de la Région Auvergne Rhône-Alpes des endroits qui soient considérés comme pilotes en France.

Merci Madame Nachury.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

### **2016/2437 - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de dépôt du fonds d'archives de l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône en date du 11 juin 2010 aux Archives municipales** (Direction des Affaires Culturelles)

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : M. le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un avenant à une convention de dépôt du fonds d'archives de l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône, qui vient compléter déjà un dépôt que nous avons constitué dès 2010 et qui s'enrichit une nouvelle fois avec 180 pièces, qui marque l'histoire sociale de notre Ville.

Nous avons eu l'occasion de présenter il y a cinq ans une exposition remarquable aux Archives sur cette histoire sociale de notre Ville.

**M. LE MAIRE :** Vous voyez, Madame Nachury, que nous nous intéressons à un champ vaste ! Je passe la parole à Mme Rabatel.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : M. le Maire, chers Collègues, le Groupe Lyon Gauche Solidaires se réjouit de ce nouveau don de 182 affiches de la part de l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône aux Archives municipales, après deux autres dons depuis 2010, de 510 puis 587 affiches.

Il est très important pour des archives publiques de conserver la mémoire du mouvement social. Trop souvent, les archives des militants syndicaux ou politiques de base, voire avec responsabilités, passent totalement ou largement à la poubelle après le décès desdits militants. C'est une grande perte pour les habitants, les étudiants, les historiens, mais aussi pour les sociologues, économistes, politistes, voire pour les graphistes, car les affiches peuvent avoir une portée esthétique, en plus d'avoir une portée revendicatrice.

Les Archives syndicales font partie intégrale du patrimoine et de l'histoire de notre Ville. Notre Groupe apprécie ce don d'affiches aux Archives municipales : le métier d'archiviste est fondamental pour sauvegarder les documents, les classer scientifiquement, les valoriser ; nos Archives municipales le font parfaitement.

Notons que les Instituts CGT d'histoire sociale ne sont pas des instituts de la CGT : ils travaillent aussi avec la FSU, des militants de la CFDT, des habitants intéressés par le sauvetage de la mémoire locale ouvrière.

Georges Séguy, récemment décédé, ancien Secrétaire général de la CGT et créateur de l'Institut national d'histoire sociale, le rappelait à Lyon en 1981 lors du lancement de l'Institut régional :

« *Compte tenu de la place que les travailleurs de la région lyonnaise ont occupé dans l'histoire du mouvement ouvrier français, du rôle qu'ils jouent dans les luttes actuelles, avoir le souci de la transmission de la mémoire par les archives est une façon pour le mouvement syndical d'assumer ses responsabilités.* »

Et de fait, des luttes des Canuts à celle des salariés en 2016, il y a des continuités et des enseignements à tirer, en se penchant de façon documentée et précise sur notre passé ! Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci Madame Rabatel. Vous avez raison l'histoire des travailleurs de la région lyonnaise est particulièrement importante et nous, nous avons retrouvé des textes d'un obscur travailleur d'usine, qui sont aujourd'hui montrés au monde entier : il s'appelait Deng Xiaoping et donc de travailleur obscur, il devint un dirigeant éclairé.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

### **2016/2443 - Approbation d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet « Démocratie » entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et Mediapart** (Direction des Affaires Culturelles)

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : M. le Maire, chers Collègues, un petit mot concernant cette délibération autour du projet « Démocratie » de notre Bibliothèque.

Notre Bibliothèque municipale, comme vous le savez, est très active dans le domaine des sciences sociales, que ce soit des expositions, des conférences et la présentation des ouvrages. Cette action s'inscrit largement depuis quelques années par ce que veut faire la Bibliothèque.

D'abord, nous avons accueilli en 2013, le Congrès National des Bibliothécaires Français autour du thème : « Bibliothèque, la fabrique du citoyen ». Le projet d'établissement mis en place par la Bibliothèque municipale s'engage avec dynamisme dans la diffusion des savoirs et de la connaissance.

Enfin, par l'engagement de notre Ville, en 2014, avec l'accueil du Congrès mondial des Bibliothèques, l'IFLA, et la signature à cette occasion d'un texte fondateur qui s'appelle : « La déclaration de Lyon ». Je rappelle que la vocation de cette déclaration, qui mobilise l'ensemble des acteurs du monde de l'information à travers le monde, sur les différents continents, est de placer au cœur, la priorité de l'accès à l'information et à la connaissance pour l'ensemble des négociations au sein de l'ONU, sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour la période 2015-2030.

Dans la suite de ce travail, la bibliothèque organise avec différents partenaires, des ateliers, des conférences, autour de la thématique de la démocratie : démocratie de proximité, démocratie participative, nouvelle forme de participation. La convention qui vous est soumise ici présente les partenariats avec l'un de ces médias, qui est Mediapart.

Avis favorable de la Commission.

**M. BOUDOT Christophe :** Merci, M. le Maire. Brève explication de vote pour ce rapport.

Cette convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Agence Mediapart est une décision qui passe assez mal dans la population et dans les arrondissements, que vous arpentez si souvent M. le Maire. C'est vrai que vous êtes en marche ! On va commencer à le savoir.

Si vous voulez fabriquer des citoyens, il est toutefois assez surprenant que vous fassiez appel à Mediapart. Les Lyonnais ont aujourd'hui besoin

de neutralité et d'apaisement. En conséquence, je voterai contre ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** M. Boudot, est-ce que vous connaissez la nouvelle émission « Ambitions intimes » ?

**M. BOUDOT Christophe :** Oui, je l'ai vu hier soir !

**M. LE MAIRE :** Vous l'avez vu hier soir. Donc vous avez vu Mme Le Pen. Elle disait que son papa lui interdisait de lire « Pif Gadget » parce que cela finançait le parti Communiste. Vous ne voudriez pas être aussi sectaire que le papa de Mme Le Pen et empêcher des lectures quand demain vos petits enfants regretteraient de ne pas les avoir parcourues.

Alors, nous, nous avons une conception large de la lecture, et même lorsque les gens ne sont pas sur notre ligne politique, nous passons quand même des contrats avec eux. Pensez, M. Boudot, à « Pif Gadget ».

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2438 - Attribution d'une subvention dans le cadre de la Fête des Lumières 2016 pour le spectacle déambulatoire en Centre-ville - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Evénements et Animation)

**2016/2444 - Demande auprès de la Métropole de Lyon d'une subvention de fonctionnement affectée au projet du théâtre Gallo-Romain de Fourvière pour la Fête des Lumières 2016 - Approbation d'une convention** (Direction des Evénements et Animation)

**2016/2449 - Fête des Lumières 2016 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat** (Direction des Evénements et Animation)

**2016/2450 - Projets étudiants dans le cadre de la Fête des Lumières 2016 - Attribution de subventions - Approbation de modèles de conventions types et approbation d'une convention de partenariat concernant le prix «Lumières éphémère et architecture»** (Direction des Evénements et Animation)

**2016/2451 - Attribution d'une subvention à l'association «Electriciens sans frontières» pour l'opération des «Lumignons du coeur» de la Fête des Lumières 2016 - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Evénements et Animation)

**M. KEPENEKIAN Georges,** rapporteur : Je monopolise la parole, M. le Maire, j'en suis bien désolé.

Il s'agit là de 5 délibérations concernant la Fête des Lumières. Je ne vais pas les détailler pour ne pas rallonger notre séance. Je pense que tout le monde a compris qu'il s'agissait là à la fois des conventions entre les différents établissements, les financements et le partenariat privé et bien sûr l'opération des Lumignons du cœur. Tout cela est en train de se mettre en place, comme on l'a déjà évoqué et je laisse donc la parole aux différents intervenants M. le Maire, si vous voulez bien.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE :** Et bien nous retrouvons le sectateur de « Pif gadget », M. Boudot !

**M. BOUDOT Christophe :** Merci M. le Maire, j'étais plutôt abonné au journal de Mickey pour ma part, qui ne finançait pas le Front National d'ailleurs.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs, d'abord une remarque concernant si vous le voulez bien le vœu que j'avais déposé pour ce Conseil au service des Assemblées selon l'article 27 de notre règlement qui m'a été refusé sous un prétexte assez fallacieux je crois, qu'il irait à l'encontre des décisions préfectorales.

Alors je relis ce vœu très rapidement : « *Suite à la décision du Gouvernement français de transférer 1 784 migrants vers la Région Auvergne – Rhône-Alpes, la Ville de Lyon demande au Préfet du Rhône de renoncer à placer des migrants clandestins sur la commune de Lyon et dans les communes de la Métropole de Lyon où le maire, les élus et la population auront clairement exprimé leur opposition.* »

Il ne s'agissait pas du tout, comme il m'a été dit, d'aller à l'encontre d'une directive préfectorale, mais bien de demander au Préfet de renoncer à cette répartition à Lyon.

Il a été déposé, comme je vous l'ai dit, en plein accord avec l'article 27 de notre règlement intérieur. Je considère que c'est mon droit et que ce vœu était parfaitement légitime.

De quoi s'agit-il réellement ? Ce n'est pas le problème des réfugiés, des quelques centaines de personnes qu'il faudrait accueillir au sein du bassin de population de plus d'un million d'habitants. Mais cette répartition de clandestins, et c'est là tout le problème, issus de la jungle de Calais arrivent en plus d'une immigration régulière et irrégulière qui est évaluée par an en France à plus de 300 000 personnes et à laquelle nous ne pouvons plus répondre favorablement.

Oui, M. le Maire, Mesdames et Messieurs, chaque année en France, il nous arrive l'équivalent de la moitié de la Ville de Lyon, si on sait compter, cela veut dire que tous les deux ans, il arrive en France l'équivalent de la Ville de Lyon et moins de 5 % à 6 % de ces immigrés, réguliers ou irréguliers ont un contrat de travail et qu'une part sensible des étudiants étrangers ne repartent pas chez eux après leurs études lyonnaises.

Vous souhaitez ne pas prendre en compte ma demande, c'est votre droit. Mais en jouant sur les mots, vous pratiquez un déni de démocratie, je le dis aujourd'hui, ou alors M. le Maire, y-a-t-il une autre explication ? Peut-être n'êtes-vous pas si sûr de vos élus sur cette question ? Ces élus d'arrondissement qui sont confrontés tous les jours aux demandes d'une population qui n'en peut plus de la réalité migratoire à Lyon aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de refuser de voir la réalité en face et ce n'est pas en censurant un Conseiller municipal du Front National qui est bien tout seul dans cette assemblée aujourd'hui, qui porte pourtant la voix de dizaine de milliers de Lyonnais que vous empêcherez nos compatriotes de choisir dans quelques mois, vous en parliez tout à l'heure, la voie du redressement et du renouveau.

Et puisqu'il me reste quelques instants, quelques minutes, j'en viens au sujet de la Fête des Lumières.

Permettez-moi, M. le Maire, de vous renouveler ma position, je le fais déjà depuis quelques années, et celle de beaucoup de Lyonnais sur le sujet très important de la Fête des Lumières, Fête des Lumières qui ne saurait être confondue avec les festivités du 8 décembre. Il est aussi inapproprié de les opposer comme de les confondre.

Aujourd'hui, bien installée et identifiée en France, ce magnifique festival des arts lumineux urbains qui a lieu à Lyon chaque année, n'a plus besoin dans sa programmation de se trouver au milieu des festivités du 8 décembre. C'est mon avis.

En le programmant juste avant ou juste après, vous feriez des heureux et redonneriez à tous les Lyonnais et aussi aux métropolitains le droit d'accéder à la presqu'île, à Saint Jean, à Fourvière ou ailleurs, en ce jour du 8 décembre qui est une fête si populaire et si traditionnelle pour tous les Lyonnais.

Suite aux attentats islamistes, vous avez décidé, à juste titre l'année dernière, de déprogrammer la Fête des Lumières, tout en maintenant les festivités du 8 décembre. J'avais salué votre sage décision, le 8 décembre s'était bien déroulé, la ville avait pu vivre ces moments de manière plus recueillie, en hommage aux victimes du bataclan.

Depuis quelques mois, et depuis notamment les attentats du 14 juillet à Nice, je vous ai demandé M. le Maire, de ne pas organiser la Fête des Lumières et de vous contenter comme l'année précédente d'adopter le dispositif 2015 et d'organiser avec les commerçants, avec tous les partenaires comme cela se fait d'habitude ces festivités du 8 décembre.

Les Lyonnais, les métropolitains sont encore très attachés aux festivités du 8 décembre. Tous ceux qui le souhaitent ont besoin de se retrouver aujourd'hui encore plus qu'avant. « *Ce climat de guerre que ces barbares tentent d'imposer dans les esprits, à chaque grande manifestation, on y pense, on a peur* » nous disent les gens « *et de toute façon, y a tellement de monde que l'on ne peut plus accéder, alors on rentre vite, on mets les lampions aux fenêtres avec les enfants et on ne ressort plus de la soirée* ».

C'est aujourd'hui cela la réalité aussi. C'est dommage, car c'est aller à l'encontre du véritable esprit du 8 décembre, cette fête populaire et traditionnelle et bien sûr mariale que les Lyonnais et ceux qui le souhaitent ont envie de vivre pleinement.

Vous tentez de bricoler une Fête des Lumières « light », si je puis dire, qui est encore programmée au milieu des festivités du 8 décembre alors que de l'avis des professionnels de la sécurité, vous n'êtes pas en mesure et l'Etat non plus, d'organiser pleinement et d'assurer pleinement la sécurité à 100 % de l'événement.

En vous entêtant vous faites prendre un vrai risque aux touristes et aux Lyonnais ainsi qu'aux forces de l'ordre si durement touchées en ce moment et qui, en sous effectifs, redoutent aujourd'hui ce genre d'événement des grandes foules.

Je m'abstiendrai sur ces 5 rapports. Je vous remercie.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : M. le Maire, encore une fois vous nous demandez, durant ce Conseil municipal, d'approuver un ensemble de mesures permettant l'organisation de l'édition 2016 de la Fête des Lumières et au nom des élus UDI et apparentés, je tiens à vous dire que nous sommes pour l'organisation de cet événement.

D'abord, car nous sommes fiers de la réussite des grands événements organisés dans notre ville. Je tiens à le dire, ou à le redire, parce que vos propos me laissent penser que mon intervention sur l'Euro n'a pas tout à fait été comprise tout à l'heure. Nous sommes convaincus que l'événementiel est un facteur, un moteur du développement économique à long terme. Vous nous en avez parlé tout à l'heure, c'est pour cela que nous approuvons la candidature et nous soutenons comme vous, pour la France des Jeux Olympique de Paris. C'est pour cela aussi que nous approuvons la démarche pour accueillir l'exposition universelle de 2025. Lyon n'a pas accueilli correctement la candidature de notre pays il y a quelques mois. Pourtant, c'était une initiative soutenue par le Président de la République et qui aurait pu faire l'objet d'un consensus, parce que là aussi, il y a un vrai facteur de rayonnement basé sur le numérique, sur les nouvelles technologies.

Nous sommes entièrement d'accord lorsqu'il y a des grands événements pour non seulement les organiser, mais leur donner un grand rayonnement.

Et pour revenir à la Fête des Lumières, nous pensons que son maintien est indispensable. Notre ville doit continuer à vivre, fière de son histoire, fière de sa culture et fière de son folklore. Lyon a toujours été une ville libre, responsable et humaniste et elle doit le rester en affichant aux yeux du monde, à travers cette manifestation emblématique, sa volonté de combattre la barbarie et l'obscurantisme.

Illuminer Lyon le 8 décembre prochain, c'est le moyen pour nous de montrer que nous résistons à l'oppression et à la terreur idéologique.

Il est bien évident, mais vous l'avez déjà évoqué depuis le début de ce Conseil, M. le Maire, que l'organisation de la Fête des Lumières est conditionnée à une protection maximale des visiteurs et à une sécurité renforcée des lieux des festivités. Bien que le contexte soit différent de celui de juin dernier durant l'Euro, toutes les précautions doivent être prises et la coordination entre les services de la Préfecture et de la municipalité de Lyon sera, à notre avis, le facteur clé de la réussite optimale de l'événement.

Ce qui nous gêne plus, c'est que la semaine dernière, dans la presse, des informations concernant le format probable de la Fête des Lumières ont fuité et il y a eu une absence de communication officielle concernant l'organisation de l'événement. Il n'y a pas une journée sans que l'on nous interroge sur le format de cette Fête des Lumières. Les acteurs économiques, les visiteurs ainsi que l'ensemble des Lyonnais ont besoin de savoir quel sera le format de cette Fête cette année. Les enjeux économiques, culturels et sécuritaires de la Fête des Lumières sont trop importants, et aujourd'hui il y a des acteurs, notamment économiques, qui doivent savoir si elle aura lieu, comment elle aura lieu, dans quelles dimensions. Ils ne peuvent pas rester dans l'expectative plus longtemps. Votre gestion de la communication de cet événement a été imprécise, on peut même dire qu'elle a été chaotique, et nous le regrettons.

Une précision encore. Je ne voudrais surtout pas, par ce jugement un peu cassant, mettre fin à l'esprit de consensus que vous développez depuis le début de ce Conseil. Je m'aperçois que la marche vous fait le plus grand bien et nous nous en réjouissons.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : La marche, mais la gymnastique aussi !

**M. GUILLAND Stéphane** : M. le Maire, chacun ici se souvient malheureusement du contexte dramatique qui avait conduit à annuler l'an dernier les animations prévues pour la Fête des Lumières. Vous l'aurez noté, mes chers Collègues, je parle de l'annulation des animations et pas de l'annulation de la Fête des Lumières. Car l'an dernier, dans des moments difficiles pour notre Pays, les Lyonnais ont démontré que le 8 décembre restait, avant tout, un moment de communion face aux malheurs qui peuvent les frapper, la peste ou les prussiens hier, ... le terrorisme aujourd'hui.

En illuminant leur ville l'an dernier par des milliers de lampions, ils ont montré qu'ils savaient s'unir dans la difficulté ; ils referont la même chose cette année. A ce titre, il convient de leur rendre hommage.

Vous l'avez compris, M. le Maire, je ne fais pas parti de ceux qui souhaitent opposer la fête religieuse et la fête des lumières. Le 8 décembre est un tout où chacun, Lyonnais ou pas, croyant ou pas, doit pouvoir selon ses convictions accéder à cette communion, participer à cet élan d'espérance dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

Pour cette année, vous avez fait le choix de proposer des animations concentrées sur la presqu'île. Ce choix est d'après vos déclarations, dicté par des impératifs de sécurité, et pris d'un commun accord avec les services de l'Etat.

Dans ce contexte, le Groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon prend acte de cette décision.

Pour autant, il nous semble utile de rappeler qu'au fil du temps, en parallèle des animations estampillées « Fête des Lumières », un véritable 8 décembre « off » avait vu le jour à l'initiative des associations locales, des commerçants ou des habitants.

Ces initiatives participaient à faire du 8 décembre cette grande fête populaire répartie sur tout le territoire lyonnais... chacun avait œuvré pour que la fête soit partout... dans le centre de Lyon bien sûr, mais aussi dans chaque quartier, sur chaque place où les Lyonnais retrouvaient animations, lampions, vin chaud et cultivaient le vivre ensemble.

Pour la deuxième année consécutive, ces animations de quartier n'auront donc pas lieu. L'impératif de sécurité sera sans doute compris par tous, mais laissera dans nos quartiers un grand vide.

Tous les Lyonnais n'iront pas dans le centre, vous le savez M. le Maire, par crainte du pire pour certains, par manque d'envie pour d'autres. Mais tous seront déçus de ne pas voir leur quartier s'animer. Cette joie de se trouver ensemble pour la Fête des Lumières va cette année encore en pâtir.

En parallèle des animations prévues dans le centre, il convient donc, à nos yeux, de ne pas oublier les autres territoires et d'accompagner les quartiers pour que chaque Lyonnais puisse, dans des conditions de sécurité les meilleures, prendre part à cette fête du 8 décembre. Sans ces animations de quartier, à terme, le 8 décembre risquerait de perdre une grande partie de sa ferveur populaire.

Dans ces conditions, M. le Maire, et notamment lors de vos discussions avec M. le Préfet et ses services demain, ne serait-il pas envisageable :

- de réserver un soir (le premier ou le dernier) aux seules animations de quartier ?

- ou de faire un roulement entre les arrondissements sur les différents soirs de la Fête des Lumières ?

Ainsi, l'impératif de sécurité serait peut-être un peu moins difficile à assurer et l'animation de chaque quartier s'en porterait mieux.

Nous aimerions, M. le Maire, que vous puissiez nous donner votre sentiment sur ce point, pour cette année, comme pour l'avenir.

Je vous remercie.

**Mme BLEY Antonia** : M. le Maire, chers Collègues, nous saluons l'énergie déployée par la Ville pour que la Fête des Lumières puisse se tenir dans sa qualité habituelle et dans les meilleures conditions qui sont celles d'une sécurité renforcée. Cette fête fait partie de ce qu'est Lyon.

Un cœur urbain vivant, battant pour irriguer l'expérience du beau à travers son patrimoine monumental, ses places, ses fleuves, ses collines... La Fête des Lumières vient sublimer la silhouette de notre ville qui s'offre à tous pour redécouvrir la cité dans un moment de communion populaire et dans la densité des échanges.

L'événement se concentre cette année sur des sites symboliques, participant ainsi au sentiment d'attachement des habitants à leur ville en leur offrant une vision contemporaine de leur patrimoine, un spectacle dans lequel se reflète l'identité lyonnaise au XXI<sup>e</sup> siècle.

La Fête des Lumières fait partie de ce qu'est Lyon, à travers ses savoir-faire. Vitrine du savoir-faire lyonnais en matière d'éclairage public et événementiel, cette fête est un marqueur de la reconnaissance d'une filière d'excellence au service du rayonnement culturel, touristique et économique de Lyon. Hô Chi Minh ville, Saint Pétersbourg hier, Laudz, Quito, Bogota en cette fin d'année et demain Alger, autant de villes qui font appel à un savoir-faire encore unique et permet à Lyon de diffuser ce qu'il y a de meilleur sur notre territoire.

La Fête des Lumières fait partie de ce qu'est Lyon, à travers la solidarité. Inscrite dans l'esprit originel de la fête, l'opération des lumignons du cœur bénéficiera à « Electriciens sans frontière », œuvrant pour un accès durable à l'énergie pour les populations les plus démunies. La lumière est un bien commun, et ce sont ceux qui accèdent le moins à l'énergie, qui subissent doublement les effets de la pauvreté et du changement climatique.

Fête culturelle et populaire autour de la fête spirituelle du 8 décembre, elle offre à tous un moment de communion dans le partage de l'émerveillement, illustrant les valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité.

Cette nouvelle édition sera aussi celle de l'esprit des Lumières, pour faire vaciller obscurité et obscurantisme.

Je vous remercie de votre attention.

**M. RUDIGOZ Thomas**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : M. le Maire, chers Collègues, juste quelques mots pour dire que je suis avec mon Groupe, très heureux que cette Fête des Lumières puisse être à nouveau programmée en 2016, après son interruption en 2015 suite aux attentats du 13 novembre.

Je suis également heureux, en tant que Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, qu'un magnifique spectacle se tienne dans le Théâtre Antique, tout particulièrement dans l'Odéon, et qui s'appellera « Incandescence » réalisé par les services de l'éclairage public de la Ville de Lyon, puisque nos techniciens, nos ingénieurs, sont parmi les plus grands spécialistes au monde dans ces questions d'éclairage et de mise en lumière de site. Comme l'a dit ma Collègue Antonia Bley, nous avons déjà pu connaître cela et exporter cela dans différents pays à travers le monde, de par ce savoir-faire typiquement lyonnais.

En plus de cela, cette animation se fera avec la participation des habitants, puisque comme l'an dernier c'était programmé, un parcours lumières se fera de la place Saint Jean, depuis le Vieux Lyon jusqu'à l'Odéon en passant par la montée du Gourguillon.

Bien sûr, il y aura des mesures de sécurité exceptionnelles étant donné le contexte exceptionnel. J'entendais les critiques de M. Broliquier qui est très souvent « à cheval » sur ces points là, mais je crois qu'il faut voir les choses avec un peu de modération. Nous sommes dans la préparation, M. le Maire vous nous l'avez expliqué, vous avez des rendez-vous avec M. le Préfet, avec les services de sécurité, à la fois nationaux et municipaux, donc les choses se construisent en ce moment pour permettre au mieux de définir et d'organiser ces festivités et cette édition 2016 dans les meilleures conditions.

Je rappellerai aussi que, contrairement à ce que l'on a pu entendre sur l'organisation de cette Fête des Lumières de la part de M. Boudot, la meilleure façon de lutter contre cet extrémisme et ce risque d'attentats, c'est de continuer à vivre et la Ville de Lyon l'a montré depuis maintenant plusieurs mois. Nous avons pu organiser à Lyon, un certain nombre de grands événements, heureusement dans une certaine sérénité et sans problème, ce qui ne veut pas dire, malheureusement, que des choses ne puissent pas se produire.

Toutefois, les Lyonnais n'ont pas boudé ces événements, que ce soit l'Euro 2016 avec la Fan Zone dont nous avons longuement parlé ; mais je parlerai également des Nuits de Fourvière qui ont été aussi un grand succès, d'événements qui se sont déroulés dans tous les quartiers avec des centaines, voire des milliers de personnes avec Tout l'monde dehors et le dernier événement dont a parlé M. Cucherat, c'est bien évidemment le marathon de Lyon « Running Lyon » qui a été également un grand succès avec près de 33 000 coureurs, sans compter toutes les personnes situées le long du parcours. Là aussi, les Lyonnais n'ont pas boudé cet événement et n'ont pas eu peur de l'attentat mais ont continué à vivre. Je crois que c'est cela qui est déterminant.

Je voulais réagir sur ces remarques que vous avez faites, M. Boudot, car je trouve vraiment que votre vision passiste que vous ressortez à chaque fois que vous le pouvez sur cette Fête des Lumières, vous n'avez absolument rien compris à cette Fête des Lumières.

(Protestations de M. Boudot.)

Laissez-moi finir M. Boudot, je ne vous ai pas interrompu !

Moi-même étant Lyonnais, depuis tout petit j'allais à la Fête des Lumières et en 1980, par exemple, ma grand-mère me montrait le quai Saint Vincent et le quai de la Pêcherie où il n'y avait pratiquement plus de lumières et cette fête allait mourir toute seule. Je crois que ce n'était pas obligatoirement l'événement religieux qui aurait maintenu la Fête des Lumières car l'événement religieux et le pèlerinage qui est extrêmement important et organisé par le Cardinal n'aurait peut-être plus existé non plus. Je crois que c'est justement ce qu'ont réussi à créer à la fois vos prédécesseurs, M. Collomb, que ce soit M. Barre avec M. Chabert, puis vous-même qui avez réussi à sublimer cette Fête des Lumières et créer un grand événement international, c'est cela qui permet aujourd'hui encore de célébrer la Fête des Lumières dans toutes ses dimensions, qu'elles soient festives ou religieuses.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Chers Collègues, quelques mots sur ce sujet. Lorsque nous avons vécu un certain nombre d'événements et en particulier, le 14 juillet dernier, nous étions avec quelques élus allés voir le feu d'artifices de Lyon. Le feu d'artifices venait de se terminer lorsque nous avons été informés que quelque chose de grave se passait à Nice.

Au départ, nous ne savions pas exactement ce qui s'était passé. Puis, au fur et à mesure que la soirée s'est déroulée, nous avons vu l'ampleur du crime qui avait été commis et permettez-moi de vous dire que tout cela donne à réfléchir.

Dans les jours qui ont suivi, avec Georges Képénékian, avec Jean-Yves Sécheresse, nous nous sommes interrogés sur les grands rendez-vous qu'avait la Ville de Lyon. Les grands rendez-vous, c'était d'abord le défilé de la Biennale et nous avons pris la décision que vous connaissez, de ne pas organiser le défilé de la Biennale au cœur de la Presqu'île, sur la rue de la République, parce que les conditions de sécurité étaient difficiles à établir, pas simplement sur la rue de la République mais sur le grand rendez-vous final, en aussi peu de temps. Nous avons réfléchi ensuite sur les conditions d'organisation de running Lyon et bien évidemment, sur les conditions d'organisation de la Fête des Lumières.

Nos services travaillent maintenant depuis la rentrée avec Jean-Yves Sécheresse, Georges Képénékian et quelques autres sur l'organisation de cet événement pour faire un certain nombre de propositions à la Préfecture. Aujourd'hui, nous avons commencé à définir un périmètre d'organisation, compte tenu des forces que nous pouvons mobiliser, à la fois du côté de l'Etat et du côté de la Police municipale, avec un certain nombre d'acteurs privés, comme nous l'avions fait pour la Fan Zone, de sociétés de sécurité.

J'ai demain une réunion avec M. le Préfet de Région, avec M. le Préfet délégué à la sécurité pour étudier en détail le dispositif. Evidemment, il n'était pas concevable que nous puissions laisser s'organiser la Fête des Lumières sur l'ensemble de nos arrondissements, telle qu'elle s'organisait hier, parce qu'on ne pouvait pas assurer la sécurité. En même temps, supprimer une deuxième année la Fête des Lumières, cela aurait sans doute été en terminer définitivement avec cette Fête des Lumières. Or, c'est sans doute aujourd'hui, l'événement qui fait le plus rayonner la ville. La preuve d'ailleurs, c'est que des dizaines de villes à travers le monde viennent voir la Fête des Lumières et demandent à nos services de l'organiser dans leurs cités. Nous avons donc décidé de la maintenir.

Je rappelle que c'est une fête qui permet à nos hôteliers, nos restaurateurs, nos commerçants de développer leurs activités. Je crois que sur le commerce, c'est une part importante du chiffre d'affaires qui est réalisé pendant une semaine. On sait que l'an dernier, les retombées de l'annulation de la Fête des Lumières avaient été terribles. Nous voulions donc la maintenir.

Nous avons travaillé depuis un mois et si nous l'avons annoncé aujourd'hui officiellement mais depuis déjà quelques jours en fait, c'est pour qu'un certain nombre d'opérateurs puissent savoir si à Lyon il y aurait une Fête des Lumières ou non. Les tours opérateurs n'organisent pas les visites 15 jours avant. Il fallait qu'ils sachent s'ils pouvaient ou non organiser le déplacement des visiteurs et vendre la Fête des Lumières.

Nous avons travaillé sur le périmètre et le plus sage nous a semblé d'avoir un périmètre restreint et de pouvoir sécuriser ce périmètre. Je ne vous en dis pas plus aujourd'hui parce que nous devons travailler demain avec les services de la Préfecture pour l'organiser dans le détail. Mais sachez que nous allons mobiliser des moyens considérables et que nous ferons en sorte que sur la Presqu'île, nous puissions mettre un certain nombre de camions, faire en sorte qu'il y ait des passages restreints, que soit organisée, comme sur la Fan Zone, une fouille de celles et ceux qui rentrent dans la Presqu'île, de manière à assurer une sécurité maximale.

Ceci étant, on ne peut pas garantir. Il n'y a jamais de risque zéro. En même temps, je pense que nous ne pouvons pas annuler l'ensemble des événements et que ce serait céder au terrorisme que de tout annuler. Nous allons donc nous donner les moyens d'organiser cela, de la manière la plus professionnelle possible, avec le maximum de moyens possibles. Nous organiserons d'ailleurs, pour concentrer les moyens de sécurité, cette Fête des Lumières sur 3 jours et non pas 4, donc à partir du jeudi 8 décembre, du vendredi et du samedi de manière à pouvoir concentrer les forces de Police parce qu'elles ne peuvent pas être mobilisées de manière infinie.

Après, sur le rapport entre la fête religieuse et la fête elle-même, je crois que chacun doit pouvoir vivre cette fête avec ses propres convictions, avec sa propre philosophie et l'appréhender comme il le souhaite. Simplement émotionnelle, de poésie et pour ceux qui le veulent, de spiritualité



parce que c'est aussi cela cette fête.

Si cette Fête des Lumières a réussi, c'est parce que la lumière est un symbole universel. Si aujourd'hui, beaucoup de pays veulent organiser une fête des lumières, c'est que la lumière parle à beaucoup de spiritualités. Nous serons dans les fêtes juives la semaine prochaine ou demain. Vous savez ce que peut représenter Hanouka, la Fête des Lumières pour les Juifs. Elle parle aux Chrétiens Lyonnais, aux Catholiques Lyonnais, elle parle à beaucoup de peuples à travers le monde. C'est ce qui fait le succès universel de cette fête.

Nous allons l'organiser avec le maximum de précautions, de professionnalisme, en mobilisant l'ensemble de nos forces : Police nationale, Police municipale, le SDIS qui a accepté de travailler avec nous encore plus que d'habitude et puis, l'ensemble de celles et ceux qui s'occupent de la sécurité de notre ville (forces de renseignements, etc.).

Chers Collègues, je vous demande de voter ces dossiers parce que c'est un témoignage, l'affirmation de notre volonté, malgré la guerre qui est menée aux valeurs dans lesquelles nous croyons, celles de liberté, de solidarité, de fraternité, d'affirmer que nous voulons continuer à vivre ensemble et à aller de l'avant.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu sur les 5 rapports.)

---

**2016/2445 - Approbation de l'accord spécifique sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Cette délibération concerne l'accord spécifique sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes de l'Orchestre National de Lyon.

Juste pour resituer cette délibération, vous savez combien le travail qui a été mené au cours de ces dernières années au sein de l'Orchestre, l'a amené à un niveau remarquable et le contrat que nous avons avec les musiciens, qui datait de 2001, méritait d'être revisité sur ces droits de diffusion, pour les stimuler, reconnaître aussi leur qualité et aller encore de l'avant. Pour tenir compte également des changements de modes de diffusion, que sont aujourd'hui le podcast, l'enregistrement en ligne et que nous puissions ainsi garantir à nos musiciens, un juste droit.

Cette convention, à la différence de l'autre, sera passée et revisitée tous les trois ans.

Avis favorable de la Commission, M. le Maire.

**Mme TAZDAÏT Djida** : M. le Maire, chers Collègues, les Elus UDI et apparentés souhaitent profiter de cette délibération pour remercier Jean-Marc Bador, qui, comme vous le savez, va quitter ses fonctions de Directeur général de l'Auditorium de Lyon, pour rejoindre le Philharmonique de Paris, pour son travail et son professionnalisme.

Pendant ces quatre ans de direction, il a permis à l'Auditorium de s'ouvrir à un public plus large, en mettant en place une politique dynamique d'attractivité, notamment en direction des publics jeunes. Pour la saison 2015/2016, 38.271 jeunes de moins de 28 ans ont été accueillis et notamment 12.537 jeunes sur leur temps scolaire : un bond de 40 % par rapport à la saison 2014/2015. La fréquentation globale est en nette progression, avec un nombre d'abonnés en hausse de 16 % entre 2014 et 2016, soit 14.924 abonnés et une hausse globale du nombre de spectateurs de 7 %, soit un total de plus de 200.000 personnes. C'est le résultat d'un travail de fond, effectué en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés de la scène musicale lyonnaise.

Son passage à la tête de l'Auditorium de Lyon aura également permis de rééquilibrer les comptes, avec une augmentation des recettes propres à 4,1 M€ et des recettes « billetterie » en hausse notamment en 2016, +2 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente 170.000 € supplémentaires.

Il a réussi à donner un nouveau souffle à l'Auditorium. Aujourd'hui, M. Képénékian, nous espérons que son successeur continuera cette politique d'ouverture et de maîtrise des comptes, pour le bon fonctionnement de cette institution culturelle lyonnaise et pour le plaisir des Lyonnais. Cette institution doit continuer et poursuivre cette dynamique.

Je vous remercie M. le Maire. Nous voterons évidemment ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame Tazdaït, pour l'hommage que vous rendez à Jean-Marc Bador, il le mérite bien. C'est un homme de passion. Il a vécu de grandes passions dans cette ville et je pense que demain, l'amour de Paris continuera à lui donner le bonheur qu'il a vécu à Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2439 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et Spirito / Les Chœurs et Solistes de Lyon – Chœurs Britten, dans le cadre de l'opération « Ouïe le jeudi » - 5 concerts au Musée d'Art Contemporain, d'octobre 2016 à juin 2017** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2440 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et différents établissements de l'enseignement supérieur - Lycée du Parc, ENS – classe passerelle Lettres, UCLy, ENSAL, Factory, Sciences Po Lyon, École Émile Cohl, IDAC – Lyon 3 Jean-Moulin et le lycée La Martinière / La Duchère-** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2441 - Approbation d'une convention de don d'un buste de Ludovic Penin, par Paul Penin, d'une valeur de 5 000 euros - Musée des Beaux-Arts** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2442 - Approbation d'une convention de conservation partagée des périodiques entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation -ARALD-** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2446 - Autorisation de signer une convention d'un financement de la SACEM pour 15 000 euros pour des compositeurs associés à l'Auditorium-ONL pour la saison 2016-2017** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2447 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les Hospices Civils de Lyon -Centre Mémoire recherches et ressources- Hôpital de jour des Charpennes** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2448 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et des institutions culturelles -Musée Africain de Lyon, Maison de la Danse, ISERL-** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2452 - RETIRE**

---

**2016/2453 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à l'Association Club de Saint Rambert, sise 17 grande rue de Saint Rambert à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck  
(Adopté.)

---

**COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS**

---

**2016/2455 - Rénovation des installations thermiques - Lancement de la phase travaux du programme 2017 - Opération n° 60021849 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020** (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit d'un dossier plus terre à terre, me semble-t-il : la rénovation des installations thermiques, qu'on appelle RIT.

Ce sont des opérations récurrentes qui ont pour objectif, entre autres, de minimiser les risques de panne, en renouvelant régulièrement les installations devenues vétustes, de limiter les coûts de fonctionnement par des installations thermiques plus fiables et plus performantes, de diminuer également la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre.

Rénover les installations thermiques, c'est réduire les consommations de chauffage. Le chauffage, c'est plus de 53 % des consommations énergétiques totales de la Ville de Lyon (y compris l'éclairage public et le garage municipal) et presque 70 % des émissions de gaz à effet de serre.

Sur les seize opérations réalisées en trois ans, les travaux permettent de réaliser des économies d'énergie et de gaz à effet de serre :

- notamment par la réduction des consommations de 640 MWH/an, soit l'équivalent de deux groupes scolaires neufs aujourd'hui ;
- et la réduction des émissions des gaz à effet de serre de 1 400 tonnes équivalent CO<sup>2</sup>, soit 4 % des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lyon.

Avis favorable de la Commission, M. le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien Madame Gay, ce n'est pas un dossier terre à terre ! C'est l'amour de la planète que vous portez !

**Mme BAUME Emeline** : L'amour du vivant, je dirai !

Alors, avec ce volet de rénovation thermique, notre Ville poursuit ainsi l'effort explicité dans son Plan Climat-Energie territorial et prévu dans notre Plan Pluriannuel d'Équipement.

Les dérèglements climatiques sont palpables, les années plus chaudes les unes que les autres s'enchaînent, tout comme les mois les plus chauds, entraînant une diversité de catastrophes humaines. La ratification récente de l'Inde, qui rejoignait celle de la Chine et des États-Unis, c'est tout l'accord de Paris sur le Climat qui pourrait bientôt voir son implication.

Nous passerions d'une victoire diplomatique sur le papier à un véritable tournant pour le monde entier.

Pour revenir à l'échelon local, le Plan Climat de la Ville de Lyon est un signal positif et une réponse concrète, ici et maintenant, pour agir pour une ville post carbone, comme vous l'indiquiez tout à l'heure.

Les récents chiffres record de location de Vélo'v au mois de septembre, les cyclistes de plus en plus nombreux sur voirie, comme le démontrent les comptages actuels portés par la Métropole de Lyon, la demande sociale forte, pour utiliser aussi la Saône et le Rhône pour se déplacer, pour composer et cultiver en pleine terre entre autres, mais aussi sur toits ou ailleurs, bref tous ces éco gestes faits et sollicités, sont autant d'indicateurs de la volonté de changement de chacun et chacune.

Quand les collectivités montrent l'exemple et donnent un cadre, c'est le cas de la Ville de Lyon avec son Plan Climat Air-Energie territorial, que les élus donnent les moyens d'agir et tiennent le rythme durablement et c'est ce que nous souhaitons avec ce fameux Plan d'Équipement que nous avons voté, on peut supposer que de plus en plus d'habitants s'engagent et s'engageront, ici et maintenant, dans une autre façon d'être au monde : moins consommatrice en ressources et plus créatrice de bien-être pour tous.

Nous voterons donc avec plaisir, M. le Maire et Madame l'Adjointe, ce rapport, en rappelant que l'ensemble des travaux engagés permette, nous en sommes certains, de maintenir un tissu d'artisans et de petites entreprises, qui montent en compétence sur ces questions d'éco rénovation.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2454 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Association Goneprod - CASC du SDIS Rhône et Métropole - ARCIS - APMEP régionale de Lyon - FNATH groupement du Rhône et de l'Ain - Association Quais du Départ - Montant total : 9 357,37 euros HT** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

---

**2016/2429 - Avis du Conseil Municipal relatif au projet de modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme** (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : M. le Maire, mes chers Collègues, un dossier relatif à la modification n° 13 du PLU, concernant le stade de Gerland.

Pour illustrer cette modification n° 13 du PLU, nous allons vous passer un petit Powerpoint, qui retranscrit l'ensemble de ces éléments. Powerpoint qui a été présenté en Commission Urbanisme pour ceux qui y siègent.

Aujourd'hui la Ville de Lyon doit rendre son avis sur la modification n° 13. Une procédure qui est mise en œuvre par la Métropole de Lyon, qui est compétente en matière d'urbanisme réglementaire.

Cette modification porte à Lyon sur le site du stade Gerland, en vue de l'accompagnement du projet d'adaptation du stade à la pratique du rugby et de valorisation du site, dans le cadre du bail emphytéotique consenti par la Ville de Lyon au LOU Rugby.

Cette procédure de modification du PLU dédiée au sujet du stade de Gerland, garantit la transparence et la pleine information des enjeux autour de ce projet.

Cette procédure, comme il est rappelé ici, sera opposable dans quelques mois, en février-mars 2017, après enquête publique et doit aussi permettre de limiter la durée de non-occupation du stade, domageable pour sa préservation et domageable pour les finances publiques.

Les objectifs de la modification : je souhaiterais tout d'abord revenir au cœur du projet que mène le LOU Rugby, puisque c'est là l'essentiel du dossier, le PLU n'étant au demeurant qu'un outil d'accompagnement.

L'arrivée du LOU Rugby sur le stade de Gerland n'est pas qu'un projet sportif, c'est un projet qui doit accompagner la montée en puissance du club, c'est aussi un défi économique, un défi d'entreprise.

En complément de la pratique sportive, l'objectif est d'attirer des entreprises en lien avec la pratique du sport, de faire en sorte que ce stade soit une vitrine d'excellence, démonstrateur à grande échelle dédiée aux sports : que cela soit pour des fabricants, pour des équipementiers, pour des distributeurs, éventuellement aussi en matière de recherche et de développement ou des startup d'innovation dans le domaine de la technologie notamment, qui peuvent être dupliquées pour les sports ou encore des médias.

Ce projet d'entreprise permet d'entrer concrètement dans la démarche nationale « filière sport », en ciblant des entreprises internationales.

Le projet intégrera des locaux adaptés aux besoins générés par ces activités, que cela soit des bureaux, des commerces en lien avec le sport ou encore la restauration.

Enfin, ce projet va aussi transformer positivement le quartier et renforcer le campus multisports que nous organisons autour du Parc de Gerland avec :

- le Palais des sports qui est déjà présent,
- la future Tony Parker Académie, qui viendra bientôt et qui s'installera en 2018,
- la base de canoë kayak localisée sur le parc des Berges que nous allons inaugurer ce vendredi,
- enfin, en complément, la présence de la plaine des jeux ou encore du skate parc qui a été rénové récemment.

Donc, vous le voyez, les objectifs de cette modification s'insèrent complètement dans les objectifs fixés par le SCOT et dans la logique, aussi, déployée par le projet d'aménagement et de développement durable qui précise que le pôle de sports et de loisirs de Gerland est le premier pôle sportif de l'agglomération et qu'il doit être conforté dans son adaptation ou permettre la création d'équipements au standard sportif de haut niveau. Donc, c'est bien l'objectif de cette modification.

Les principaux éléments de la modification portent sur les éléments suivants :

- d'une part, le changement de zonage, donc en passant la zone en question de zone urbaine de loisirs à la zone UIL qui est un zonage identique à celui qui a été utilisé pour le Grand Stade à Décines,
- l'inscription de trois polygones d'implantation sur le foncier en question qui permet de concentrer les droits à construire sur des secteurs bien déterminés de l'emprise du stade de Gerland,
- l'évolution d'un certain nombre de prescriptions relatives aux éléments végétaux, parce que pour ceux qui connaissent bien le site, on a un certain nombre d'éléments végétaux existants,
- la restauration d'une zone non aedificandi située à l'extérieur du stade, mais dont l'objectif, bien entendu, est de préserver les cônes de vue en direction du stade et on le verra tout à l'heure,
- l'inscription de hauteur d'îlot, pour limiter la constructibilité en hauteur des futurs bâtiments,
- l'inscription d'une polarité commerciale pour permettre l'implantation de commerces,
- et enfin l'instauration d'une nouvelle orientation d'aménagement qui sera détaillée à la fin du document et qui permet donc de cadrer le projet urbain sur un certain nombre d'éléments.

Je voudrais juste rappeler que la constructibilité qui est permise est limitée. Elle trouve un équilibre entre le respect d'un monument historique et son adaptation au contexte sportif actuel.

Ce stade construit entre 1913 et 1926 symbolise quelque part la vision urbaine idéaliste partagée entre Tony Garnier et le maire de l'époque Edouard Herriot.

Aujourd'hui, d'abord conçu comme un équipement multisports dédié à l'athlétisme et au cyclisme, il est devenu le stade attitré de l'Olympique Lyonnais dès 1950 et il a déjà fait l'objet de deux modifications importantes, l'une pour l'Euro en 84, sous l'égide de René Gages, architecte, et l'autre pour le mondial 98 sous l'égide d'Albert Constantin, architecte aussi, en charge de cette opération.

Et l'arrivée du LOU Rugby et sa montée au plus haut niveau national s'inscrit dans cette lignée et offre une très belle opportunité pour la renaissance du stade historique de Gerland.

Je rappelle que le stade est inscrit à la liste supplémentaire des monuments historiques depuis 49 ans, le 4 octobre 1967 exactement.

Cette modification du PLU a été élaborée en lien étroit avec les services de l'Etat, avec le service Départemental d'architecture et du patrimoine, avec les ABF et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dès lors, tout est mis en œuvre pour limiter les constructibilités à l'essentiel :

- des hauteurs maîtrisées de R+2 à R+4 à quelques endroits,
- des implantations respectueuses du plan d'origine de Tony Garnier et qui préserve les cônes de vue,
- une zone non aedificandi pour protéger durablement ces cônes de vue,
- et donc on le voit, à la fois la retranscription du zonage, du toilettage des prescriptions relatives aux ensembles végétaux et l'inscription d'une zone non aedificandi.

Les polygones d'implantation donc, permettent de concentrer les droits à construire sur des endroits bien définis sur le secteur du stade. Donc, au Nord pour deux d'entre eux et un à l'Ouest le long de la rue Jean Jaurès.

- L'inscription d'une hauteur maximale en cœur d'îlot à 13 mètres et à 25 mètres à l'angle de l'allée Pierre de Coubertin et de la rue Jean Bouin.
- L'instauration d'une polarité commerciale qui plafonne à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente par unité commerciale la surface de vente autorisée, je pense à l'installation du magasin LOU store qui se trouve aujourd'hui sur le Matmut stadium dédié à la vente des produits dérivés, et qui pourra s'implanter à cet endroit-là.

- L'institution d'une nouvelle orientation d'aménagement. Donc, cette orientation d'aménagement reflète bien le résultat des discussions qui ont été menées avec la Préfecture sous l'égide du Préfet de région, avec les Architectes des Bâtiments de France, et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des monuments historiques.

Demain, le stade sera plus ouvert sur son environnement avec des commerces, avec éventuellement des brasseries qui compléteront l'offre de service sur le secteur. Ce sera un vrai pôle d'animation du quartier, y compris en dehors des matchs du Top 14.

La suppression des barrières à l'angle des avenues Tony Garnier et Jean Jaurès va redonner une réelle proximité du stade et une belle visibilité.

Par ailleurs, il faut noter que la baisse de la jauge du stade induira une baisse importante des nuisances lors de ces grands événements sans comparaison avec l'affluence liée aux précédents usages fait par l'OL.

Pour terminer, l'étude de composition qui a été réalisée par l'Agence d'urbanisme et qui retranscrit la constructibilité autorisée avec le zonage permis à l'issue de cette modification, qui retranscrit en termes de volumétrie ce que pourra donner l'ensemble des constructibilités autorisées demain.

Il s'agit bien évidemment d'une volumétrie qui fixe le cadre général de cette constructibilité. Ensuite, il y aura un travail à mener en lien avec les ABF, la DRACMH et l'architecte conseil de la Ville de Lyon pour définir le travail sur les façades, sur le modelage de ces bâtiments, en tenant compte, bien évidemment, des éléments qui ont été prévus par la modification n° 13.

Mais ceci vous permet de matérialiser ce que peut donner demain la constructibilité autorisée autour du stade avec notamment à l'angle Nord-Ouest, à l'angle de l'avenue Tony Garnier et de l'avenue Jean Jaurès, ce cône de vue qui préserve, depuis le carrefour une vue sur le stade ainsi que le long de l'avenue Jean Jaurès avec une constructibilité limitée à 13 mètres.

Enfin, le long de l'avenue Tony Garnier, un certain nombre de césures sont prévues sur les bâtiments et qui sont insérées dans cette OAP, cette orientation d'aménagement et qui cadrent bien clairement les capacités permises par le futur PLU.

Rendre ce site constructible, c'est aussi un pari donnant-donnant. En effet, je vous rappelle que le Conseil municipal a validé dans sa séance du 4 juillet le bail emphytéotique du stade. Ce bail prévoit une redevance forfaitaire annuelle fixe et un engagement fort de la part du LOU Rugby en termes d'investissement sur le site. 66 millions d'euros seront investis afin de réaliser des travaux sur le stade.

Une part variable est introduite avec une redevance indexée sur le chiffre d'affaires des locations à l'occasion des manifestations non sportives ainsi que sur le contrat de naming du stade.

Il est également prévu une redevance variable indexée sur les loyers perçus pour toute nouvelle construction édifée sur le site. Dès lors, les mesures réglementaires que nous prenons aujourd'hui intéressent également la ville. Le contrat est équilibré et négocié de telle sorte que tout ce qui se construira rapportera à la ville. Merci.

**M. BOUDOT Christophe** : Evidemment nous soutiendrons la modification du PLU. L'arrivée aujourd'hui du LOU Rugby est un bienfait pour

la Ville de Lyon. Il faut soutenir bien sûr son développement.

Je reviendrai quand même quelques instants parce que vous me donnez la parole, sur l'incompréhension qu'a suscitée tout à l'heure mon intervention. Peut-être pour M. Rudigoz, qui est revenu je crois.

**M. LE MAIRE** : Vous parlez de laquelle ?

**M. BOUDOT Christophe** : Juste une phrase de mon intervention : « *il paraît tout à fait inapproprié d'opposer Fêtes des Lumières et festivités du 8 décembre* ».

Je m'inscrits en faux, et je crois que la fête des arts lumineux urbains qui est exceptionnelle, magnifique, n'a pas relancé la ferveur du 8 décembre M. Rudigoz. Je crois que cela devait être dit.

Même si on prend vos arguments, si vous aviez demandé de supprimer la biennale de la danse en presque île, par exemple, vous m'auriez dit : « mais non, il faut montrer notre résistance à tout cela ». Qu'est-ce qu'il en a été ? Vous l'avez quand même mis sur le stade de Gerland et vous avez refusé de la faire.

C'est bien qu'il y a quand même un problème de sécurité qu'il faut prendre en compte.

Et quand j'entends M. le Maire dire qu'il y aura des passages restreints, je m'inquiète car lorsque ces passages restreints existent et qu'il y a des milliers de personnes dans les rues, on voit ce que cela donne depuis des années avec une foule nombreuse, on risque d'avoir des problèmes.

**M. LE MAIRE** : Nous en sommes au dossier concernant le Stade !

**M. BOUDOT Christophe** : Laissez-moi quelques instants M. le Maire, pour terminer mon intervention.

Je crois qu'avec les sociétés de sécurité qui se plaignent aujourd'hui et ce, depuis 2014-2015, d'avoir été infiltrées par des éléments de radicalisation, il faut faire très attention, mais je sais que vous allez y veiller M. le Maire, je ne vous fais pas un procès d'intention, mais laissez-moi au moins développer cette idée car je pense, à mon avis, que c'est inapproprié aujourd'hui, de tenir cette Fête des Lumières dans la largeur que vous voulez faire.

**M. LE MAIRE** : Si des personnes veulent parler du stade, je leur donne la parole.

**M. GEOURJON Christophe** : M. le Maire, je vais parler du stade, mais pas que !

En introduction de cette délibération, nous nous réjouissons que vous ayez enfin entendu raison et revu votre position concernant la fermeture de la piscine d'été de Gerland.

(Bruits divers.)

... Cela vous aurait manqué. Mieux vaut tard que jamais. La mobilisation des élus d'opposition de la Mairie du 7<sup>e</sup>, la mobilisation des habitants et aussi, je le reconnais bien volontiers les conseils ou pressions, en interne de votre équipe...

**M. LE MAIRE** : En fait, M. Geourjon, c'est vous qui m'avez fait peur !

**M. GEOURJON Christophe** : ... vous ont obligé à annoncer la construction d'une nouvelle piscine ouverte toute l'année, puis à prolonger l'ouverture de la piscine d'été de Gerland jusqu'à la livraison de ce nouvel équipement nautique. Demain, ce sont donc les habitants du 7<sup>e</sup> et les Lyonnais qui bénéficieront de cette évolution et nous nous en réjouissons.

Une remarque cependant, si j'en crois la presse ainsi que certains élus du 7<sup>e</sup> vous avez décidé que cette piscine serait construite dans le cadre d'un partenariat privé/public, vous avez aussi décidé de son emplacement. M. le Maire où est la concertation que vous annonciez à ce sujet lors de votre conférence de presse du 1<sup>er</sup> juillet ? Nous resterons très attentifs et mobilisés pour que les tarifs de la future piscine soient similaires à ceux pratiqués dans l'actuelle piscine de Gerland.

Revenons au cœur de la délibération. Le projet de modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme concerne, pour la Ville de Lyon, comme cela a été évoqué, le tènement immobilier du stade de Gerland, tènement qui fait l'objet depuis le Conseil municipal du 4 juillet, d'un bail emphytéotique à construire avec la SASP LOU Rugby.

Une remarque de forme en premier lieu. Il aurait été plus transparent et plus démocratique que le contenu de cette révision du PLU soit présenté lors du vote du bail emphytéotique entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby. De même, dans le cadre de cette révision, nous avons dû demander à maintes reprises la communication de l'étude de composition de l'agence d'urbanisme du projet immobilier du LOU. Cela a été présenté, à nouveau, aujourd'hui. Il y a là, mais c'est malheureusement une habitude, M. le Maire, un manque de transparence, une volonté d'avancer caché, ou d'avancer pas à pas dans votre marche.

Depuis 2008, nous sommes favorables, après le départ de l'OL, à l'arrivée du LOU Rugby à Gerland. Comme déjà évoqué, l'existence de clubs professionnels de haut niveau (foot, rugby, basket, hockey sur glace...) est une chance pour le rayonnement de notre ville. Ils sont, et doivent également être, de formidables outils de cohésion sociale, d'exemplarité et de motivation pour les enfants. Les sports collectifs permettent aux plus jeunes de s'ouvrir aux autres en forgeant un esprit d'équipe, de découvrir ses limites, de se dépasser et de parvenir à se positionner par rapport aux autres. C'est aussi l'apprentissage des valeurs de respect, de fair-play et d'effort. Ceci est particulièrement le cas pour le rugby où nous ne connaissons pas les débordements de certains supporters. Accueillir le LOU à Gerland est donc une fierté et une opportunité pour le 7<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** : Et pour sa Maire également !

**M. GEOURJON Christophe** : Et l'ensemble des élus du 7<sup>e</sup> arrondissement et au premier rang la Maire du 7<sup>e</sup>. Dans le cadre du bail emphytéotique signé en juillet dernier, la SASP LOU Rugby s'engage à investir 66 M€ sur Gerland. En poids relatif par rapport au chiffre d'affaires des SASP, c'est un investissement deux fois plus important que celui réalisé à Décines par l'OL. Pour mémoire, le chiffre d'affaires en 2014 du LOU est de 13,3 M€ et en 2014 l'OL avait un chiffre d'affaires de 96,3 M€. De plus, l'arrivée du LOU Rugby à Gerland ne nécessitera aucun investissement public contrairement à l'OL Land, où la facture pour la Métropole et le SYTRAL a été lourde, pour ne pas dire salée.

Dans ce cadre, la modification du PLU est une nécessité pour l'équilibre financier du projet du LOU Rugby et pour son projet d'entreprises.

Cette modification et le projet immobilier qu'il permet, respectent l'esprit d'origine de Tony Garnier qui souhaitait créer à côté du stade une Cité des sports. La mise en place des cônes visuels est pertinente en permettant de préserver des visuels sur le stade de Tony Garnier depuis l'avenue du même nom. Ce projet suit, en cela, les recommandations des architectes des Bâtiments de France. Enfin, les élus UDI approuvent la limitation de la surface commerciale totale à seulement 1 000 m<sup>2</sup>. Cela évitera donc la création d'un énième centre commercial dont vous avez le secret, M. le Maire, et j'avoue que la présentation faite par M. Le Faou au début de ce débat, m'inquiète puisqu'il a évoqué que c'était 1 000 m<sup>2</sup> maximum par unité commerciale, ce qui veut dire que dans ce cas-là on n'a plus de plafond de surfaces commerciales dont j'aimerais avoir la précision.

En conclusion, les élus UDI approuvent ce projet de révision du PLU et souhaitent que le LOU Rugby puisse se développer dans l'enceinte du stade rénové et faire ainsi rayonner l'esprit du sport et Lyon.

Je vous remercie.

**M. HAVARD Michel** : M. le Maire, chers Collègues cette modification du Plan Local d'Urbanisme nous concerne donc surtout pour les évolutions que vous souhaitez apporter au stade de Gerland.

Nous croyons que nous ne pouvons aborder cette délibération sans faire le lien avec ce qui s'est passé récemment et notamment avec les délibérations de juillet en regrettant que tout n'ait pas été vu ensemble. Je l'avais d'ailleurs exprimé en vous disant qu'il était étonnant de donner le stade de Gerland à bail sans connaître les modifications du PLU.

Plus globalement, cela fait depuis 2009 que nous réclamons la présentation d'un projet d'ensemble pour Gerland. Vous avez continué à saucissonner : une tranche de Tony Parker Académie, une tranche de LOU Rugby, une tranche de Plaine des Jeux, une tranche de Palais des Sports, etc... Palais des Sports, sur lequel vous nous faites voter ce soir des travaux de rénovation thermique. Certes, le bâtiment en a besoin mais la réflexion aurait dû porter sur l'avenir dans un projet d'ensemble de ce lieu. Vous n'avez pas défini de vision stratégique d'ensemble du devenir de ce quartier et c'est bien dommage.

Pour revenir à notre séance de juillet, M. le Maire, j'aimerais bien que vous répondiez à une question, puisque vous avez l'air, au cours de ce Conseil, d'être ouvert aux réponses. Je vous avais posé une question sur le devenir du Matmut stadium à Vénissieux : vente ou conservation pour une utilisation sportive ? C'est parfois un peu lassant d'être obligé de reposer sans cesse les questions pour obtenir une réponse mais peut-être aujourd'hui serez-vous ouvert au débat !

De la même manière, il est particulièrement scandaleux que les informations complémentaires demandées par les élus lors des commissions ne soient pas transmises. Non seulement la demande a été faite en commission où assiste un représentant de votre Cabinet, mais également elle a été rappelée lors des différents Conseils d'arrondissement par les élus de notre Groupe. Nous savons très bien que l'information remonte ; c'est donc une volonté délibérée de ne pas répondre et c'est autrement plus grave.

Une fois de plus, vous vous asseyez sur le droit à l'information des élus et ce, au mépris de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui pose en principe que « tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ».

Deux choses avaient été demandées : l'étude de composition urbaine réalisée par l'agence d'urbanisme et le bail emphytéotique entre l'OL et la Métropole pour le terrain où se trouve l'OL Store et que vous proposez de passer en zone non aedificandi.

Résultat de ces demandes :

- Pour le bail, nous attendons toujours, pourtant par la presse nous apprenons que l'OL aurait « vendu » ce terrain au LOU ; il aurait été donc pour le moins intéressant que nous puissions avoir l'ensemble des éléments en notre possession.

- Quant à l'étude de composition urbaine, vendredi, après plusieurs relances mails effectuées par un autre Groupe, une seule page scannée nous a été envoyée. Franchement, nous ne pouvons croire qu'une étude de composition urbaine de l'agence d'urbanisme réputée pour la qualité de ses équipes et de son travail, se résume à cette simple page !

L'Adjoint à l'urbanisme, par ailleurs président de l'agence d'urbanisme, devrait s'offusquer que le travail réalisé par l'agence ne soit pas plus promu par le Maire de Lyon, et je ne doute pas qu'il aura à cœur de vous convaincre de nous transmettre avec fierté, le travail réalisé par l'agence qu'il préside.

Voyez-vous, M. le Maire, d'un côté nous avons un bail emphytéotique avec 66 millions d'euros d'investissement, ce qui est loin d'être négligeable, et de l'autre une modification du PLU sans réelle esquisse des aménagements prévus. Ce que nous montre cette feuille, c'est une matérialisation des constructions envisagées et que la piscine reste avec des constructions de part et d'autre.

En tout cas, nous sommes heureux que vous ayez reculé sur votre projet de fermeture rapide de la piscine de Gerland. Les élus d'arrondissement d'opposition du 7<sup>e</sup>, comme nous-mêmes ici au Conseil municipal, continueront à vous demander qu'une solution réelle soit engagée concrètement pour la création d'un nouveau bassin dans ce quartier.

Compte tenu de tous ces éléments, M. le Maire, nous nous sommes abstenus dans les arrondissements pour manifester notre mécontentement devant la rétention d'informations que vous pratiquez au mépris du droit d'informations des élus. Ce petit jeu politicien vous amuse peut-être. Personnellement, je le trouve d'un autre temps. D'autant que vous soutenez pour les élections présidentielles un candidat qui prône de moderniser la gouvernance politique. Je vous invite donc à traduire ses propositions dans vos actes.

Nous avons bien conscience qu'avec le départ de l'OL, la seule solution est celle de l'installation du LOU avec un projet d'entreprise. Nous croyons en l'entreprise, seule force capable de développer l'économie et il nous apparaît utile de pouvoir accompagner quelqu'un qui s'engage sur un tel projet.

Cette révision du PLU est destinée à accompagner ce projet d'entreprise et à permettre de le financer en partie. C'est donc une bonne chose. Et si nous n'avons pu avoir de votre part les informations nécessaires quant à ce projet, nous avons confiance dans le professionnalisme des dirigeants du LOU qui, loin de ces mesquineries politiciennes, auront à cœur de porter ce projet et à faire rayonner le sport lyonnais dans l'enceinte de Gerland.

Nous souhaitons que ce projet réussisse et voterons donc pour la révision du PLU qui nous est présentée.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : On voit les vrais professionnels !

**Mme CHEVALLIER Françoise** : M. le Maire, chers Collègues, cette modification du PLU qui concerne le périmètre du stade de Gerland va permettre une série de constructions, comme cela a été indiqué tout à l'heure, à destination sportive, commerciale, tertiaire et hôtelière, constructions qui avaient été mentionnées dans le bail emphytéotique signé avec la SASP LOU Rugby que nous avons voté en juillet. Cela aurait été bien que nous ayons pu voter en même temps et le bail emphytéotique et cette modification du PLU soumise aujourd'hui, et ainsi disposer de toutes les informations au moment de nos votes.

Ces nouvelles constructions dans ce secteur de Gerland ont été rendues possibles par la réduction du périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques. Nous aurions préféré que cela ait pu déjà être possible au moment où la question de l'extension du stade de Gerland ou de la construction d'un nouveau stade à Décines se posait. Nous avons alors proposé de confier le stade à l'OL par un bail emphytéotique.

Nous aurions aussi préféré qu'un appel à projets ait eu lieu avec mise en concurrence en préalable à la décision du projet retenu pour Gerland.

L'urbanisation autour du stade de Gerland est une bonne chose. Cela va permettre un aménagement et une densification dans un secteur bien desservi par les transports en commun. Densification raisonnable avec une constructibilité maximum de 39 000 m<sup>2</sup>, indiqués sur le schéma qui est projeté. Les conditions d'urbanisation permettront de garder une visibilité du stade : hauteurs de 13 à 20 mètres maximum, cônes d'ouverture dont un cône important sur l'angle Nord-Ouest du stade.

Ces constructions devraient permettre au promoteur d'aider au financement de l'opération de rénovation du stade, opération pour laquelle le LOU Rugby s'est engagé à investir 66 M€. Si le promoteur a le droit à un équilibre financier de son opération, il ne faut pas que son bénéfice soit excessif. Nous n'avons pas aujourd'hui tous les éléments qui permettent de le mesurer. La constructibilité maximum annoncée de 39 000 m<sup>2</sup> est un élément important pour le mesurer.

Je terminerai sur la question de la piscine de Gerland qui, dans cette modification, disparaît de la carte. C'est une piscine qui est largement utilisée l'été, en grande partie par des habitants qui ne partent pas en vacances. Nous avons protesté contre la décision de fermeture et nous sommes soulagés par votre décision annoncée au dernier Conseil municipal de sa réouverture l'été prochain et les suivants, jusqu'à l'ouverture d'un nouvel équipement. Nous attendons une large information et concertation autour de ce nouveau projet de piscine. Nous serons très attentifs aux conditions d'accès, j'entends par là, la question des tarifs pour que les habitants qui ont fréquenté la piscine de Gerland l'été dernier puissent fréquenter ce nouvel équipement dans les mêmes conditions.

Nous partagerons nos votes sur ce dossier avec un vote pour et deux abstentions. Je vous remercie.

**M. REMY Arthur** : M. le Maire, chers Collègues, au cours du Conseil municipal du mois de juillet, nous nous sommes prononcés sur le bail emphytéotique administratif, visant à la reprise du stade de Gerland par le LOU Rugby. Avec les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous avons voté contre ce bail.

En effet, bien que nous approuvions l'arrivée du LOU à la place de l'Olympique Lyonnais à Gerland, nous étions tout de même dubitatifs quant aux objectifs réels de ce projet de reprise. Non pas un projet sportif mais bien un projet traduisant d'énormes enjeux économiques et immobiliers, Michel Le Faou nous l'a bien indiqué dans son intervention. Un projet qui a pour conséquence la privatisation de ce monument symbolique de notre ville. Une privatisation, dans une opacité totale, et comme nous l'avait alors rappelé notre collègue Etienne Tête, sans que des potentiels repreneurs aient été mis en concurrence.

Alors, après avoir privatisé le stade de Gerland, voilà que maintenant vous allez rendre possible une opération immobilière en modifiant de votre fait le Plan Local d'Urbanisme.

Le bail emphytéotique ne nous le disait pas. On l'avait toutefois compris aux détours de vos interventions en Conseil, quant à demi-mot, vous annonciez que vous alliez offrir une capacité de construction à Olivier Ginon autour du stade de Gerland, dans le seul but de rentabiliser son opération immobilière. Pas n'importe quelle opération : plus de 29 000 m<sup>2</sup>. Ce n'est pas rien, même à Lyon !

Parce que ce qui justifie cette opération, selon vous, c'est le fait qu'Olivier Ginon va injecter près de 66 M€ pour la réhabilitation du site et qu'en contrepartie, on doit offrir au repreneur un retour sur investissement. Nous voudrions tout de même relativiser cet effort d'investissement. 66 M€, c'est sur 60 ans, soit 1,1 M€ par an. Et puis, sur les 66 millions nous n'avons des garanties que sur les 40 premiers millions, jusqu'en 2027. Et quand on voit le développement du projet qui nous est proposé ici, l'opération a l'air bien rentabilisée. Reste à savoir si Olivier Ginon va lancer cette opération avant ou après la rénovation du stade.

En d'autres termes, plutôt que de réfléchir à un cadre au développement urbain -via le PLU- vous répondez dans la précipitation à la demande d'un investisseur, belle preuve s'il en est de votre conception de l'intérêt général qui préside à vos arbitrages !

Voici donc ce que traduit votre proposition de modification du Plan Local d'Urbanisme portant sur le stade de Gerland : une opération immobilière permettant d'accueillir des bureaux, des surfaces commerciales et un hôtel au profit du futur exploitant du stade.

Regardons de plus près ce que vous nous proposez d'approuver ce soir, en nous intéressant tout d'abord au cadre urbain : des constructions le long des avenues Tony Garnier et Jean Jaurès qui préservent un cône de vue sur le stade, depuis la station de métro. Ce projet aura au moins un mérite : celui de mieux accrocher le stade à la station de métro, en lui créant une vitrine urbaine sur cet axe majeur qu'est l'avenue Tony Garnier.

Pour justifier votre démarche urbaine, vous vous appuyez sur le plan historique de la plaine des sports dessiné par Tony Garnier lui-même au début du XX<sup>e</sup> siècle. Comme si les enjeux urbains dans ce quartier étaient les mêmes maintenant. Alors que depuis 10 ans, vous avez entamé une profonde transformation urbaine du quartier de Gerland, à grand coup de Zones d'Aménagement Concertées, vous n'avez pas intégré à votre réflexion l'évolution du stade de Gerland.

Alors qu'au début du Conseil municipal, vous disiez que vous vous attachiez à avoir une vision globale de la ville à développer des plans d'aménagement globaux, ce n'est pas ici le cas pour le quartier de Gerland. Vous manquez d'anticipation et vous juxtaposez des projets, au coup par coup, sans vision d'ensemble, en fonction des opportunités que vous avez : la future Tony Parker Académie, le biodistrict, la reprise du stade de Gerland... Où est la vision stratégique pour les 10 ans à venir de Gerland ? Et quid de l'évolution du port Edouard Herriot ?

Rien de tout cela ne transparaît dans cette modification du PLU qui ne porte pas une ambition pour Gerland autre que celle de construire autour du stade.

A défaut de cette réflexion urbaine d'ensemble, regardons maintenant ce que vous nous proposez dans l'enceinte du stade. Si nous pouvons être rassurés quant au développement commercial qui apparaît calibré par cette modification du PLU, nous n'avons pas de réponses sur les potentiels de développement immobilier de bureaux et d'hôtel. Au cours de la Commission Urbanisme, nous avons été plusieurs élus à interpeller M. Le Faou, qui a été incapable de nous dire exactement combien de surfaces de bureaux Olivier Ginon prévoyait sur le site. En gros, vous avez signé un bail sans connaître réellement ce qu'il contenait !

Nous n'avons aucune garantie sur la piscine et son évolution. Que deviendra-t-elle ? Que prévoit Olivier Ginon ? Aucune réponse ! Alors oui, vous avez décidé de revenir en arrière pour l'été prochain, après qu'une pétition de plus de 5 000 signatures aient vu le jour.

Vous nous avez dit, en début de Conseil, être à l'écoute des habitants, être ouvert à la discussion. Et je veux voir en votre recul sur la piscine de Gerland une démonstration de votre ouverture.

Alors, je veux aussi rappeler qu'une autre pétition, au sujet de votre projet de faire de l'ancienne école des Beaux-Arts des lofts de haut standing à 6 ou 7 000 € du m<sup>2</sup>, a aussi réuni plus de 5 000 signatures. Et puisque vous êtes si ouvert, je vous invite à rencontrer les habitants et les commerçants car au cours des nombreuses visites de terrain que je réalise également, je recueille des avis très défavorables. Oui, nous partageons votre ambition d'un projet sur l'ex-ENBA mais laissez aux élus d'arrondissement que nous sommes vous présenter notre projet de coopérative culturelle que nous travaillons maintenant depuis deux ans et pour lequel vous n'avez jamais répondu à nos demandes de rendez-vous.

Quoiqu'il en soit, sur la piscine de Gerland, devons-nous conclure que vous vous êtes résolu à faire de cet emblème architectural du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle une friche sans devenir ?

Enfin, vous agissez avec une grande précipitation sur ce dossier. Au cours de la Commission Urbanisme toujours, M. Le Faou nous a indiqué que l'évolution du stade a fait l'objet d'un dossier de composition urbaine complet, validé par les ABF. Après deux relances de ma part, quel étonnement de ne recevoir qu'une seule et unique page pour justifier d'un aussi important projet !

Et puis, quand on regarde de plus près l'ordre du jour de ce Conseil municipal...

**M. LE MAIRE** : Il est très synthétique M. Le Faou.

**M. REMY Arthur** : Oui mais vous savez, dans un dossier de composition urbaine, on présente différents scénarii, on précise les avantages et les inconvénients. C'était de cela dont j'avais cru comprendre dont il s'agissait et moi aussi je pense que l'Agence d'urbanisme a les compétences à Lyon pour fournir ce genre de travail.

Donc je poursuis. Quand on regarde de plus près l'ordre du jour du Conseil municipal convoqué en toute urgence, on cherche les dossiers importants qui ne pouvaient pas attendre la fin octobre. Alors que le PLU est en pleine révision générale et va bientôt être arrêté par l'autorité compétente, la Métropole, une modification de dernière minute nous est présentée ce soir, peut-être pour ne pas voir se télescoper l'enquête publique de la modification avec celle de la révision générale...

Au final :

- un dossier construit dans la précipitation ;
- un projet immobilier dont nous ne connaissons pas la nature ;
- une absence de vision urbaine d'ensemble de l'insertion du stade dans le quartier de Gerland.

Voici trois arguments qui amènent les Elus Lyon Citoyenne et Solidaire à voter contre cette modification du PLU.

Et nous avons raison au cours du précédent Conseil municipal, de pointer cette privatisation du stade de Gerland ! Parce qu'aujourd'hui cette modification du PLU traduit totalement nos craintes d'un projet de reprise, non pas basé sur un projet sportif, mais bien sur un projet immobilier ; non pas pour l'intérêt général, mais construit dans l'intérêt du repreneur. Un projet immobilier, privé, rendu possible par la collectivité, qui sciemment modifie son projet d'urbanisme pour le permettre.

Pour conclure, et parce que ce sujet revient souvent au cœur de mes interventions -que vous appréciez je n'en doute pas-, ce dossier du stade de Gerland interroge la fabrique de la ville, le rapport entre le public et le privé, la place de l'intérêt général dans les politiques urbaines.

Encore une fois, M. le Maire, il n'est pas question de tout municipaliser, mais bien de développer des relations alternatives entre public et privé, des relations plus ouvertes et transparentes.

D'ailleurs, quand on regarde ce qui se fait ailleurs en Europe, dans les grandes métropoles que vous chérissez, la Ville d'Amsterdam développe une autre stratégie. Elle maîtrise plus de 80 % de son foncier et impulse ainsi à travers d'une planification urbaine très aboutie, des projets d'urbanisme très diversifiés, parmi lesquels des projets portés par des habitants.

A cette image, nous sommes avec les Elus Lyon Citoyenne et Solidaire, favorables à une plus grande maîtrise foncière et immobilière de notre ville, couplée à une planification impulsant une vision à terme du développement urbain.

C'est de cette manière que nous souhaitons construire Lyon ! Non pas une ville privatisée, marchandée ou franchisée... Une ville construite pour tous ! C'est en tout cas cette ambition que nous portons pour Lyon : l'ambition d'une ville ouverte, d'une ville accueillante, d'une ville véritablement hospitalière !

Et non pas une ville seulement économique, touristique ou commerciale, tels ont été vos mots en introduction de notre Conseil, pour qualifier votre vision du centre urbain de notre Ville... Vous avez sûrement oublié le qualificatif « habitée » !

Je vous remercie.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : M. le Maire, chers Collègues, après le bail emphytéotique avec le LOU Rugby voté en juillet et avec cette modification du PLU que le Groupe Lyon Gauche Solidaires votera aujourd'hui, voici le stade de Gerland, prêt à vivre une nouvelle page de son histoire.

Après le départ de l'Olympique Lyonnais, le pire aurait été d'avoir un stade en déshérence, une coquille vide d'où ne sortirait plus aucune clameur, un lieu mort et une lourde charge pour notre ville.

Le projet, tel qu'il apparaît dans cette modification du PLU, permettra, nous l'espérons, une amélioration globale de l'aménagement du site, une meilleure insertion dans le paysage urbain et un pôle sportif revalorisé.

Cela va donner au LOU tous les moyens de se développer, puisqu'un projet sportif ne va pas sans un projet économique. Mais le LOU n'est pas qu'un club professionnel : c'est aussi une association, qui encadre les équipes de jeunes et mène un travail éducatif et social dans les écoles et les quartiers. Cela va donc être un vrai moteur pour le développement du rugby dans notre Ville et Métropole.

Le seul problème était, bien évidemment, l'avenir de la piscine de Gerland. Le dialogue a permis de faire avancer des perspectives plus positives. Nous nous félicitons de la non-fermeture immédiate de la piscine. Mais nous n'ignorons pas l'état de vétusté de la piscine, qui fuit et qui génère des frais d'entretien importants.

La perspective d'un nouvel équipement nous semble donc nécessaire, et nous formulons quatre remarques du Groupe Lyon Gauche Solidaires à ce sujet :

- Tout d'abord, il a été évoqué l'appel à des fonds privés pour financer la nouvelle piscine. Nous rappelons que les partenariats public-privé présentent beaucoup de risques financiers sur le long terme pour les collectivités et nous demandons donc la plus grande vigilance sur le sujet.
- Deuxièmement, il ne faudrait pas que plus tard, des tarifs élevés réduisent l'accès de la population à ce nouvel équipement.
- Troisièmement, il faudra que les scolaires aient accès à cette nouvelle piscine, pour nous permettre d'assurer enfin tous les horaires nécessaires à l'apprentissage de la natation par les petits Lyonnais, comme le recommande le Ministère de l'Education nationale.
- Et enfin, il faudra que cette piscine réponde aux normes nécessaires à l'accueil de compétitions internationales, puisqu'aujourd'hui encore aucune piscine ne le permet à Lyon.

Voilà, comme je le disais au début, c'est une nouvelle histoire qui commence. Aujourd'hui l'OL est à Décines, le LOU arrive à Gerland et comme MM. Aulas et Ginon se sont réconciliés, nous allons vers un « happy end », nous l'espérons ! Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Pourvu que cela dure !

**M. GRABER Loïc,** Conseiller municipal délégué : M. le Maire, chers Collègues, il est important de rappeler en préambule que, contrairement à ce que nous avons entendu dans cette assemblée, l'action conduite depuis 2010, avec détermination par notre équipe municipale, s'inscrit dans une perspective globale cohérente.

Le départ de l'Olympique Lyonnais a été l'occasion de concrétiser un nouveau souffle pour le Sud Gerland, anticipé depuis plusieurs années :

- d'une part, en diversifiant les activités sportives (le foot, bien sûr, avec l'arrivée de la Ligue Rhône-Alpes, mais aussi le basket, avec la future Tony Parker Academy, le canoë kayak avec la nouvelle base nautique du Parc des Berges, le skate, avec un parc couvert récemment rénové, et bien sûr, le rugby avec l'arrivée du LOU) ;

- d'autre part, nous avons souhaité encourager les pratiques amateurs au côté du sport professionnel ;

- et enfin, nous avons souhaité renforcer le rayonnement national et international de ce pôle.

La modification n° 13 du PLU, sur laquelle notre Conseil municipal doit aujourd'hui se prononcer, est donc une nouvelle étape dans l'évolution du Sud Gerland.

Elle traduit tout d'abord un équilibre entre préservation d'un monument historique et adaptation au contexte sportif actuel. Le stade a d'abord été conçu comme un équipement multisports, il a ensuite accueilli l'Olympique Lyonnais, et des grands événements sportifs (l'Euro 1984 et le Mondial 1998), obligeant des évolutions successives importantes. L'arrivée du LOU Rugby, club résident, offre une belle opportunité pour la renaissance du stade historique de Gerland.

Le stade étant inscrit à la liste supplémentaire des Monuments Historiques, cette modification a été élaborée en lien étroit avec les services de l'Etat (ABF et DRAC), sous l'autorité du Préfet. Nous pouvons compter sur leur vigilance et sur leur rigueur pour que la constructibilité autorisée s'inscrive dans le respect et la valorisation du monument :

- D'une part, la préservation d'espaces non bâtis d'un côté et de l'autre, de l'avenue Jean Jaurès ;
- Le maintien de plusieurs cônes de vision offrant des vues sur le stade ;
- Les constructions là où Tony Garnier les avait envisagées (dans le cadre de la cité sportive idéale), le long de Jean-Jaurès, redonnant ainsi à l'allée des Lions sa fonction d'accueil première ;
- Enfin, des hauteurs maximales à R+2, voire marginalement R+3 et R+4, à l'angle Jean Bouin/Tony Garnier.

La modification du PLU va également permettre de transformer positivement et durablement le visage du Sud de Gerland.

Le stade et son enceinte -et cela a été rappelé- forment aujourd'hui un objet urbain « fermé à la ville », presque hors de la ville. Les enjeux de ce projet sont d'ouvrir le site sur la ville et de retisser des liens avec ses habitants :

- en créant un village d'activités ouvert quotidiennement sur l'avenue Jean-Jaurès ;

- en créant un parvis piétons à l'angle Jean-Jaurès/Tony Garnier, en sortant du métro, qui ouvrira sur les futures activités.

A moyen terme, le vaste espace situé face au stade, bordé par la station-service et l'OL store formera un lien paysager et piétonnier entre la Tony Parker Academy, le Palais des Sports, qui continuera à accueillir des manifestations et des événements, et le stade rénové, avec en toile de fond le parc de Gerland, second poumon vert de notre Ville.

Oui, M. Remy, nous aussi, nous rencontrons les acteurs locaux ! Que ce soit Michel Le Faou, Myriam Picot et moi-même, nous avons rencontré depuis plusieurs semaines l'ensemble des acteurs, qu'ils soient économiques, commerçants et riverains. Par la pédagogie et le dialogue, ces rencontres ont permis une meilleure appréhension du projet dans son ensemble et de répondre à toutes les inquiétudes.

L'enquête publique qui se déroulera du 17 octobre et jusqu'au 18 novembre, sera une occasion supplémentaire de consultation, en permettant aux uns et aux autres de s'exprimer.

Enfin, il faut souligner votre volonté, M. le Maire, d'inscrire les évolutions urbaines du stade de Gerland, dans une procédure quasi dédiée, distincte de la révision générale du PLU. Cette procédure ad-hoc permet la transparence et la pleine information sur les enjeux du projet, n'en déplaît à certains dans cette assemblée !

Cette évolution du PLU soutient d'autre part, un projet sportif et économique de premier ordre. La rénovation du stade permettra d'abord d'accompagner le pari sportif du LOU, par un écran adapté à la montée en puissance du club et la pratique professionnelle du rugby.

Il s'agit aussi d'un challenge économique -et cela a été rappelé- pour le LOU Rugby, qui vise à attirer des entreprises en lien avec la pratique du sport. Les articulations et convergences entre activités autour du sport et celles de la santé développées dans le Biodistrict sont nombreuses et pertinentes : oui, notre vision de l'avenir c'est celle d'un campus international Sports et Santé à Gerland !

Cette modification permet de sécuriser juridiquement et réglementairement les engagements de la collectivité, au regard des investissements lourds réalisés par le LOU. Et nous sommes dans notre rôle, quand nous soutenons l'initiative, le développement économique, la création d'emplois et d'activités, qui seront autant de retombées pour notre territoire.

Nous bâtissons ainsi un cadre à une initiative privée, compatible et pertinente avec les objectifs tant patrimoniaux, juridiques, sportifs et urbains de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Permettez-moi ici, M. le Maire, de remercier les agents de notre Collectivité, que ce soit dans les services ou à la Direction générale, qui œuvrent quotidiennement pour défendre les intérêts de notre Ville et bâtir un cadre négocié, équilibré, permettant un accord gagnant/gagnant, avec des initiatives privées.

Cette modification du PLU permet la réalisation d'un très beau projet, d'un challenge propre à l'esprit sportif. C'est l'occasion pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, pour la Ville de Lyon et la Métropole, de passer d'un stade fermé, à un nouveau lieu de vie, d'animations, alliant sports (au pluriel !), amateurs et professionnels, ainsi que de développement économique et d'emplois, tout en préservant un cadre et un environnement de qualité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues, je vois que nous avons une quasi-unanimité. Je repensais à ce que signifiait le rameau de l'olivier dans la Grèce antique. C'était à la fois le symbole de la paix et de la victoire. Je vois que ce soir, le rameau de l'olivier préside aux destinées de notre Conseil municipal et je m'en réjouis.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Tête et Mme Baume se sont abstenus. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

**2016/2430 - Approbation et autorisation de signature de la convention 2016 établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, pour le dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public de la Duchère à Lyon 9<sup>e</sup> – Participation de la Ville de Lyon au dispositif**  
(Direction du Développement Territorial)

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : M. le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention pour l'année 2016 établie entre la Ville de Lyon et la Métropole, pour le dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public sur le quartier de la Duchère. Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

**M. GEOURJON Christophe** : M. le Maire, mes chers Collègues, le partenariat entre la Métropole et la Ville de Lyon est une nécessité afin d'éviter que des compétences se chevauchent et s'entrecroisent.

Aujourd'hui, la mutualisation des services doit être une priorité pour améliorer la qualité du service rendu aux Lyonnais, mais aussi pour maîtriser le coût de ces services et pourquoi pas dans certains cas, faire des économies.

Cependant, aujourd'hui à Lyon, nous en sommes encore à voter des conventions annuelles de partenariat entre la Métropole et la Ville pour le nettoyage des espaces ouverts à la Duchère...

(Brouhaha dans l'assemblée.)

...Je vais patienter quelques secondes.

**M. LE MAIRE** : Allez-y !

**M. GEOURJON Christophe** : Merci M. le Maire. J'ai bien noté qu'en début de ce Conseil M. Corazzol nous a annoncé l'expérimentation d'une mutualisation Ville de Lyon-Métropole dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de manière un peu plus large à échéance, il est vrai, de fin 2018.

(Brouhaha.)

J'ai l'impression que la mutualisation ne passionne pas les élus lyonnais, ce qui à mon sens est dommage.

**M. LE MAIRE** : Je suis d'accord avec vous M. Geourjon !

**M. GEOURJON Christophe** : On a quelquefois une convergence M. le Maire.

Vous n'avez pas une politique globale et volontariste de mutualisation des services entre la Ville et la Métropole. Pourtant, vous êtes depuis 15 ans, à la fois Président du Grand Lyon et Maire de Lyon. Vous ne nous ferez pas croire que vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord entre le Président et le Maire.

**M. LE MAIRE** : C'est compliqué !

**M. GEOURJON Christophe** : Le Grand Lyon, à l'époque, avait pourtant des compétences similaires à celles de la Métropole. Que les compétences nouvellement créées ne soient pas encore mutualisées, nous pouvons le comprendre. Mais les compétences détenues autrefois par le Grand Lyon devraient être aujourd'hui effectives.

Comment est-il possible que vous en soyez encore à faire des conventions bipartites sur des zones si restreintes ?

A quand un plan de mutualisation pour l'ensemble du territoire lyonnais ?

Avez-vous une vision globale de cette mutualisation ?

Combien de temps allons-nous devoir encore attendre ?

Compte tenu des avancées limitées, ces questions sont légitimes, je dirais même urgentes.

Fin 2015, la Métropole de Lyon a adopté le Pacte de cohérence métropolitain. Dans ce document, 21 domaines sont ouverts à l'expérimentation pour améliorer le travail en commun et la mutualisation entre commune et métropole. Pour ne citer que quelques exemples (coordination de l'action sociale, prévention santé pour les 8-12 ans, nettoyage, politique culturelle, politique sportive, développement urbain, synergie école - collège, etc...)

La Ville de Lyon a répondu, j'ose l'espérer à cet appel à proposition. Mais les élus que nous sommes n'ont pas eu d'information, n'ont pas eu à se prononcer sur ces questions.

M. le Maire, même s'il est un peu tard, pouvez-vous au minimum nous informer des réponses de la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon ?

Lors de la création de la Métropole, vous nous aviez affirmé que cette nouvelle collectivité serait source d'économie pour le bloc commune-métropole. Nous le pensons aussi. Mais nous attendons avec impatience vos avancées dans ce domaine. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien M. Geourjon. Vous savez que moi, je suis un partisan de la concertation. Donc, si vous me faites des propositions, je vais les étudier attentivement et nous allons travailler ensemble à une plus grande mutualisation.

**M. GEOURJON Christophe** : M. le Maire, des propositions vous ont été faites à la Métropole il y a un an.

**M. LE MAIRE** : Dans ce cas-là, refaites-les au Maire de Lyon. A mon avis, il les reprendra avec attention.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2016/2428 - Lyon 9<sup>e</sup> - Jardin Roquette 5 rue Roquette – Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et la Régie Galyo à titre de participation financière à la rénovation du mur mitoyen avec la copropriété du 3 rue Roquette – Opération n° 60023637, AP n° 2015-1, programme 20012** (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

(Adopté.)

**Question de M. Guillard relative au Matmut stadium**

**M. LE MAIRE** : M. Guillard, vous avez encore une question ?

**M. GUILLAND Stéphane** : Rassurez-vous M. le Maire, je ne vais pas vous parler des factures de Macron, factures que j'attends toujours.

Je vais simplement vous demander de répondre à la question concernant l'avenir du Matmut Stadium. Notre président de Groupe Michel Havard a posé cette question au mois de juillet et vient de vous la reposer à l'instant. C'est un sujet qui m'intéresse également au plus haut point en tant qu'élu du 8<sup>e</sup> et j'aurais bien aimé, puisque vous m'avez l'air de très bonne humeur ce soir, que vous nous y répondiez.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous dire, finalement être chef d'entreprise, ce n'est pas exactement ce que l'on pense. Et quand M. Havard sera chef d'entreprise, il verra que c'est souvent de l'opportunité que naissent les occasions et que ce n'est pas sur des projets qui sont d'une certaine manière totalement définis qu'on peut avancer.

Il faut saisir l'opportunité. M. Havard, sachez-le, M. Guillard, vous le verrez bientôt.

(La séance est levée à 18h55.)